L'ENVOLÉE

n° 3

Octobre-novembre 2001
5 francs

« Ils nous condamnent ces crapules, alors que la seule différence entre eux et nous, c'est qu'ils volent les pauvres grâce à la loi, et que nous pillons les riches armés de notre seul courage… »

BELLAMY, pirate, 1720.

Je tenais à témoigner pour votre dossier concernant les longues peines dont je fais partie, quoique je qualifierais celles-ci d'infaisables, d'irréelles, d'inacceptables… ! Sachant très bien que je ferai tout pour ne pas la finir quoi qu'il m'en coûte ; la mort, oui bien sûr, mais debout sur le haut du mur, jamais je ne courberai l'échine en attendant la fin de l'échéance… !

Je suis en détention depuis six ans dont plus de cinq années dans les QI, étiqueté DPS depuis de nombreuses lunes, accro aux balluchonnages pénitenciaires, résident quasi permanent des rez-de-chaussées glauques et sombres, des QD dépourvus d'humanité, mais fidèle client de la liberté… de l'envolée !

Comment pourrais-je expliquer que c'est ce qui me reste pour vivre, pour supporter l'enfermement, ma date de sortie est bloquée temporairement à 2034… alors que je n'ai tué personne, j'ai certes volé quelques banques, vidé quelques distributeurs, pillé quelques salles de coffres, mais de là à finir par une peine compressée à trente années, non… ce n'est pas juste !

Bien évidemment je refuse en bloc tout le cinéma interne à la détention des longue-peine (CNO, travail, psychothérapie, etc.). Mon esprit, mon corps tout entier se nourrit de vengeance, seule ma haine me permet de voir des jours… des lendemains joyeux.

Le ministère m'a affecté dans une centrale sans savoir laquelle bien entendu, mais je dois patienter encore une année pour pouvoir vivre décemment, j'entamerai donc ma septième année en maison d'arrêt, une punition de plus pour avoir tenté plusieurs envolées ! Le cher directeur de Fresnes m'a fait savoir que mes balluchonnages continueront dans les centrales où je représente un danger… La résistance n'est toujours pas bien vue dans notre pays malgré les années passées, il faut collaborer avec les autorités… alors j'en suis désolé d'avance, j'ai beaucoup plus d'atomes crochus avec Jean Moulin qu'avec Pierre Laval…

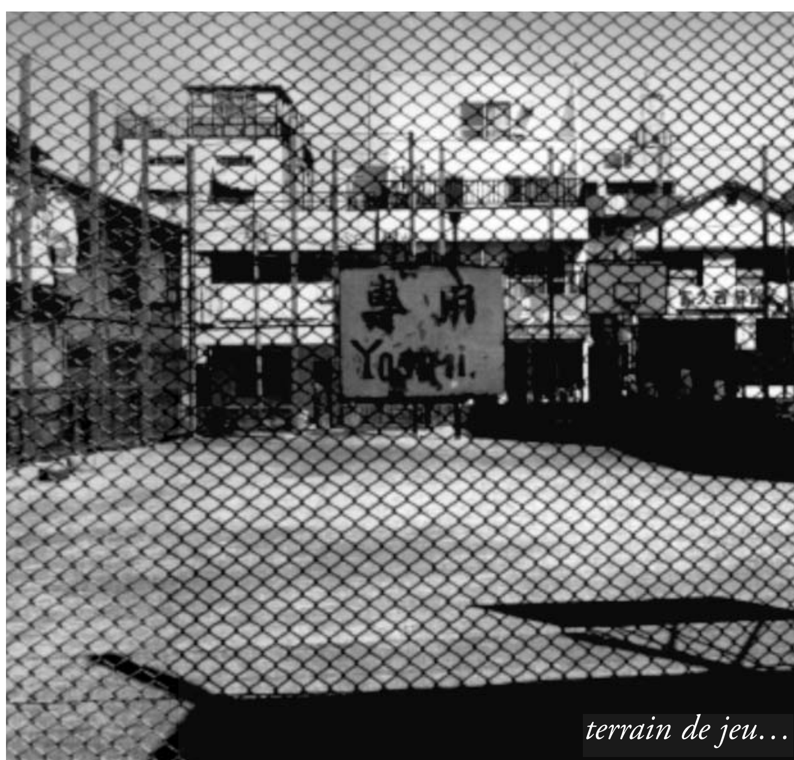
Je devrais clôturer mes sessions d'assises dans un an avec un dernier round à Nanterre. Entre-temps j'espère être passé en correctionnelle pour ma dernière tentative d'évasion du QI de Ploemeur… ce qui m'amènera à plus de 2050 grosso modo, avant compression. J'ai oublié aussi que bien sûr je vois passer les grâces devant mon nez sans arrêt, pareil pour les RP, les RPS, une vraie perpétuité, une élimination pure et simple de l'individu gênant !

Mais qui ils sont, eux, pour me juger, pour m'annihiler, des magistrats détenteurs provisoirement d'un pouvoir, survolant ma vie, mes dossiers, avec des a-priori, des certitudes…

A ceux là je dirai simplement : n'oubliez jamais « que le vrai pouvoir, il est au bout du fusil… ».

Amicalement,

TONY



terrain de jeu…

ÉDITO

Le numéro 3 de l'Envolée paraît avec un peu de retard par rapport à la fréquence mensuelle prévue : cela est dû d'une part à une activité assez intense qui a largement occupé le petit nombre que nous sommes, et d'autre part à la pseudo-interdiction de la distribution du journal en détention qu'une note interne de l'Administration pénitentiaire signalait de manière tout à fait arbitraire. Depuis le début du mois de septembre, outre quelques interventions dans les manifestations de commémoration de la prétendue abolition de la peine de mort, nous avons continué à contacter le plus de petits groupes possible, radios, collectifs, périodiques, un peu partout en France, afin de consolider le réseau qui se dessine.

Ces efforts semblent aujourd'hui plus que nécessaire : la vague médiatique qui a éclairé quelques mois le monde carcéral est désormais du domaine du souvenir. Elle a cédé sa place à une autre mode, bien plus électoraliste et habituelle, celle de l'idéologie du tout-sécuritaire. La guerre mondiale déclenchée par les Américains contre le « terrorisme » arrive à point nommé : elle permet de justifier le vote rapide de lois sécuritaires, pour ne pas dire d'exception, qui nous préparent une répression tous azimuts mais légale contre tout ce qui bouge une oreille dans notre cher Etat de droit (p. 9). Pendant ce temps, le climat dans les prisons se durcit : profitant du silence revenu, les matons ont repris en main la situation et serrent un peu partout la vis, espérant vraisemblablement que des mouvements désordonnés de prisonniers justifient une réaction autoritaire, violente si nécessaire et donc un recul par rapport aux maigres avancées que pourrait proposer une hypothétique loi pénitentiaire alors que, pourtant il n'y a pas de quoi se faire beaucoup d'illusion sur ce qu'elle pourrait réellement changer (p. 11,12,13). Sans que cela soit réellement médiatisé, un peu partout, le personnel pénitentiaire bloque le fonctionnement des parloirs, des courriers, des visites d'avocat au prétoire etc. La direction nationale se permet d'interdire l'Envolée, un des seuls outils d'expression et de réflexion de prisonniers, alors que les parlementaires avaient pondu de longues pages de bla-bla sur un prétendu droit d'expression… (p. 2).

Contrairement aux courants médiatiques, nous savons que tout ce qui touche à la prison n'est pas du domaine de la conversation de salon : les taux de suicide n'ont absolument pas baissé, les morts et les tabassages inexpliqués sont toujours monnaie courante, les transferts intempestifs et disciplinaires cherchent toujours autant à empêcher toute résistance, tout début d'association qui viserait à s'opposer à l'arbitraire quotidien qui règne dans les taules. C'est pourquoi il est plus que jamais essentiel que les mouvements, individuels comme collectifs, se coordonnent pour établir un rapport de forces afin que le silence si cher à l'AP et au ministère de la Justice ne s'installe pas en s'autorisant toute vengeance ; notre rôle, à nous qui sommes dehors, est de rendre public ce qui se passe dedans, non seulement pour que tout un chacun puisse prendre conscience de ce qu'est vraiment la prison et à qui elle sert, mais aussi pour que l'AP ne puisse pas tout se permettre. Du texte filmé de la centrale d'Arles, au mouvement d'un bâtiment de Fleury-Mérogis, au tabassage particulier d'un prisonnier à Fresnes ou à Grasse, tout doit être sorti de l'ombre pour que le pouvoir n'ait pas toute la latitude imaginable pour éteindre les petits foyers de résistance et faire ainsi croire que tout se passe au mieux dans les geôles républicaines.

Prison ne désigne pas simplement un lieu, mais un lieu en rapport avec ses habitants : la prison n'est prison que parce qu'elle est destinée à des prisonniers, sans lesquels elle serait un bâtiment quelconque. Qui imprime un caractère commun à ceux qui y sont assemblés ? Il est clair que c'est la prison, car c'est à cause d'elle qu'ils sont des prisonniers. Qui détermine la manière de vivre de la société de prisonniers ? Encore la prison. Mais qui détermine encore leurs relations ? Est-ce aussi la prison ? Halte ! Ici je vous arrête : évidemment, s'ils entrent en relations, ce ne peut être que comme des prisonniers, c'est-à-dire que pour autant que le permettent les règlements de la prison ; mais ces relations, c'est eux-mêmes et eux seuls qui les créent, c'est le Je qui se met en rapport avec le Tu ; non seulement ces relations ne peuvent être le fait de la prison, mais celle-ci doit veiller à s'opposer à toutes relations égoïstes, purement personnelles.

La prison consent à ce que nous fassions un travail en commun, elle nous voit avec plaisir manœuvrer ensemble une machine ou partager n'importe quelle besogne. Mais si j'oublie que je suis un prisonnier et si je noue des relations avec toi, également soucieux de ton sort, voilà qui met la prison en péril : non seulement elle ne peut créer de pareilles relations mais elle ne peut même pas les tolérer. Voilà pourquoi la Chambre française, saintement et moralement pensante, a adopté le système de la « prison cellulaire » ; les autres, non moins vertueusement intentionnés, feront de même pour mettre un obstacle aux « relations démoralisantes ». Dès que l'emprisonnement est une affaire faite, il est sacré, il n'est plus permis de s'y attaquer. La moindre tentative de ce genre est punissable, comme l'est toute révolte contre une des sacro-saintetés auxquelles l'homme doit se livrer pieds et poings liés.

La prison produit une société, une compagnie, une communauté (communauté de travail par exemple). Mais non des relations, une réciprocité, une association. Au contraire, toute association entre individus née à l'ombre de la prison porte en elle le germe dangereux d'un « complot » et cette semence de rébellion peut, si les circonstances sont favorables, germer et porter ses fruits.

MAX STIRNER,
L'Unique et sa propriété, 1844

Les suspicieux trouveront en page 3 un fac-similé du dépôt légal.

POUR LE DROIT D'EXPRESSION DES DÉTENUS

Dire, lire et écrire
Pour la population carcérale
Est un besoin aussi vital
Que l'air que l'on respire...

Ras l'bol d'être baillonnée,
Trop envie d'crier, d'hurler !
J'vais finir par étouffer
A force de toujours refouler
Ma haine face au silence
De l'ensemble de la société
Face à l'indifférence,
L'individualisme et l'égoïsme
De tous les complices du libéralisme,
D'un système soi-disant démocratique et égalitaire
En vérité fasciste et même carrément totalitaire
Puisqu'il spolie les droits des individus
D.E.T.E.N.U.S.

Au moyen d'une censure
Généralisée et systématique
En l'an 2000 les prisons furent
Au cœur d'une tempête médiatique...

Zone de non-droit, ainsi ont-ils défini la prison
Mais aussitôt passée la vague d'indignation
Parmi toutes les âmes bienveillantes de la Nation,
Peut-ont dépasser le stade de la dénonciation !

La polémique concernant les prisons françaises
Est trop rapidement tombée dans l'oubli
Pourtant, aujourd'hui encore persiste le malaise
Et c'est de l'ombre qu'il ressurgit !

Réveillons les consciences endormies !!!

Constater les failles du système carcéral,
Le juger nuisible et inadapté
Tant pour l'individu incarcéré
Que pour la société en général
Constitue un phénomène presque banal

Mais ne pensez-vous pas qu'il est grand temps
De décider d'agir et de le transformer réellement ?
Comme si le sort des détenus que l'on exclut
N'était pas une cause assez noble pour être défendue

Comme s'ils ne valaient pas la peine qu'on s'unisse,
Qu'on se batte tous ensemble afin que cesse
Cette indéfendable et ignoble injustice
Et que notre force triomphe des faiblesses
Des institutions judiciaires et pénitentiaires
Pour cela, une mobilisation de masse est nécessaire !

Donc là, je m'adresse à tous mes frères et sœurs
Pour que votre action prolonge notre réflexion
Dans ce long combat pour la liberté d'expression
Afin de construire ensemble une société meilleure...

Vous qui êtes libres de penser,
Et d'exprimer ce que vous pensez
Vous qui êtes libres d'informer
Mais aussi de vous informer
Sur toutes sortes de sujets,
De théories, de faits ou d'idées

Ne pouvez-vous pas également jouir
De la liberté de vous soumettre et d'obéir
Ou alors de vous battre et de désobéir ?
Sachez que ce choix déterminera notre avenir...

Motif de confiscation du courrier :
La « Bible judiciaire » est invoquée
Lorsque celui-ci est considéré,
Par les « autorités », constituer
Une menace pour la sécurité
Et l'ordre de l'établissement
Et surtout des personnes que l'on veut maintenir
Dans l'exclusion et l'isolement

Ne pensez-vous pas qu'il est temps d'en finir ?
De supprimer ce maudit article du Code pénal,
Véritable atteinte à la dignité de la population carcérale
Sommes-nous indignes de témoigner et de nous exprimer ?
Pourquoi s'acharner à nous censurer, laissez-nous publier !

Seuls les représentants de la Justice et de la Pénitentiaire
Ont droit à la parole, n'est-ce pas totalement arbitraire ?
Ne sommes-nous pas des individus à part entière ?
A ce titre, nous refusons de nous taire !

Comme si le pouvoir de nous parquer
Dans ces neuf mètres carrés
Comme si le pouvoir de nous séparer
Des êtres tant aimés
Comme si tout cela n'était
Pas encore assez ...

A bas la dictature
De la magistrature,
Qui détient tous les droits et pouvoirs
Et nous prive de ces mêmes droits
En nous laissant uniquement les devoirs
Désormais nous revendiquons le droit
De faire entendre notre voix
Car la liberté d'expression
Est une des libertés fondamentales
Que chaque individu possède
Du seul fait incontestable – de sa nature humaine
Il ne s'agit pas d'un privilège qu'on lui concède
Mais d'un respect dû à l'humain, avec ou sans chaînes...

AUDREY

PARQUET
DU
TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE
DE PARIS

PRESSE

A.4

JOURNAUX ET ECRITS PERIODIQUES

DECLARATION

RECEPISSE

N° : **10300**

Titre du Journal :	L'ENVOLEE
Sous Titre :	
Périodicité :	Mensuel
Directeur :	BRIZOLIER
Prénom :	Jean-Paul
Nom marital :	
Date de naissance :	29/11/48
Lieu :	Chosy-Le-Roi
Rue :	6 Place Halleur
Ville :	GRANDVILLIERS
Code Postal :	60210
Imprimeur :	EXPRESSIONS
Adresse :	Cité Beauharnais
Lieu d' impression :	75011 PARIS

AVIS IMPORTANT
Le Parquet ne délivre pas d'autre récépissé que le présent original

Au Parquet, le 26/06/01

OBSERVATION : L'article 10 de la loi du 29/07/1881 fait obligation, sous peine d'amende, de déposer au Parquet 2 exemplaires de chaque publication dès le jour de leur parution

DROIT D'EXPRESSION QU'ILS DISENT…

Comme c'est étrange, le numéro 2 de l'Envolée n'est pas parvenu à tous les prisonniers abonnés, sans qu'aucune raison ne soit officiellement donnée. Aux alentours du 20 septembre, une semaine après l'envoi, nous savions que les directions de Clairvaux, de la Santé, de Fleury et de Fresnes bloquaient la distribution. Nous leur avons téléphoné et leur unique réponse fut qu'ils n'avaient pas noté de mention de dépôt légal. Les prenant au pied de la lettre, nous leur avons faxé l'attestation du TGI de Paris qui aurait dû suffire à les convaincre de leur erreur. Ils nous avaient d'ailleurs assurés que dès la réception du fax, ils régulariseraient la situation.

Ce qui fut dit ne fut pas fait.

Quelques jours après, un prisonnier du centre de Salon nous informait de l'existence d'une circulaire ministérielle datée du 6 octobre qui interdisait purement et simplement le journal. Très étonné que le directeur de publication n'en ait pas été informé, nous avons entamé un marathon téléphonique de plusieurs semaines pour s'entendre finalement dire que le Ministère de la Justice ne savait rien et que la direction de l'AP ne retrouvait pas la trace ni les motifs officiels de cette décision arbitraire. Ils nous proposaient de leur adresser un courrier auquel ils ne manqueraient pas de répondre dès qu'ils auraient mis de l'ordre dans leurs paperasses. Et pour cause ! Cette prétendue circulaire ministérielle n'est en fait qu'une simple note de service (N° 00476 du 05/10/2001) respectée ou non selon le bon vouloir de chaque direction d'établissement : il arrive que dans une même taule certains bâtiments tolèrent l'entrée du journal et d'autres non. Il arrive même que seuls quelques prisonniers l'obtiennent alors que la décision de telle prison est d'opter pour la censure. Ils cherchent tout simplement à gagner du temps, essayant de ne pas faire trop de vagues en espérant trouver un motif légal d'empêcher la circulation de l'Envolée en détention. Peut-être pensaient-ils avoir à faire à des interlocuteurs soumis, avalant toutes les couleuvres administratives… Rien ne permet de justifier une interdiction : à moins que le fait de révéler quelques vérités comme le cas de mort inexpliqué du jeune Ralphe Hamouda dans la prison de Grasse, ou de dépeindre le véritable visage de la nouvelle politique d'application des peines ne constituent un délit. Si c'était le cas, il faudra qu'ils s'en expliquent.

Nous avons déposé un premier recours auprès de la direction de l'AP exigeant la remise immédiate des numéros de l'Envolée aux abonnés ainsi qu'une somme de 100 000 F pour dédommagement du préjudice. Ils ont deux mois maximum pour répondre, après quoi nous irons devant le tribunal administratif. Quelques prisonniers ont fait de même, envoyant le même type de courrier en recommandé-accusé de réception. Nous avons alerté toutes les organisations politiques, associatives, médiatiques qui s'étaient mises en avant pour dénoncer il y a un an les conditions de détention et en particulier l'absence de droit d'expression (OIP, MRAP, groupe Miallet, syndicat de la magistrature, commission justice du PCF, AFC, LDH, Libération, le Monde, Le Canard Enchaîné…). Deux mille exemplaires du numéro 2 ont été distribués, il y a désormais environ 300 abonnés : il n'est pas question de céder à des pressions si prévisibles de la part d'un pouvoir qui ne supporte pas d'être exposé à la lumière, car il sait que sa tranquillité repose sur l'opacité et le silence. Comme d'habitude ils interdisent d'abord et cherchent à légiférer ensuite. A nous de jouer maintenant…

A Fresnes rien de nouveau

« Je n'attends rien de l'issue de tout ça. Ce dont j'ai besoin c'est de liberté et ça vous ne pouvez pas me la donner. Ce soir, comme demain, dans un mois, dans un an, les matons là-bas, ils m'assassineront. L'issue je la connais. Vous nous parlez de réinsertion, monsieur l'avocat général. Si vous nous faites passer des années avec de tels tarés, vous attendez quoi ? J'ai une absence, en France la peine de mort a été abandonnée depuis 1981, en réalité elle continue sauf qu'elle est plus subtile. Si vous continuez à condamner et à laisser torturer les gens dans les prisons, ne vous étonnez pas que les mecs s'évadent. Nous tous, les évadés, nous avons une vision de la vie et de la liberté… »

Déclaration de Michel Ghellam devant la cour d'assises de Troyes, novembre 1999.

En 1992, après de nombreuses années de détention, Michel Ghellam et 7 autres prisonniers s'évadent de la centrale de Clairvaux. Lors de cette évasion, les matons ont ouvert le feu : un prisonnier est tué ainsi qu'un gardien pris en otage. Court moment de liberté, tous seront repris et incarcérés à nouveau. En novembre 1999, ils passent en procès à Troyes, rien ne permet de prouver que ce sont eux qui ont tué le maton, au contraire, les doutes apparaîssent. Pendant les audiences, Michel a assuré lui-même sa défense. Il savait que quoiqu'il dise il était condamné par avance, il a donc profité de ce moment pour parler de la détention et pour expliquer pourquoi il est évident qu'un homme encore vivant tente de s'évader après tant d'années passées à l'ombre. Il a dit aussi que si le tribunal ne l'avait pas condamné à mort (« juste » 20 ans de réclusion), l'administration pénitentiaire, elle, l'avait fait.

Depuis qu'il a été repris, il a visité tous les QI de la région parisienne, bientôt neuf ans de torture blanche. Malgré tout, il continue de résister à l'intérieur, essayant de briser l'isolement, de dire ce qui se passe derrière les barreaux, refusant l'arbitraire coutumier dont il est l'objet : censure du courrier, insultes, menaces, non distribution de l'Envolée… Avec l'aide de son avocate, il dépose des recours.

Début novembre 2001, il est balluchonné du QI de la Santé à Fresnes, transfert disciplinaire. A son arrivée plusieurs dizaines de courageux matons en tenue de combat l'attendent. Après l'avoir tabassé et piétiné ils l'envoient au mitard, prétextant qu'il a refusé de donner ses empreintes digitales, alors qu'effectivement rien dans le CPP ne prévoit cette obligation. Son avocate venue le défendre au prétoire n'a pas obtenu le délai légal pour préparer sa défense et s'est vu déchirer sa convocation par un maton sûr de son fait. Elle a immédiatement déposé une plainte.

A la sortie du prétoire, les matons tentent de lui imposer une fouille à corps, il refuse, résultat 8 jours de mitard : le bras de fer est engagé, Michel a besoin du soutien des autres prisonniers comme du nôtre.

Chère France,

Chère patrie des droits de l'homme, grande puissance économique et politique du XXIe siècle, où subsistent pourtant des vestiges d'autres temps, indignes de notre prétendu niveau de civilisation, entre autres, ces endroits de non-droit où l'Homme enferme l'Homme et le tient emmuré, au nom de nobles idéaux tels que le respect des lois et de l'Humanité, de la Justice et de la Sécurité…

En effet, la société doit se protéger et donc se défendre vis-à-vis des personnes qui menacent son équilibre et/ou sa survie…

Sachez que je fais partie de celles-là, si l'on en croit la conclusion du rapport de police établi à la suite de ma garde à vue (quatre jours) : *« Cette jeune fille est extrêmement dangereuse pour la société… »*

Quant à Madame le Procureur, elle affirme que je n'ai pas peur de la prison puisque j'ai récidivé – je retranscris ici son raisonnement « logique » – et à chacune de nos rencontres, étant donné que je garde la tête haute et reste digne, elle en déduit que je supporte bien la prison, trop bien peut-être à leur goût, ce qui justifie la prolongation de ma détention.

Ainsi me qualifie-t-on d'irrécupérable dans ces palais somptueux où l'on rend la justice, les magistrats chargés de cette œuvre admirable disposant d'une lame bien affûtée afin de mieux trancher, briser la vie des coupable : c'est le jugement, dont ils usent et abusent à leur guise…

Aussi savent-ils, avec l'expérience acquise, parfaitement reconnaître un bandit fini quand ils en ont un sous la main, de même qu'une délinquante invétérée qui ne peut que récidiver…

Mais sur quoi se basent-ils pour me juger comme telle ?

Sûrement pas sur mon faciès puisque je ne suis pas trop défavorisée de ce côté-là, ni sur mon âge puisque je viens de fêter mes 21 printemps…

Ils ne peuvent s'appuyer, pour parvenir à un tel diagnostic, que sur mon passé étant donné qu'ils se désintéressent du présent et que pour eux je n'ai aucun avenir…

Mes délits ne sont donc pas l'unique objet de leurs analyses puisqu'en effet on ne peut réduire la complexité humaine à une simple infraction. Ils ne jugent pas tellement mes délits mais bien mon comportement social et ma personnalité. Or, pour ce faire, encore serait-il nécessaire de me connaître, me semble-t-il…

Leur approche est tellement superficielle qu'ils ne peuvent saisir l'essentiel…

Je me demande, tout comme l'écrivain Jean Zay, que je citerai pour compléter ma pensée : *« Comment les magistrats sauraient-ils exactement ce qu'ils infligent ? Pour doser sciemment un châtiment, comme pour apprécier une culpabilité, il faudrait avoir vécu toute l'existence de l'homme, connaître tous ses ressorts physiques et moraux…*

Rendre la justice est la plus insensée de toutes les entreprises humaines. »

Cependant, j'aimerais vraiment comprendre en quoi je représente un danger pour cette société, de quoi ont-ils peur ?

De ma capacité de résistance (en prison), de ma force morale, de ma détermination à réussir tout ce que j'entreprends, de ma volonté, de mon désir de reprendre le contrôle de ma vie et d'apporter ma contribution au changement de la société, pour une vie meilleure pour tous…

On m'enferme parce que j'ai transgressé des lois, pas intériorisé les normes sociales, que j'ai – délibérément – fait d'autres choix de vie que ceux qui nous sont imposés en refusant d'épouser le mode de vie et de pensée dominant et persisté à le contester.

A mon sens, la délinquance est une forme de contestation et de rebellion.

Finalement, on m'a mise à l'écart du reste de la société car je suis considérée comme un parasite, susceptible de contaminer les autres membres, que je n'ai pas joué le rôle assigné par la société donc je représente une menace pour la cohésion de celle-ci…

A moins qu'on ne m'ait enfermée tout simplement dans le but de protéger une espèce menacée !

En fin de compte, ils ressentent comme un péril le fait que je réfléchisse par moi-même et désire m'affirmer autrement qu'en « suivant », que je critique les pouvoirs en place et ne courbe pas l'échine devant l'autorité, que je ne me plie pas à la discipline et aux divers règlements…

Je pense *a contrario* que la capacité de réflexion constitue la vraie liberté et plus je passe de temps enfermée, plus j'apprends à la définir, à force de m'exercer, d'affûter mes idées donc plus je tends – paradoxalement – à devenir libre !

Mais, sérieusement, pourquoi veut-on m'infliger ces années d'enfermement ? Là-bas, je suis isolée pour mieux cogiter, cogiter pour changer, changer pour ne plus contester, ne plus contester pour ne plus s'opposer, ne plus s'opposer pour mieux se plier, se plier pour s'améliorer.
Voici le but recherché. Pourtant il n'est pas explicitement avoué…

En effet, il semble important de sauver les apparences, c'est-à-dire l'attachement hypocrite aux valeurs humanistes, démocratiques, utopiques.

Mais qu'y a-t-il de plus hypocrite que de nous faire croire que des magistrats décident de nos vies, de nous priver de liberté « au nom du peuple français », et ce, pour mieux nous réinsérer…

Qu'y a-t-il de plus inhumain, barbare, cruel, que d'exclure un individu de la société ?

Qu'y a-t-il de plus antidémocratique que de faire condamner les gens du peuple par une poignée de puissants ?

Qu'y a-t-il de plus utopique que de faire croire que cette justice est réparatrice, que ces sentences iniques atténuent la souffrance des victimes et que les coupables deviennent meilleurs grâce à l'action d'institutions telles que la prison ?

Et pourtant c'est nous tous qui voulons en finir avec les prisons, que l'on ne prend pas au sérieux, que l'on traite de rêveurs antisociaux en plein délirium…

C'est à nous que l'on reproche de vouloir laisser des crimes impunis et de mettre en danger la société en libérant de dangereux criminels comme Guy Georges…

Ou comme moi-même !

Mais la prison n'est-elle pas dangereuse pour la société ?

Si elle possédait un pouvoir dissuasi[f] ou bien éducatif, ou même réparat[eur], se saurait…

La société ne se rend-elle pas coupable elle-même dès lors que les sanctions prises sont pires que les actes commis ?

« Car aucune mesure de sécurité ne peut justifier la violence physique, la violence morale, l'humiliation et la perte de dignité infligées par un service public au nom de la République. », dixit l'OIP.

Et quel genre de société est-elle pour se protéger en infligeant la souffrance pour atténuer la sienne ou celle des victimes, en perpétrant la torture psychologique en réponse aux crimes et délits commis ?

Peut-être est-ce là la signification mot « progrès » ?

Et oui, la torture physique n'étai[t] suffisante comme punition donc [on a] rajouté la torture blanche, voilà, c'[est le] « petit plus » de la modernité !

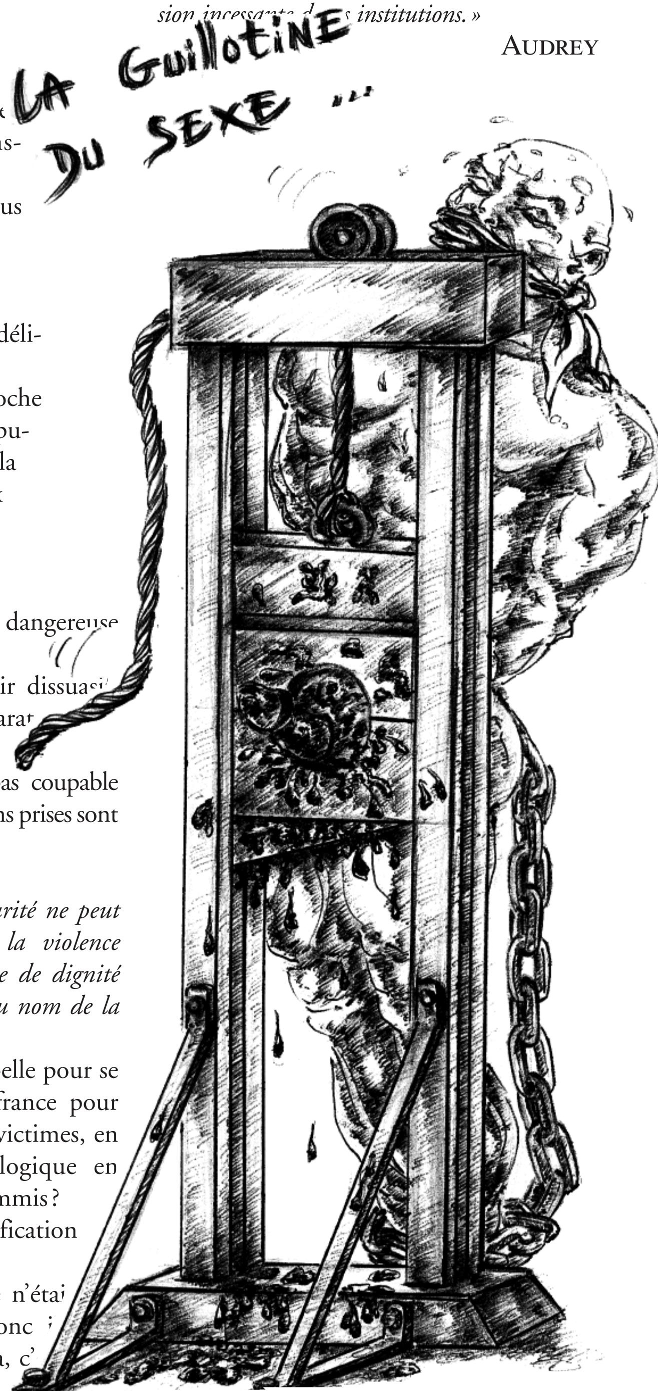
Jusqu'au jour où nous nous vengerons de cette société vengeresse !

Je terminerai par cette citation de Proudhon :

« Les critiques libertaires refusent l'idée que la société (et plus particulièrement ses institutions) s'arroge le droit de punir et de juger. D'autant que cette dernière serait, en quelque sorte, coresponsable des crimes et délits qui se commettent en son sein.

Je dis donc, et j'affirme, que la société a sa part dans tous les crimes et délits que la loi réprime ; qu'en conséquence, la réparation pour être efficace doit être réciproque, c'est-à-dire que, si le coupable doit satisfaire à la Justice par une somme de mérites, la société à son tour doit travailler à son propre amendement par une révision incessante des institutions. »

Audrey



i LONGUE-PEINE (SUITE) i

Le mardi 23 octobre à 19 h 45, sur France 3, pendant le journal national et en la présence sur le plateau du ministre de la Justice, une vidéo venue de la centrale d'Arles est diffusée. A l'image on peut voir trois prisonniers cagoulés, dans une cellule maquillée par des draps. Chacun lisant une partie du texte que nous avons reproduit ci-dessous. Cette diffusion en prime-time ne montre pas l'entièreté du document. Mais il montre suffisamment pour comprendre qu'il s'agit d'un plaidoyer contre les longues peines et les conditions de détention des prisonniers. Mme Lebranchu, qui n'était pas prévenue que des taulards, qu'elle croyait pourtant bien cachés derrière les hauts murs des prisons, allaient lui voler la vedette, s'est retrouvée sans voix…

AVANT de lire le communiqué qui suit, il nous faut préciser que si nous nous présentons à vous encagoulés c'est pour éviter la personnalisation de l'action en cours. Nous ne sommes que des détenus longue-peine parmi d'autres. Le message que nous portons est celui de milliers d'hommes et de femmes « sans voix », enfermés dans les prisons de France.

Par ailleurs, nous tenons à indiquer que c'est pour des raisons de sécurité que nous portons des cagoules. Inutile de préciser que les autorités pénitentiaires n'apprécieront pas notre initiative, que la répression qui s'abattra suite à la diffusion publique de ce document sera importante. Les mesures de sécurité que nous avons prises risquent d'ailleurs de ne pas nous épargner les sanctions, c'est pourquoi nous demandons par avance aux associations et citoyens soucieux de la défense des droits de l'homme de veiller sur la centrale d'Arles dans les jours et semaines à venir. Cela évitera que ne se produisent des violences et des abus divers, commis par des tenants de la répression.

Bien évidemment, si le monde carcéral n'était pas ce lieu de non-droit où le droit d'expression, d'association, étaient interdits aux détenus, nous n'aurions pas été obligés de mener pareille action. C'est la nature antidémocratique de la prison qui nous amène à agir de la sorte !

Enfin, nous tenons ici à préciser que le matériel utilisé pour effectuer ce reportage a été pris sans le consentement de quiconque, pour être plus précis, nous avons détourné le matériel en question sans que le détenu en charge de l'atelier vidéo de la maison centrale ne le sache.

L'année 2000 aura été, entre autres, l'année de la révélation au grand public de l'horreur carcérale en France. Une *« honte pour la République »* a-t-il été dit par beaucoup. Nombre de problèmes ont été soulevés, dénoncés. Des parlementaires à l'Eglise, en passant par diverses associations, tous ont eu l'occasion de s'exprimer sur le sujet dans une certaine unanimité.

Nous en prenons acte.

Mais comme toujours, la parole n'a pas été accordée aux principaux intéressés, à ceux et celles pour qui le quotidien est l'infamie carcérale, c'est-à-dire les détenu(e)s eux-mêmes !

La parole ne nous est pas donnée. Jamais. C'est pourquoi nous avons décidé de la prendre, ici et maintenant.

C'est particulièrement au nom des détenu(e)s « longue-peine » que nous nous exprimons, nous, les laissés-pour-compte, ceux pour qui l'horizon n'est que désespoir et haine.

Nous sommes là, face à vous, pour exiger que nous soient appliquées des mesures justes, équitables, qui nous permettent de croire que nous n'avons pas été condamnés à la mort lente, à des peines qui ne sont qu'un substitut à la peine de mort.

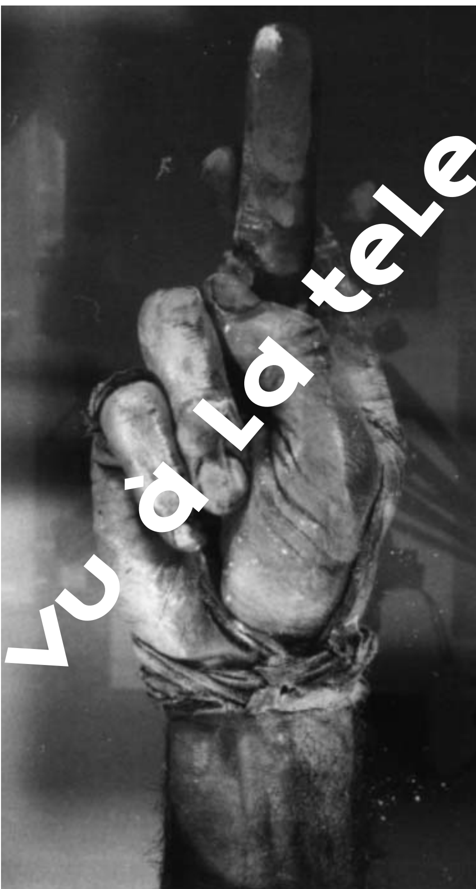
Nous sommes là pour dire haut et fort que nul n'a intérêt à ce que nous nous transformions en « bombes humaines », car viendra le jour où nous serons libérés, où nous réintégrerons le corps social.

Qu'en sera-t-il si des années durant, le système carcéral nous meurtrit, nous avilit, nous blesse jusqu'au plus profond de notre être ? Il est temps que cette réalité cesse, il est grandement temps que cette prison mangeuse d'hommes soit l'objet d'une révolution culturelle qui lui permette d'entrer dans ce troisième millénaire de façon plus digne.

Forts de notre expérience et au nom du respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux de la personne humaine, nous exigeons que le gouvernement français prenne les mesures suivantes :

– Premièrement : refonte de l'échelle des peines et alignement sur les pays aux conceptions pénales les moins répressives. En clair, nous revendiquons l'abolition des « longues peines », la fin des cumuls de peines qui font que des hommes et femmes aient des décennies de prison à purger, mais également abolition de l'insupportable peine de perpétuité. Il est reconnu par tous les spécialistes en la matière que, passé un certain temps, la durée de la peine n'a plus aucun sens, qu'elle n'est qu'acharnement, vengeance, destruction de l'individu.

L'an 2001 verra célébrer le vingtième anniversaire de l'abolition de la peine de mort. Voici l'occasion d'en finir avec les longues peines qui ne sont rien d'autre qu'un substitut à la peine de mort.



– Deuxièmement : libération immédiate de tous les détenu(e)s atteints de maladies incurables. Mourir en prison est le sort le plus infâme que puisse vivre un être humain. Nous demandons que soit respecté le droit à mourir dignement, parmi les siens, hors du contexte carcéral.

– Troisièmement : abolition des quartiers d'isolement et des mitards.

C'est la fermeture pure et simple de ces outils ultrarépressifs que nous exigeons. Ces lieux où bien trop souvent le droit est celui du plus fort, où le fonctionnaire devient bourreau, les morts suspectes trop nombreuses. Il faut en finir !

Voilà pour les mesures à prendre qui tiennent de l'urgence, car chaque jour qui passe est un jour que nous vivons comme une vengeance sociale qui nous serait appliquée et non pas comme une mesure de justice.

Mais la réalité carcérale présente est composée de bien d'autres mesures que nous tenons à dénoncer et voir changer dans les délais les plus brefs.

Il s'agit par exemple de l'impossibilité d'avoir des relations sexuelles, d'avoir des enfants, ou tout simplement d'avoir le droit à la tendresse. Autant d'éléments qui sont constitutifs des droits élémentaires de la personne humaine. Le projet extrêmement limité des Unités de vie familiale (UVF) qui toucherait 3 établissements sur les 187 actuels est une insulte qui nous est faite. Sachant que nombre de pays ont déjà doté leurs établissements pénitentiaires de lieux de rencontre spécifiques pour les rapports intimes, pourquoi la France ne se lance dans pareil projet qu'à titre expérimental et donc limité ? Combien de décennies nous faudra-t-il encore attendre pour que ces droits élémentaires nous soient reconnus ? Combien de familles, de couples, devront-ils se disloquer encore, avant que les décideurs politiques et autres fonctionnaires agissent de façon responsable, ou tout simplement humaine ?

Autre souci majeur : la transformation des maisons centrales en annexes d'asiles psychiatriques.

De plus en plus de détenus n'ont rien à faire en prison. Leur état psychologique est incompatible avec la prison. Nous demandons qu'ils soient soignés dans des lieux adaptés. Nous tenons également à dénoncer le scandale des usages de produits de substitution dans le monde carcéral. Bien trop souvent, la tranquillité en détention a pour prix le maintien de détenus en état de dépendance à des drogues de substitution. Certains détenus se transforment même durant leur détention en drogués alors qu'ils ne l'étaient pas lors de leur incarcération. Que penser d'une institution qui maintient et encourage des hommes et des femmes à la toxicomanie, avec les deniers de la nation ?

Nous exigeons également que l'on en finisse avec les mesures de censure. La violation permanente de notre courrier, de nos rencontres avec nos proches, nos familles, n'ont qu'un objectif : nous imposer une autocensure qui aboutie à l'aliénation de la pensée et l'anesthésie des sentiments, mais également à terme à la disparition des liens familiaux. A qui fera-t-on croire que l'on veut nous réinsérer alors que l'administration pénitentiaire n'a de cesse que de nous couper de la famille en nous incarcérant à des centaines de kilomètres du lieu d'habitation de nos proches et que tout le fonctionnement de l'institution ne mène qu'à l'infantilisation et à la déresponsabilisation du détenu.

Dans la rubrique des réalités scandaleuses, comment ne pas évoquer le travail pénal ?

Pourquoi le droit du travail n'est-il pas appliqué aux personnes détenues ? Pourquoi le patronat français trouve-t-il parfois plus d'intérêt à donner du travail aux prisons françaises plutôt que de délocaliser vers un pays du tiers-monde ? La réponse est simple ; parce que le détenu est corvéable à merci et que les conditions offertes par l'administration pénitentiaire sont celles dont rêvent tous les esclavagistes modernes. Est-ce dans de telles conditions que l'on voudrait nous inciter à nous réinsérer dans la société par le travail ? Et que dire de ces salaires misérables qui ne nous permettent pas de rembourser décemment lesdites parties civiles. Les décisions de justice en la matière sont sacrifiées sur l'hôtel du profit.

Autre motif d'exaspération, le désintérêt que porte l'administration pénitentiaire à la culture, à l'art, à ces aliments de l'esprit et des sens. Comment peut-on se construire ou se reconstruire si nous est niée cette part vitale de notre être, notre pouvoir de création, notre sensibilité, si la culture et l'art ne nous sont pas accessibles ?

Nous tenons à dénoncer ici, avec force, l'activité nocive d'une minorité extrêmement agissante du personnel surveillant pour qui le détenu est l'ennemi à abattre. Ces fonctionnaires refusant de respecter l'esprit des lois, voire souvent leur simple application, représentent un danger permanent pour l'institution en général, mais plus prosaïquement, pour la population pénale et pour leurs propres collègues. Il est temps que ces gens soient neutralisés par ceux dont la mission est la mise en application des textes et le suivi du bon fonctionnement des établissements pénitentiaires.

Par ailleurs, nous tenons à attirer l'attention sur la mise en application de la nouvelle loi dite de la présomption d'innocence. Nous craignons que là encore le corps des magistrats chargés de l'application des peines ne continue dans sa grosse majorité à appliquer les textes de façon on ne peut plus restrictive. Voilà des années que la politique menée en matière d'application des peines est un désastre. Il faut que cela cesse. Il faut que cesse l'acharnement dont les longue-peine sont victimes de la part du secteur ultra-répressif de la magistrature française. Nous refusons d'être plus longtemps les victimes de ces bourreaux assermentés.

Pour conclure cette liste non exhaustive, nous souhaitons dire combien il nous semble nécessaire, vital, que les autorités pénitentiaires s'attachent à remplir leur mission d'aide à la réinsertion des détenu(e)s. Force est de constater que nous, détenu(e)s des maisons centrales de France, ne bénéficions pas de mesures allant en ce sens. Manifestement, la volonté politique n'existe pas, et les moyens mis en place sont quasi inexistants. Il nous paraît clair que l'on nous sacrifie, que l'on nous destine à la récidive systématique. Nous refusons de servir de matière première à la politique sécuritaire de l'Etat.

Bien évidemment, nous saluons tous nos camarades qui se trouvent présentement emmurés vivants dans les quartiers d'isolement, ainsi que ceux et celles qui subissent l'insupportable sanction du mitard. Force, courage et détermination à toutes et à tous.

Un salut empreint de solidarité également pour tous les détenus se trouvant en maison d'arrêt. Les détestables conditions de vie en maison d'arrêt sont aujourd'hui connues de tous. Les changements s'imposent et vite !

Enfin, nous souhaitons adresser un message à tous les jeunes des cités, à tous les enfants du prolétariat et du sous-prolétariat, à tous ceux et celles appartenant à la classe des sacrifiés du système. Hier, vos parents et grands-parents, nos parents et grands-parents, étaient transformés en « chair à canon », envoyés au front pour y crever en défendant des intérêts qui n'étaient pas les leurs. Aujourd'hui, c'est le destin de « chair à prison » qui nous est offert, qui vous est offert. Refusez cette tragédie, refusez cette logique. Prenez conscience de tout cela avant qu'il ne soit trop tard. Car les portes de prison se referment de plus en plus sur vous et de plus en plus longtemps, alors que les véritables délinquants, ceux qui vivent sur le dos de la misère, de notre misère, de toute leur arrogance, se goinfrent en rigolant de nos malheurs, de nos vies sacrifiées.

ON ATTEND TOUJOURS UNE AUBE

LORSQUE je pense aux longue-peine, d'emblée la réflexion s'ancre dans ces hommes qui ont dû subir, il y a déjà vingt ans, la peine capitale.

On peut se hasarder à dire que c'est une « courte peine ». Et en hasardant encore, dans une hypothèse de « contradiction surmontée », j'ose énoncer qu'une telle condamnation à la mort subite pouvait être d'une qualité supérieure à une condamnation à perpétuité, qui s'en trouve ainsi gracieusement élargie et humainement prévue par le Code pénal, dans une époque prétendument progressiste. Du moins, le condamné à mort ne subissait guère l'atroce souffrance de voir sa propre décomposition biologique et cérébrale, ainsi que celle – affective – concernant les proches, déchiré parmi quatre murs dépourvus d'issue pendant vingt, vingt-cinq, trente ans…

« Tous ces biens qui périssent,
Que d'autres les amassent…
En nos corps – enlisés
En nos corps – emmurés.
En nos corps – où sans trêve,
Exil extrême – on crève !
En ce corps – carcéral,
Dans l'étau de métal. »

Marina Ivanovna Tsvetaeva

A partir du moment de sa condamnation jusqu'à son exécution, le condamné à mort se faisait une raison de « l'acquittement terrestre » à lui imposé. C'était la loi ! Inhumaine, barbare, cruelle, impitoyable, mais c'était la loi. Et voilà qu'une sorte de philosophe fataliste s'appropriait la pensée de l'être destiné : – Il vaut mieux mettre un terme à l'angoisse tourmentée que la traîner des années durant sans espoir ni destin. Le néant ! C'est la pensée suicidaire ! celle qui est encore « en vogue » dans « nos » prisons, car le système pénitentiaire n'offre pas grand nombre de choix en ce qui concerne les longue-peine…

Il y a vingt ans qu'on a aboli le bourreau, mais dans la nouvelle interprétation de la loi, donc la condamnation à perpétuité, c'est le condamné même qui devient son propre bourreau ! Voici ce que je veux dire lorsque j'écris « contradiction surmontée » : le système pénitentiaire, appuyé par la « loi », nous a confié le choix de vie ou de mort sur nous-mêmes ! […]

LUIGI

QUAND LE CHÂTIMENT VA... TOUT VA...



EXTRAIT — LA PEINE DE MORT EST TOUJOURS VIVANTE !

[…] La peine de mort, de fait, n'a pas été abolie, elle a tout simplement changé de visage.

Depuis vingt ans elle a été substituée par des peines toujours plus longues avec des dix-huit, vingt-deux, trente ans de sécurité. Des peines incompressibles ! C'est la course au tout sécuritaire et l'inflation est au mieux de sa forme.

Aujourd'hui, l'absurde sécuritaire coupe beaucoup plus de têtes qu'autrefois la guillotine. Il y a vingt ans en arrière, les têtes de trois ou quatre prisonniers étaient tranchées par le couperet entraînant une mort instantanée et foudroyante. Maintenant c'est la mort lente qui guette les milliers de détenus condamnés à des longues peines et les centaines d'autres condamnés à perpétuité. En vingt ans, la durée moyenne des peines s'est accrue de 71 %. L'article 64 étant supprimé, il n'y aurait plus de malades mentaux enfermés dans les geôles du pays qui se targue d'être le géniteur des droits de l'homme.

De qui se moque-t-on ? Si nous en croyons leurs statistiques, les malades atteints de maladies graves, voire incurables, ne meurent plus en prison. Effectivement quand le tout dernier moment approche, le malade est conduit vers un hôpital, donc il s'éteint là-bas ou dans l'ambulance qui l'y mène. Ainsi, il ne figure pas dans leurs statistiques puisqu'il est mort dans un hôpital ou dans l'ambulance du Smur, celle du Samu, ou celle des pompiers qui l'aura conduit dans son dernier voyage sur terre. […]

FRÉDÉRIC

4 LA PEINE DE MORT EXISTE TOUJOURS ! 5

EXTRAIT — Le 9 octobre, la France commémore l'abolition de la peine de mort. Tous nos dirigeants, nos intellectuels, nos artistes se féliciteront sans aucun doute de cette réforme. Mais la réalité est autre. Et nous, détenus longue-peine, subissons une autre forme de mise à mort, c'est la mort lente. Cette mort-là est beaucoup plus perverse et plus violente. Il y a vingt ans, on nous coupait en deux, aujourd'hui on nous tue à petit feu. Les peines ne cessent de s'allonger, la peine perpétuelle est réelle : une longue agonie derrière les murs pendant des vies entières. Plus de guillotine mais une souffrance indescriptible nous taraude année après année. A ça s'ajoutent tous les instruments de torture mis à disposition de nos tortionnaires : quartiers disciplinaires, quartiers d'isolement, la camisole chimique pour les plus faibles.

Tous ces politicards de tous bords et de la gauche caviar qui vont fêter l'anniversaire de l'abolition de la peine de mort – autour de petits-fours et de verres de champagne, se tapant sur l'épaule en se félicitant de la bonne marche de la justice française et de l'application des peines – me filent envie de gerber, je ne veux pas et ne peux pas cautionner autant d'hypocrisie, vous ne devez pas cautionner autant d'hypocrisie. La peine de mort existe toujours, il n'y a aucun doute, les détenus longue-peine en sont les principales victimes. […]

PHILIPPE

Env 3 Total 27/03/05 22:52 Page 6

Pour ne pas perdre la notion du calendrier, il faut compter attentivement les jours, marquer chacun d'un trait. Un matin, on s'aperçoit qu'il y a quarante-sept jours – ou cent vingt ou trois cent quarante-sept ! – que c'est, en arrière, un chemin droit, sans le moindre accident, incolore, insipide, insensé. Pas un point de repère ne s'y offre au regard. Des mois ont passé, identiques à des jours ; des jours passent identiques à des minutes. Le temps présent est lourd de torpeur. La minute est parfois merveilleusement – ou atrocement – profonde. Cela dépend dans une certaine mesure de soi-même. Il y a des heures rapides et de très longues secondes. Le temps passé est nul. Aucune chronologie de faits ne l'arrêtant, la durée extérieure n'existe plus.

Victor SERGE, ***les Hommes dans la prison.***

LONGUES peines ; à quel moment s'aperçoit-on qu'on est un longue-peine. Bien avant de passer devant un tribunal pour aller chercher l'addition, le prisonnier aura effectué quelques années. Oui, trois, quatre, cinq ans à attendre, à être conditionné comme une marchandise. Lorsque l'on passe à la caisse, l'addition nous assomme. 15, 20, 25, 30… perpétuité. On perd connaissance, mais on reste quand même debout (pourquoi on ne tombe pas, on ne s'écroule pas ?). 3, 4, 5 ans d'attente, de conditionnement, on perd toute notion du temps, on est dans un état inconscient, on ne peut plus réagir sur le moment. Il lui faudra quelques jours, quelques semaines ou des fois quelques mois pour prendre conscience de sa peine (et cela dans tous les sens du terme). Non, on ne passe pas devant un tribunal pour être jugé, mais pour être condamné. Et ce n'est qu'après cette condamnation que l'on commence à vous juger. Car, comme ils le disent, la peine sera afflictive et infâmante. Car la condamnation est un fait, mais qui ne détermine pas dans l'absolu le temps que l'on fera. Ce n'est que pendant cette incarcération que l'on passera son temps à être jugé. Et ce ne sera qu'au vu de ces jugements que l'on vous accordera ou pas, une permission, une semi-liberté, une conditionnelle, des remises de peine…

Oui, lorsque l'on est-longue-peine on essaie de ne plus compter. On est hors du temps, on n'est plus. Alors je ne sais pas s'il y a à méditer sur cette phrase (d'Emmanuel Kant) : *« L'esprit humain n'est conscient d'une progression dans le temps que parce-qu'il sait compter. »*

Il y a des moments où je me laisse aller à des rêveries. Le temps de ces moments-là ne se compte plus, les jours, les semaines défilent (je m'aperçois que le verbe défiler a plusieurs sens, comme celui de la fuite). Fuir dans un monde, un autre monde, un monde abstrait… Mais pour le moment je suis amené à revenir à la surface. Oui, surface dans un monde, dans un temps où l'on fait semblant. Le semblant d'une vie qui n'est que survie, pour ne pas dire sous-vie ou sous vide.

Voilà le pourquoi du plongeon dans l'abstrait.

Après avoir pris trente piges et fait cinq depuis, je me demande ce qui me maintient encore debout…

Le pire, ce n'est pas ces trente piges, c'est plutôt de prendre conscience de ces lieux et de tout ce qui gravite autour. Même si l'on est amené à occuper son temps (occuper son temps c'est déjà égoïste, il vaudrait mieux le partager) à des activités diverses, on ne construit rien ou alors tout n'est qu'illusion. Tout ce que fait le détenu, c'est de se créer un espace pour un semblant d'autonomie. Car c'est un paradoxe de parler d'indépendance dans un milieu coercitif tel que la prison. Dans une prison d'exclusion, de misère et de haine, il serait bon de se poser la question de l'avenir des personnes (hommes et femmes, jeunes et vieux qu'on y jette).

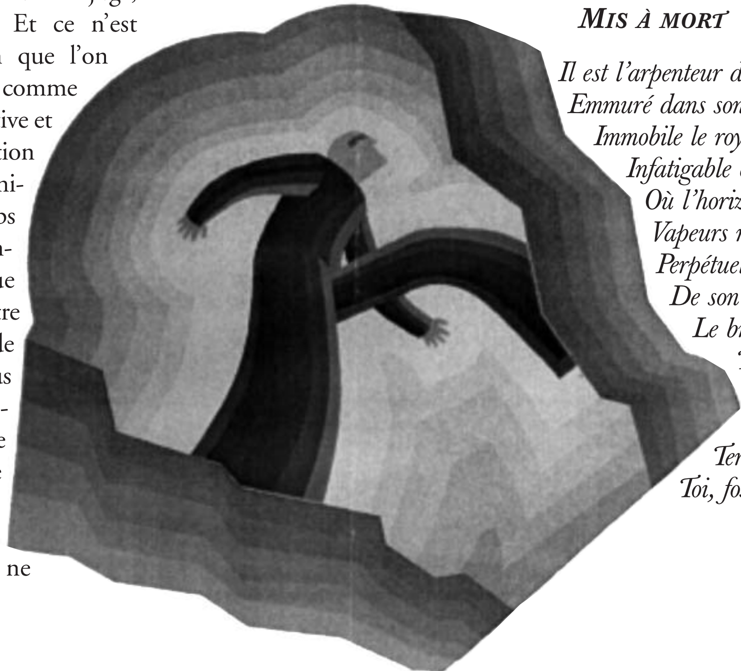
Bien sûr qu'il faut en finir avec cette perpétuité et cette échelle des peines. Mais l'histoire nous le rappelle, il faudra compter sur l'Europe pour que la France, pays des droits de l'homme, s'aligne, contrainte et forcée…

Je crois qu'il serait bon de voir ou de revoir la condamnation d'une infraction et sa peine. Il y a lieu de constater qu'il est souvent fait une différence entre un primaire et un récidiviste et que la peine est en fonction de ce déterminisme. Alors pourquoi continuer à faire cette différence lors des aménagements de peine. Avec le primaire : mi-peine pour une permission, une liberté conditionnelle. Et le récidiviste, il faut qu'il effectue les deux tiers de sa peine pour la même chose.

Alors qu'à la base la peine est bien définie sur ces deux points.

À défaut que les tribunaux ne se remettent en question sur les peines incommensurables qu'ils infligent. Une proposition serait que tous les détenus puissent sortir en fin de peine après avoir effectué les deux tiers de celle-ci. Et une mi-peine pour tout aménagement. Car on peut constater à l'heure actuelle, pour prendre un exemple, qu'une personne condamnée à un an effectuera (si tout se passe bien) neuf mois. Il aura fait plus des deux tiers puisque les deux tiers d'un an font huit mois.

ALI



MIS À MORT

Il est l'arpenteur du temps sans substance.
Emmuré dans son passé ;
Immobile le royaume de l'absence en sourit ;
Infatigable compagnon d'un voyage,
Où l'horizon souvenir tend à s'évanouir ;
Vapeurs nauséabondes d'une petite mort.
Perpétuel chemin d'inexistence macabre
De son être ne laissera qu'une silhouette d'acier qu'on ne plie ;
Le briser : un espoir de bourreaux parés d'hermine
Trop lâches pour le sauver.
Nul rachat, une vie arrachée aux sens.
Laisser l'arpenteur échapper à cette torpeur,
Terrible tumeur de son existence qui tue son essence.
Toi, fossoyeur, vois le perpétuel arpenteur.

Lobo



COMMÉMORATION DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT OU LE CAUCHEMAR DE BADINTER !



AU printemps dernier, le collectif contre les longues peines de la centrale d'Arles, regroupant des prisonniers qui depuis environ deux ans mènent des luttes contre les longues peines, avait signalé qu'aux alentours du 9 octobre, socialistes, criminologues et humanistes de tout poil allaient commémorer les vingt ans de l'abolition de la peine de mort. Ce collectif avait décidé de ne pas les laisser se congratuler. Pour cela, ils ont fait une affiche « La guillotine ne laisse aucune chance, la prison non plus » et lancé un appel à tous ceux de l'intérieur et de l'extérieur pour perturber leur petite fête et profiter de l'occasion pour parler des longues peines.

Cet appel a été distribué devant les prisons de la région parisienne et devant la prison de Loos. De l'affiche nous avons fait 250 tee-shirts qui ont été envoyés un peu partout. Il est rentré à l'intérieur des prisons grâce à la complicité des familles et proches de prisonniers qui les ont fait passer au parloir (hélas, parfois un manque de camouflage a entraîné la confiscation à la fouille).

Quant à leur commémoration nous y avons joué les trouble-fête.

Au programme, le 5 octobre, concert organisé par Amnesty international avec outre Sapho et Jane Birkin, un discours de Robert Badinter.

Bob le grand humaniste qui était, certes, garde des Sceaux au moment où la peine de mort a été prétenduement abolie (en fait, la France n'a signé que le protocole n° 6 qui vise l'abolition de la peine de mort en temps de paix), mais qui l'était toujours lors de la mutinerie de Fresnes en 1985, quand les prisonniers sont montés sur les toits et que les flics sont intervenus. Intervention qui a abouti à l'assassinat d'Alain Pinol (« tombé » du toit). Le même Robert qui, aujourd'hui, déclare dans *Libération* qu'il approuve les lois antiterroristes que sont en train de mettre en place tous les Etats « civilisés », ainsi que Vigipirate, sous prétexte que nous sommes en guerre.

Nous nous retrouvons donc à une vingtaine sur les lieux dudit concert, mélangés à un public qui attend Cheb Mami avec impatience. Après une heure d'attente, Robert fait son entrée sur scène. Avant qu'il ne commence à s'autoféliciter d'avoir fait preuve d'un si grand humanisme en abolissant la peine de mort (la bonne blague!), nous déployons une banderole*, des affiches : « Vingt ans d'abolition de la peine de mort, tu parles… La guillotine ne laissait aucune chance, aujourd'hui la prison non plus ! », au mégaphone nous expliquons le pourquoi de notre présence. Devant Badinter figé, il est dit que la peine de mort n'est pas abolie en France, que les tribunaux condamnent à des peines de plus en plus longues, que les prisons sont des mouroirs… Le public applaudit mais cet enthousiasme n'est pas partagé par tous et nous nous faisons déloger par les gros bras responsables de la sécurité, relayés par leurs collègues en uniforme. Profitant du bordel, quelqu'un a réussi à se glisser sur la



scène, il pique le micro à Robert qui commençait à peine à reprendre son sang-froid, le temps de dire trois phrases et revoilà les mastards qui le sortent *manu militari*. Certains d'entre nous ayant réussi a échapper à leur vigilance continuent à gueuler. La retransmission à la télé le lendemain matin a permis aux prisonniers matinaux de pouvoir déguster le spectacle.

Le 6 et le 7, Amnesty, avait installé des tentes au Trocadéro pour débattre sur les bienfaits de l'abolition et gronder tous ces États barbares (les États-Unis en tête) qui condamnent encore à mort. Le 7, nous nous retrouvons sur le parvis des Droits-de-l'Homme. Pour accéder à l'emplacement des tentes nous traversons une exposition de photos sur tous les types d'exécutions à travers le monde, agrémentées par quelques textes sur les différentes tortures et au milieu un superbe portrait de Badinter. À notre arrivée, c'est la panique chez les organisateurs qui font immédiatement le lien avec les « excités » du concert. Nous installons une autre banderole (la dernière ayant été dérobée par la maréchaussée) : « Pour en finir avec toutes les prisons » et une cellule. Nous constatons que cette commémoration n'attire pas les foules ; après avoir distribué des tracts aux quelques intéressés, avec qui, souvent, s'ensuit une discussion, et aux touristes venus voir la tour Eiffel ; nous repartons. Seuls quatre d'entre nous restent pour assister au débat intitulé : « Comment sanctionner les crimes les plus graves ? » De l'extérieur nous entendons Badinter nous appeler : « Maintenant que je ne suis plus à la tribune, faîtes entrer les chevaliers de la courte peine ! » À peine rentrés, Robert nous tombe dessus en trépignant, rouge de colère et hurlant : « C'était mon anniversaire, vous m'avez gâché ma commémoration », il attrape l'un d'entre nous par le col, se rendant ainsi ridicule aux yeux de toutes les ●●●

personnes présentent sous la tente. Nous lui faisons calmement remarquer que s'il y avait violence cela venait de son fait, et tout de suite nous lui avons parlé de "ses" peines de sûretés, de "ses" Quartiers d'Isolement.

Une fois cet excité sorti, nous avons pu commencer le débat, nous avons dit que la logique qui a poussé à abolir la peine de mort est la même qui a entraîné l'augmentation de la longueur des peines, l'installation de peines de sûreté et la future construction de prisons de niveau 3 (prisons tombeaux). Que la France est quasiment le dernier pays d'Europe à avoir aboli la peine de mort, qu'elle n'avait pas d'autre choix pour s'aligner sur le système judiciaire européen sans risquer de se trouver dans la même situation que la Turquie maintenant,… et alors qu'ils nous opposaient la société démocratique du droit nous leur avons remémorés l'assassinat de Patrick Mirval et la promotion du présumé responsable de sa mort (Danet) qui de maton est devenu directeur de la centrale de Clairvaux. La tribune où se trouvent PV Tournier (AFC), JJ Prompsy (groupe Miallet) applaudit. Étonnamment, cette tribune tient un discourt radical, sur l'abolition de la société carcérale mais à la question « c'est bien beau tout ça mais concrètement y s'passe quoi ? » ils répondent plus de contrôle, bracelet électronique etc.

Last but not least, le mardi rendez-vous au Panthéon. Badinter et sa clique veulent déposer une gerbe sur la tombe de Victor Hugo, nous sommes là au désarroi de certain mais nous avons tout de même trouvé quelques complicité parmi les participants à cette commémoration. D'une fenêtre de la fac de droit, en face du rassemblement, nous installons une banderole : « Toutes les prisons sont des couloirs de la mort » ; en bas, une cellule avec un prisonnier, des horloges et



autour des hommes en blouse blanche, la même banderole qu'au Trocadéro et une autre : «L'humanisme, c'est la politesse des salauds». Deux d'entre nous trouvent une place dans la délégation qui se rend sur la tombe. Vêtus des tee-shirts avec inscrit dans le dos : « Depuis 1981 plus de 2 000 prisonniers sont morts dans les prisons françaises » et « 600 perpétuités, 700 DPS, plus de mille dans les Quartiers d'Isolement, combien de prisonniers emmurés vivants », ça devient une habitude, on vole la vedette à Robert, à l'intérieur des papillons sont déposés sur la tombe : « En symbole de l'évasion » et une phrase est dite pour les prisonniers morts depuis 1981 (en se suicidant, au mitard, de maladie). Une nouvelle fois, nous constatons le peu de mobilisation autour de la commémoration et ce coup-ci nous sommes presque plus nombreux qu'eux. Des personnes qui se trouvaient au concert ou présentes le dimanche sont revenues discuter.

Nous apprenons par la suite qu'à Arles les prisonniers ont fait ce qu'ils avaient dit, des refus de plateaux et le blocage de certains couloirs. Au D1 à Fleury, un gros pétard explose dans le gymnase et souffle les vitres, au D5, huit prisonniers ont fait un refus de plateaux. À Montpellier et Marseille des bulles (celles que nous avons utilisé le jour du concert) ont été collé un peu partout dans la ville. À Chalons, le collectif des 5-10 a fait une manif dans la ville et déposé une banderole sur les marches du palais de justice. À Lilles, des affiches et des bulles ont été collées dans la ville, entre-autre devant le palais de justice.

∗ Sur cette banderole sont écrites les revendications des prisonniers de Lannemezan, ce sont en fait les mots d'ordre des luttes carcérales depuis longtemps :
Abolition du mitard et du prétoire
Fermeture du quartier d'Isolement
Rapprochement affinitaire, familiale et politique
Libération des prisonniers gravement malades
abolition de la double peine
Abolition des longues peines

Le temps c'est cool

Le temps c'est cool
Quand ça fait tic, quand ça fait tac.
Tic-tac ! Tic-tac !
J'ai le trac, patatras !
Je fuis le temps qui passe,
dans un espace sans face.
Une fuite sans face ni fin,
je perd la face.
Dans cet espace, face à face
j'adapte une tac-tic.
Tactique, comme dans un combat,
pour sauver ma face.
Tactique qui ne consiste pas qu'à encaisser
les coups ;
mais surtout à les éviter
pour ne pas tomber K.O.

Ali

ET TRENTE ANS INCOMPRESSIBLE, C'EST PAS UNE PEINE DE MORT PEUT-ETRE ?

Dans le cadre de la célébration du XXème anniversaire de l'abolition de la peine de mort en france, le Mouvement des jeunes Socialistes de l'Hèraut avait invité Robert Badinter pour un débat avec les étudiants de la fac de Droit de Montpellier.

Averties par hasard, à peine 48 H avant, quelques personnes, pas vraiment des étudiants en Droit, pensant qu'il serait de mauvais ton de pertuber la fête à Robert (comme cela avait été fait à Paris) ont tenté dansla précipitation de mobiliser autour d'eux.

L'après-midi du 29 octobre (jour de la rencontre) a été consacrée au au collage de 200 affiches (la guillotine ne laisse chance, la prison non plus) dans les rues de la ville et autour de la fac de Droit, puis à partir de 17 H à la distribution de 500 tracts (l'Appel pour une journée de résistance , du Collectif des prisonniers de la centrale d'Arles) devant le bâtiment et dans l'amphi ou près d'un millier d'étudiants s'entassaient et attendaient Badinter. A l'arrivée de la vedette nous étions déjà bien repérés par les organisateurs qui inquiets, nous tenaient à l'œil et cherchaient en vain nos complices, ... mais à ce moment nous ne nous comptions malheureusement que sur les doits d'une main.

Après la projection d'un film (sur l'abolition) un «débat» débuta; Badinter désignant qui devait recevoir le micro, nous l'offrit par mégarde pour la première question : un camarade pris alors la parole dénonçant l'hypocrisie d'une telle commémoration à leur du tout sécuritaire, alors que les peines de prison ne cessent de s'arlourdire, les prison de se remplir, que la mort y rôde toujours plus souvent et alors que la France abolitionniste soutient de par le monde des dictatures (Turquie, Mexique, Birmanie...) qui assassinent chaque jour. L'ancien garde des sceaux tenta d'éluder la question et de déformer nos propos mais, un étudiant, voyant qu'on nous refusait à présnet le micro et la parole, revint sur la question des longues peines, substitution à la peine de mort. Ce thème occupa finalement les trois quarts du «débat» (qui cessa au bout d'une heure) pour le plus grand agacement de l'invité assez souvent interrompu par des gêneurs de tous poils.

Les centaines d'étudiants qui s'attendaient à assister à un «débat» sous forme de cours magistral (ou l'inverse) sur l'abolition de la peine de mort, et qui applodissaient dès que Badinter se grattait l'oreille, ont été surpris d'entendre des voies dissonantes évoquant le sort des prisonniers et les peines jusqu'à la mort. Surpris et pour certains, c'est évident, intéréssés. Lorsqu'un camarade, intérompant Badinter, gueula du haut de l'amphi « et trente ans incompressible, c'est pas la peine de mort peut-être ?! » quelle ne fût pas notre surprise (et celle de Badinter d'allieurs) d'entendre un certain nombre d'étudiants applaudir dans la salle...

Si notre intervention ne fût pas émailée d'actions spectaculaires, elle fût malgrès tout remarquée et il est pas probable qu'elle n'est pas été inutile.

RANDOM-LIEBZIG



tract distribué dans plusieurs villes, devant les parloirs avant le 9 et dans tous les lieux officielles de la commémoration

le 9 octobre 2001 :
APPEL POUR UNE JOURNÉE DE RÉSISTANCE

LE 9 OCTOBRE est une date, cela fait vingt ans que la peine de mort a été abolie dans ce pays. Vingt ans, et le 9 octobre est le type même de représentation publicitaire de la nouvelle religion d'Etat. Un culte dont nos sociétés aiment à célébrer chaque messe, chaque ave jusqu'au dernier soupir de félicité.

Dans les mimétismes «ad nauseaum», il faut consacrer la gloire sans mémoire :

Oublier que cette «France des lumières» se décidant à en finir enfin avec la suprême violence d'Etat, était le dernier pays d'Europe occidentale à renoncer à la vengeance publique ?

Et ceux qui brodent cet acte sublime au Te deum d'un Président défunt, sont-ils à ce point amnésiques ?

Comment gommer les pouvoirs spéciaux, l'œuvre de cet ancien ministre de la justice et le crime de dizaines de prisonniers politiques algériens et français ? La mémoire se découpe-elle suivant les pointillés comme les corps des suppliciés ?

Mais précisément le rôle des célébrations, n'est-il pas celui d'en finir avec le passé pour lisser un présent de mille ans, un temps suspendu aboutissant au non-sens de la seule marchandise et des dividendes ?

Amputés du passé, le présent consacré se dissimule sous le masque, il se conjugue aux mensonges domestiques et aux nouvelles tyrannies.

Nous, prisonniers qui vivons dans le ventre de la bête carcérale, nous adressons cette supplique à ceux qui, réunis, fêterons l'anniversaire.

La mort a-t-elle quitté le monde de la punition ?

Non ! Il n'est jamais mort autant de prisonniers depuis le temps des malarias de Cayenne !

Non ! Les prisons actuelles sont des mouroirs où le mortifère est élevé sur des autels aux fleurs incompressibles. «Prison-hôpital», «prison-asile», «prison-hospice», suicides, automutilation, folie, mort lente, violences des surveillants et d'autres prisonniers, arbitraires...

Ainsi la mort est en bonne place sur les bons de cantine et, dans ce pays, l'abolition de la peine capitale inaugura banalement la grande mutation de l'Etat pénal et de son royaume de damnations.

En octobre 81, nous étions 31 551 prisonniers, nous sommes plus de 50 000 aujourd'hui. On entasse. On construit, dans l'urgence, des cités du châtiment comme hier ils bâtissaient les barres des périphéries. Ils préparent de nouvelles maisons de correction pour les enfants, des prisons spécialisées pour les détenus grabataires, d'autres pour les malades mentaux (près d'un tiers de la population pénale sont atteints de troubles psychiques graves), des prisons souterraines pour les détenus dangereux...

En vingt ans, la durée moyenne des peines a cru de 71%. Quant à l'alourdissement des peines prononcées, il ne peut plus être contesté, sans parler de la mise en place des peines de sûreté, 18, 22 puis 30 ans incompressibles. C'est l'inflation de l'absurde sécuritaire jusqu'à la perpétuité réelle ! Et aujourd'hui des milliers de longues peines et plus de 600 perpétuités étouffent lentement dans les nouvelles tours de béton et d'acier du tout prison.

C'est la réalité de l'explosion carcérale !

Et c'est également une guerre faite de mots que les adorateurs médiatiques chantent à tue-tête.

On ne meurt plus en prison puisqu'il n'y aurait plus de peine de mort. Il n'y aurait plus de fou puisqu'ils ont décidé d'abroger l'article 64. Il n'y aurait plus besoin de libération médicale puisque les malades disparaissent simplement des statistiques au cours de leur transport vers les hôpitaux civils les plus proches. Il n'y aurait plus de prisonniers politique puisqu'il n'y a plus qu'une seule politique, celle du consensus des similaires...

Dans cette pantomime, l'Etat pénitence se décline au clean livide de l'ordre idéologique !

Sous les sun-light, la mode est à la pub pour la «sécurité républicaine» et la «tolérance zéro» et ces slogans réactionnaires dessinent les contours de la répression actuelle.

Car ce n'est pas n'importe quelle «tolérance zéro» et pas besoin d'aller chercher les exemples dans les hautes sphères de leur politique. A Toulouse, au début septembre, les juges ont condamné à une petite peine de sursis un flic assassin et quelques instants plus tard, ils expédiaient en prison pour plusieurs mois un algérien qui pour seul crime n'était en possession d'un titre de séjour régulièrement visé par l'administration.

On fête l'abolition de la peine de mort dans une ambiance de bureaucratie sécuritaire et pénitentiaire. Plus que jamais par le passé, la prison est une arme de premier choix pour les nouveaux criminels, des déviants et des fous, parce qu'elle s'élève plus haut encore comme menace permanente pesant sur les populations les plus pauvres, contre les jeunes prolétaires soumis «au marche ou crève» de la précarité globale, contre les étrangers sans papier chassés de chez eux par les ravages des inégalités croissantes... La prison ne frappe plus les marges de nos sociétés mais elle s'insinue au cœur de ces principales logiques d'exploitation et d'oppression.

Bien sûr parfois, ils s'émeuvent encore des dégâts de leur gestion, ils pondent dans la contrition trois ou quatre rapport puant le remords et le consensuel. Ils pleurnichent sur les plateaux télévisions. Ils évoquent de grandes réformes humanistes. Puis minés par les lobby et tous ceux qui se gavent sous les mamelles de la vache à lait pénitentiaire (nouveaux industriels des prisons privées, hauts fonctionnaires, cadres ou corporations d'uniformes qui vivent de formes légalisées ou occultes de bénéfices tirés à ce monde des ténèbres) ils reculent. Face à cette mafia factieuse, ils négocient des petits aménagements et ainsi l'«humiliation de la république» accouche d'une souris apeurée.

Ces derniers mois, autant de réformes de l'Application des Peines que le projet de loi pénitentiaire en sont la plus claire des démonstrations. Ils rafraîchissent les peintures comme ils réhabilitent Fleury ou humanisent Fresnes.

Sinistre comédie !
Jusqu'à quand ?

Dans ce pays, le pouvoir n'accepte des réformes dans ses geôles que sous la menace des émeutes et des luttes, face à la résistance des prisonniers ! Ceux qui ignorent cette logique sont promis à crever la gueule ouverte.

– C'est pourquoi nous appelons à marquer chaque occasion de notre présence collective et consciente. Et le 9 octobre, comme le jour de l'examen de la loi pénitentiaire, nous devons faire acte de présence par une journée de lutte, grève de plateaux, grève des ateliers, blocages... Toutes initiatives sont à étudier sur les coursives.

– Dans le même mouvement, nous appelons les personnes à l'extérieur à perturber les cérémonies de célébration du vingtième anniversaire de l'abolition de la peine de mort.

Le 9 octobre doit être un jour de résistance contre la mort lente
des perpétuités et des longues peines.

Le 9 octobre doit être un jour de revendication pour le rétablissement
des libérations médicales,
des libérations conditionnelles
et de toutes les mesures de l'application des peines.

COLLECTIF DES PRISONNIERS DE LA CENTRALE D'ARLES
15 SEPTEMBRE 2001

Collectif des 5-10 à Chalon, devant le palais de justice



La guerre ?

La menace islamique qu'on nous agite depuis le 11 septembre ne s'est pas concrétisée… pas de nouveaux attentats, pas de généralisation de l'« offensive terroriste » à l'ensemble du « monde démocratique ».

Il y a quelque chose qui ressemble à l'intensification de la guerre du côté de l'Afganistan. Mais on sent bien que les forces occidentales n'ont guère envie de s'enfoncer dans le bourbier d'une guerre d'occupation, qui se transformera inévitablement en guerre de guerrilla et dont elles n'ont que très peu de chance de sortir vainqueur. D'ailleurs on ne comprend pas bien en quoi la victoire des islamistes du Nord sur les Talibans du Sud constituerait une victoire de l'Ordre démocratique. Enfin, rien de très nouveau puisque nous savons déjà depuis longtemps que le capitalisme occidental mène la guerre contre l'ensemble du monde, du Rwanda à la Colombie, de l'Irak au Kosovo, de l'Afrique de l'ouest où la puissance militaire française fait et défait les gouvernements aux guerres « humanitaires » menées sous l'égide des américains en Irak ou au Kosovo.

La solidarité du camp capitaliste occidental connait des tiraillements – Bush n'est-il pas obligé de répéter que « qui n'est pas avec nous est contre nous » ? – et les européistes montrent beaucoup de réticences à se lancer dans une guerre qui mettrait l'Occident en prise avec l'ensemble du monde musulman… ce qui est le scénario le plus probable si les américains se décidaient à mener une réelle offensive terrestre. Et cela sans même imaginer les répercutions en chaîne dans l'ensemble des pays dominés en cas de défaite ou d'enlisement de la coalition des plus grandes armées du monde qui jusqu'à présent ne pillaient le monde que sous la menace et la terreur. Ces puissances, qui ne vivent que sur le racket, ne peuvent pas se permettre d'apparaître en état de faiblesse.

La guerre n'est pas arrivée jusqu'à nous, les mesures antiterroristes ne visent qu'un ennemi fantasmé, virtuel. Les barrières devant les écoles maternelles n'arrivent pas à nous faire croire que les petits enfants des banlieues seraient une cible potentielle de Ben Laden. Les attentats réellement effectués, mais aussi ceux dont on nous dit qu'ils étaient projetés, ne laissent pas entendre que ceux qui sont visés seraient des pékins moyens. On peut regretter les dégâts collatéraux (les femmes de ménage du World Trade Center) sans se sentir menacés par les explosions du Centre de la finance mondiale et du Pentagone, sans être effrayés par les menaces contre l'ambassade des USA. Ce qui nous préoccupe, ce à quoi nous assistons, c'est à une nouvelle escalade dans la mise en place de mesures, de lois et de dispositifs qui font que le système s'affranchi du voile démocratique derrière lequel il tenait les pauvres sous contrôle. Il s'agit d'une véritable déclaration de guerre, une déclaration de guerre civile, des États occidentaux contre toutes les populations.

Les attentats du 11 septembre ont servi de prétexte au renforcement d'une offensive tout azimuts contre tout ce qui pourrait mettre en danger un système d'exploitation qui se veut toujours plus totalitaire et performant. Nous sommes tous des ennemis potentiels du nouvel ordre économique mondial. Il n'est donc pas étonnant que l'État français1 décide tout à coup que les dispositifs de régulations sociales que sont la possibilité de pouv… cuter a… son immeuble, de ne pas payer le train quand on est insolvab… deviennent de… crimes passibles de… qui est vraiment étonn… que les flics sont attirés da… apens, que les contrôleurs se… des agressions trop fréquente, q… tat pense pouvoir déployer ses… sans s'attirer encore plus de … ments de révolte individuels ou… tifs.

La liste des nouvelles mesu… impressionnante :

– fouille des véhicules … l'absence de tout occupant…

– perquisitions sans … rogatoire ;

– Vigipirate qui s'éternise ;

– barrières de sécurité devant les édifices publics ;

– obligation de se faire fouiller et d'ouvrir son sac, partout ;

– droit aux palpations et aux fouilles des sacs par les vigiles ;

– des milliers de restrictions dans toute la vie sociale, de la suspension des sorties scolaires à l'obligation de présenter sa carte d'identité pour accéder à certaines administrations, des vigiles à la porte de la sécurité sociale à l'interdiction d'accompagner des amis sur le quai de la gare ;

– militaires en armes dans le métro ;

– fichier informatique Schengen ;

– loi « anti hooligans » étendues aux manifestants (fichier informatique des manifestants su…ectés de violence, … e lors des grandes …nationales, ferme… …frontières, etc.) ;

… aux frontières » remplaçant la procédure d'extradition ;

– définition européenne du terrorisme permettant d'étendre cette notion …ubjective à l'ensemble des pratiques de …ontestation sociale ;

– fichier informatique de l'ADN …les délinquants sexuels étendu aux …crime de sang et aux vols à mains armés ;

– pénalisation des « rassemblements dans les halls d'immeuble » ;

- tire à balle réelle dans les manifestations (comme à Göteborg et à Gênes) ;

– judiciarisation des conflits sociaux (la justice , donc l'État, comme partie …renante des grèves et des conflits du …vail) ;

– pénalisation de la fraude dans les …ansports publics ;

– îlotage PLUS tolérance zéro ;

– fichage depuis la petite enfance pour déterminer les « personnes à risques » ;

– contrôle des communications via internet.

La mise en place de ces mesures ne date pas des derniers attentats spectaculaires mais s'est développée tout au long de la construction d'un marché économique mondial. Le plan Vigipirate n'a jamais été suspendu et le Système Informatique Schengen déploie ses tentacules depuis de nombreuses années. Il est de plus en plus clair à présent que la construction de l'Europe signifiera l'alignement de chaque pays sur les pratiques les plus répressives et sur la généralisation des lois d'exception. Il nous faudra à présent surnager dans un monde où le contrôle cybernétique, la paranoïa policière et les lois qui ressemblent à des règlements pénitentiaires ne nous laissent plus d'autres choix que l'écrasement total ou la généralisation de l'affrontement.

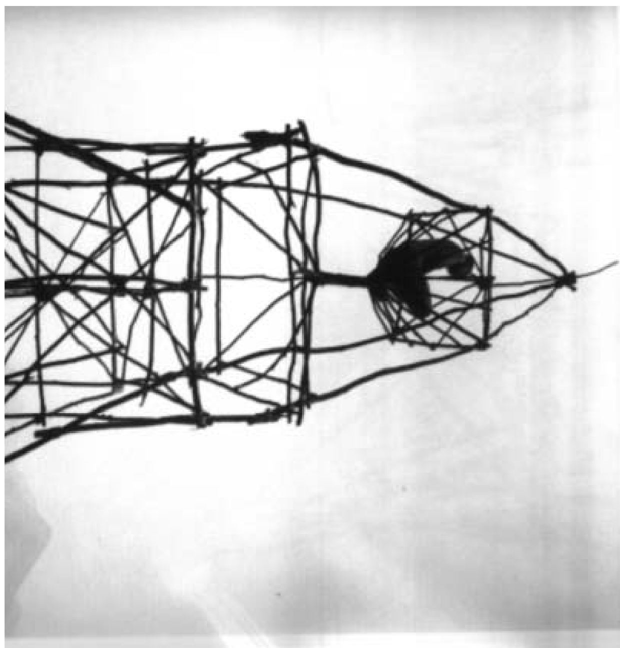
Le cirque médiatique d'une guerre entre islamo-capitalistes et occidentalo-capitalistes ne nous concerne pas, en revanche la guerre réelle qui se mène concrètement contre tous les pauvres du monde nous oblige, qu'on le veuille ou non, à une résistance acharnée.

1 Toutes tendance confondues puisque la droite et la gauche ont voté pour, que les Verts et le PCF se sont abstenus.

LA VILLE FUME.

J'ai entendu des gens dire : la ville… la ville c'est terrible !!!
Il y a trop de flics, il y a trop de monde, il n'y a pas de place…
Moi je dis attention ! Les élus de la ville savent se débrouiller… Pas de place ? Ce n'est pas grave…
Ils mettent les "maisons" par dessus les autres et c'est comme ça que la ville monte, monte, monte…
Ca monte tellement qu'a un moment donné, il n'y a que des grattes ciels et encore des grattes ciels…
qui en veut, en redemande et en a …
Moi je dis : ras de ciel car quand on regarde en l'air, on ne voit plus le ciel…
Des fois, on entend les gens de le ville dire : "ha… le ciel est bas ce matin…"
Voyons, voyons Messieurs, Dames !!!
Le ciel n'a pas d'ascenseur ! Il n'a jamais été bas ! Il est et sera toujours plus haut que la fumée de la ville…
Car la ville fume et même un "drôle de paquet"…
A croire que les gens de la ville aiment ça !
Faut les voir le matin quand les autos commencent à se suivre pour mieux se "sentir"…
Boulot, boulot, boulot… et qu'est ce qu'ils font les gens de la ville ?
Ils courent, ils respirent, ils se grisent à la toxine de carbure,
ils se shootent dans les trafics de plus en plus stupéfiants !
Le soir, c'est encore mieux quand les gens de la ville sortent de la métropollution et voient fumer la ville dans son buvard "pétrolutin"…
Pleine de raffineries, pleine de voitures, de camions…
Elle fume la ville… des fumées blanches, des fumées noires…
Elle se grise de fumées grises… Elle fume la ville…
Pas étonnant que le soleil se couche avec les yeux rouges…

Désiré, les doigts qui fument. Liancourt.



EXTRAIT

En 1995, j'étais à Fresnes au deuxième nord où l'on met les détenus en attente de transfert. Un matin, mon codétenu a été transféré. J'ai donc été voir le chef pour être seul jusqu'au transfert, il m'a dit : « c'est d'accord ». Je remonte en cellule et même pas dix minutes plus tard, la porte s'ouvre et y rentre un détenu balafré de partout. J'étais en train de boire un café lorsqu'il m'a dit : « Qu'est-ce que tu as fais ? moi, j'ai pris perpète pour meurtre, j'ai fait treize ans. Je suis ici car ils m'ont viré en disciplinaire pour avoir foutu sur la gueule du chef de détention et l'avoir menacé de mort lui et sa famille. »

J'étais comme la tortue qui rentre sa tête quand elle se sent agressée. Tout de suite je lui ai dit le motif qui m'a emmené en zonzon, je me suis senti soulagé. Il s'est approché et m'a serré la main, il m'a alors dit : « Tu es un enculé mais je te serre la main pour le courage que tu as eu en me disant la vérité. Toi tu ne peux pas sortir mais moi je vais sortir, je l'aurait appris et en remontant je te plantais dans la cellule, je ne suis pas à un meurtre près. »

Après, il a ouvert la fenêtre et a appelé ses deux copains pour leurs demander s'il y avait encore de la place car ils l'avaient mis avec un pointeur. Les autres lui ont dit : « Marave lui la gueule », il a dit qu'il ne se salissait pas les mains avec des ordures de mon espèce. Comme il ne savait pas écrire il n'a pas fait de lettre pour le changement de cellule. Il prenait ses repas sur le tabouret assis sur le lit du bas car il ne voulait pas manger à table avec moi. Au bout d'une semaine j'ai craqué et lui ai dit : « si tu vois, dans la boite une lettre adressée au chef, ne crois pas que c'est pour te balancer, c'est pour changer de cellule car nous sommes tous les deux gênés (on ne se parlait pas) ». Il m'a dit : « non, c'est à moi de changer de cellule, je suis arrivé le dernier. »

Je lui ai fait la lettre...

J'aurais d'autres exemples à donner mais j'arrête ici en disant à Boulou garde le courage et surtout relève la tête et arrête de vouloir mettre fin à ta vie, elle est pas très belle mais vaut le coup d'être vécue...

Jacques

De la répétition a la récidive

Selon les sources du service national pour l'enfance maltraitée, sur une moyenne de 531 appels par jours, 67% des appelants dénoncent un membre de leur famille proche (père, mère, frère, sœur, beau-père, belle-mère, grands-parents). Le reste des appels désignant un membre de la famille plus éloigné (9,92%), un ami de la famille (3,17%), un professionnel **(sic)** ***(3,08%), un camarade (2,76%), un voisin (2,30%), un gardien (0,37%). Seuls un peu plus de 6% des appels désignent un inconnu.***

Il est a noté qu'en 1995, les prisonniers condamnés pour viol et attentat aux moeurs représentaient 12,5% alors que vingt ans plus tôt ils ne représentaient que 4,9% des détenus condamnés.

Je me suis permis de vous adresser ce courrier non pour raconter ma vie, mais pour que les gens comprenne bien qu'on ne vient pas au monde " violeur ou pédophile ".

Je vous en remercie à l'avance et remercie toute l'équipe qui anime cette émission et qui nous envoie un petit rayon de soleil dans nos coeurs car maintenant je sais que nous ne sommes pas seuls. Et vous pouvez me croire, j'ai honte de vous parler de ce qui m'est arrivé et de ce que j'ai fait.

J'écoute votre émission de radio pour la deuxième fois. J'ai 34 ans et je suis récidiviste, cette fois j'ai pris 12 ans. Ce que je vais vous dire n'est pas une excuse pour ce que j'ai fais. Mais souvent, on ne pense pas à ce qui nous à amener a ces actes.

J'ai emménagé à la Courneuve en 1978, c'est là que mon enfance s'est arrêtée à 10 ans. J'ai subi des actes qu'on ne pourrait même pas imaginer par mon frère. Tout à commencer lorsque, comme tout les gosses font, j'ai volé un paquet de bonbons. Je me suis fait prendre par le surveillant du magasin, qui m'a demandé de le suivre dans son bureau et arrivé là il a fermé la porte et les stores. Il à commencé a me faire peur en me disant qu'il allait appeler les flics et mes parents ou de baisser mon pantalon, chose que j'ai faite malgré que j'étais apeuré. Il m'a tripoté tout en faisant pareil, ça à duré près d'un quart d'heure. Quand il a eu fini, il m'a laissé partir. Mon frère m'attendait à l'extérieur et m'a demandé ce que je foutais, je lui ai expliqué toute l'histoire et il m'a répondu de ne rien dire à ma mère, sinon elle nous tuerais. Je n'est donc rien dit de peur de prendre une raclée. Quelques semaines plus tard, mon frère est venu dans ma chambre en pleine nuit se coucher à coté de moi, en enlevant son slip et il m'a fait de même, j'ai demandé ce qu'il faisait et il m'a répondu " ferme ta gueule, je ne te ferait pas mal ". J'ai dit non et m'a mis un coup de poing, il a frotté son sexe sur le mien, moi j'étais en larmes, il n'arrêtait pas de dire ferme ta gueule et comme il était plus âgé que moi de 5 ans, je n'avais aucun moyen de me défendre, seulement de pleurer. Ca à duré des heures en entendant son souffle sur mon visage, quand je me suis rendu compte que j'étais mouillé, je lui est dit tu m'a pissé dessus, il à rit et il m'a dit que c'est du sperme. Il s'est levé, s'est essuyé, en repartant il m'a dit : "Si tu le dis à maman, on sera tous placés à la Dass et ce sera de ta faute ". Comme derrière moi il y avait des petits frères et sœurs, j'ai fermé ma gueule comme il disait. Il s'est passé près d'un mois avant qu'il ne remette ça, mais cette fois là, il m'a sodomisé, la douleur que je ressentais a ce moment là n'était pas explicable mais belle et bien douloureuse. C'était toujours long et comme je pleurais, il me plaquais la tête sur l'oreiller pour étouffer les bruits.

Plus les jours et les mois passaient et plus ça devenait de pire en pire, il fallait que je lui touche le sexe et que je le suce, il lui arrivait des fois avec sa main de me serrer les joues pour que j'ouvre la bouche pour qu'il puisses éjaculer dedans. Les jours où il n'y avait pas école, il envoyait mes frères et sœurs jouer dehors et il remettait ça de plus belle, mais toujours des sodomisations, je crois que c'est ce qui lui plaisait le plus. Il y avait des jours où cela pouvait se faire deux fois dans la même journée. J'ai fait des fugues, des vols, j'allais plus à l'école pour essayer de faire comprendre à ma mère qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas. Tout ce que je récoltais, c'était le martinet ou des coups de fil électriques. Il faut savoir que ma mère travaillait toute la semaine de 6 heure du matin à 21 heure le soir dans un foyer pour mineurs en difficulté. Elle avait un week-end sur deux de repos, à ce moment là j'étais si on peut dire "heureux". Je tiens à préciser qu'il n'y avait pas d'hommes chez nous et qu'on habitait un cinq pièces et que la chambre de ma mère était au bout du couloir. Je me suis toujours demandé si elle n'était pas au courant de se qui se passait à la maison, au plus profond de mon cœur et surtout maintenant j'en suis sûr.

Avec mon frère mon calvaire à duré un an et demi jusqu'au jour où a l'âge de 13 ans j'ai tenté de mettre fin à mes jours, ma mère a cru que je me droguais.

Aujourd'hui j'ai 34 ans et cela fait 24 ans que je garde ça au fond de mon cœur. Il y a des périodes où quand je repense à tout ça, mes pulsions suicidaires reprennent le dessus et mon désir d'en finir avec la vie persiste. La dernière en date est du 2 août, et je ne sais pas si je veux vraiment mourir ou tout simplement me punir moi-même pour ce que j'ai fait à d'autres enfants, car je m'étais juré de ne jamais lui ressembler et voilà ou ça m'a mené et qui à commencé a l'âge de 27 ans. J'ai déjà fait de la prison pour attouchements et fait un an. A ma sortie, ma mère m'a proposée de venir vivre chez elle et j'ai accepté, entre temps j'ai appris qu'elle s'était remise en ménage avec un type depuis 6 ans. Les premiers jours se sont bien passés, j'ai accepté de prendre de l'Androcure pour atténuer mes pulsions sexuelles et cela marchait bien, malgré les réticences de ma mère. Mais plus tard j'ai appris que ce type violait ma sœur âgée à cette de 16 ans. Je l'ai dit à ma mère et elle m'a répondue de me mêler de mes affaires et que de toute façon, j'étais un violeur aussi. Je me suis donc engueulé avec elle et elle m'a mis à la porte. C'est à cette période que j'ai récidivé et que je me suis retrouvé en prison et là, l'enfer à commencé a peine arrivé a mon quartier. Les autres détenus savaient pourquoi j'étais là. Je suis restée 4 ans sans mettre les pieds en promenade, pas de douche, je me lavais au lavabos, je suis sorti de la cellule deux fois, une pour le tribunal et l'autre pour mon transfert à Fresnes.

Je n'ai pas de parloir, pas de courrier et aucunes nouvelles de la famille, les amis que j'ai sont les murs de ma cellule. Sinon, l'UPH est comme Jacques vous l'a décrit, l'avantage pour moi c'est que depuis que j'ai accepté de faire cet thérapie, je peux descendre en promenade. Je tiens à vous rappeler que tout ce que j'ai vécu n'excuse en rien ce que j'ai fait, car je suis devenu la pourriture que j'ai toujours détesté chez mon frère. Et pour moi personnellement, je serai pour la peine de prison avec soins obligatoires, même après la libération.

Boulou

DU DETENU CITOYEN AU CITOYEN DETENU

LE PROJET DE LOI PÉNITENTIAIRE.

LE GRAND CONSEIL des sages s'est réuni : "chargée par le premier ministre de l'élaboration d'un projet de loi pénitentiaire, la garde des sceaux Marylise Lebranchu a souhaité que la préparation de ce texte soit l'occasion d'une vaste consultation. Depuis le 21 mars, le COS (conseil d'orientation stratégique) s'est réuni à sept reprises et clôturera ses travaux le 19 septembre. Au cours de ces rencontres, ses membres ont délibéré et se sont concertés sur les grands thèmes retenus par la loi : le sens de la peine et son exécution, les droits et obligations des détenus, l'organisation et les missions du service pénitentiaire et de ses agents, le contrôle extérieur des établissements pénitentiaires."

En 1981, le premier gouvernement socialiste, derrière Badinter, se targuait d'avoir eu le courage d'abolir la peine de mort en dépit d'une opinion populaire encore favorable aux exécutions capitales. Nous ne le dirons jamais assez, la réalité était beaucoup moins glorieuse : non seulement la France devait prendre cette décision pour ne pas être mise à l'écart de l'Europe judiciaire, mais de plus les gouvernements successifs avaient préparé les peines substitutives à la guillotine. Depuis, on ne tue plus, on laisse mourir lentement.

En 2001, la France se targue de préparer une grande loi pénitentiaire dont le but déclaré serait de dégager le monde carcéral de l'univers du non-droit pour l'inscrire dans un cadre législatif. Une fois de plus la France est l'un des derniers pays européens à ne pas s'être doté d'une loi pénitentiaire et ce retard est avoué dans l'avant-projet de la loi en ce qui concerne un point essentiel pour les prisonniers, le placement au mitard : "l'échelle des sanctions, conformément aux pratiques constatées dans la majeure partie des pays européens, sera considérablement réduite, puisque la peine maximale de punition en QD passe de 45 à 20 jours pour les majeurs."

Que l'Etat français se fasse tirer les oreilles par l'Europe, c'est une chose, qu'il arrive à expliquer aux contribuables qu'il faut dépenser de l'argent pour remettre un peu d'ordre et de propreté dans les prisons, c'en est une autre. Comme par hasard, fin 1999, le scandale carcéral éclatait de façon très médiatisée : le livre du docteur Vasseur débouchait sur les constitutions des commissions d'enquête parlementaires. Les dirigeants, les intellectuels ont fait mine de prendre conscience de l'état du monde pénitentiaire, "la honte de la république". Pourtant il y avait largement de quoi s'en rendre compte en se passant de la lecture de ce navet voyeuriste : quelques mois auparavant, des associations, des familles dénonçaient, par exemple, un dysfonctionnement ahurissant dans la maison d'arrêt de Beauvais. Son directeur, quand il ne s'amusait pas à frapper ou à insulter des prisonniers souvent étrangers, se délassait en humiliant de façons diverses son personnel féminin, et ce pendant plusieurs années. Autre exemple récent qu'auraient pu retenir les parlementaires, le CJD de Fleury avait été dénoncé par l'ensemble des personnels intervenants qui conseillaient de le fermer purement et simplement, constatant que maintenir en détention des jeunes dans ces conditions de fonctionnement était finalement pire que de les laisser en liberté. Le coup médiatique a fonctionné : pendant l'année qui a suivi la parution du livre du médecin chef à la Santé, il ne s'est pas passé une semaine sans qu'il y ait des reportages télévisés sur tel ou tel sujet, dans telle ou telle prison, des interviews d'anciens taulards, des mises en vedette de personnels pénitentiaires "progressistes", des analyses de spécialistes médicaux, psychiatres, sociologues sur les comportements délinquants… L'opinion populaire alertée, sensibilisée, le parlement a pu voter un nouveau budget et annoncer la mise en chantier de la nouvelle loi pénitentiaire chargée de régler l'ensemble des problèmes dénoncés par les bonnes consciences effarouchées.

Le discours central qui sous tend cette loi est celle de l'entrée du Droit dans le monde carcéral. "C'est au niveau législatif qu'il sera rappelé que, même incarcéré, la personne reste un citoyen seulement privé de sa liberté d'aller et venir. Le détenu reste donc titulaire des droits fondamentaux du citoyen (intégrité physique, liberté d'expression, santé, formation, maintien des droits sociaux…), limités par la loi en raison des contraintes inhérentes à la détention. Cette avancée essentielle permet de moderniser le mécanisme juridique relatif à la personne détenue, jusqu'alors régi par des textes de nature réglementaire." La supercherie est double : à la fois mensongère sur la définition fondamentale du Droit, comme sur les applications concrètes de cette notion toute bourgeoise dans un univers comme celui de la prison, régi par la contrainte et la terreur. Le Droit n'est pas un principe inaliénable applicable à tous sans distinction, mais un traitement arbitraire appliqué au cas par cas en fonction du contexte, des circonstances. Qu'il n'y ait pas de règles, c'était le règlement, maintenant c'est la loi. De surcroît, l'élaboration du projet a été confiée à des spécialistes qui n'ont aucune conscience de la réalité de l'enfermement et qui vivent parfaitement séparés de ce qu'ils doivent étudier, considérant les prisonniers comme des cobayes ou des numéros.



Ce discours sur le Droit vise surtout à maintenir dans les consciences la confusion entre l'Idée du Droit comme synonyme de Justice et de Liberté pour tous et la réalité du Droit comme expression d'un système législatif précis dont l'objet est de pérenniser les rapports sociaux tels que nous les connaissons, de légitimer toutes les exploitations, de garantir la suprématie de l'Etat. Le Droit c'est la loi, et la loi c'est toujours celle du plus fort. Exemple : on a le droit de porter plainte contre les flics assassins ou tabasseurs, mais ça s'arrête là, car l'Etat couvre les actes des dépositaires de sa force. De fait, séparer théoriquement l'idée du Droit de ses applications concrètes, sociales, économiques, politiques, permet de transformer d'un coup de baguette magique une logique de conflits en une idée abstraite de bonheur. Cette idée s'impose comme telle : elle s'auto-définit comme naturelle et intemporelle, comme anhistorique, comme ne pouvant pas être remise en cause, réécrivant si nécessaire les expériences qui pourraient laisser planer un doute sur sa validité, uniformisant dans un vocabulaire réducteur tous les cas concrets qui surgissent sans arrêt et ●●●

Monsieur,

De part ce courrier, nous tenons à vous mettre en garde sur la détérioration des conditions de détentions que font subir certains membres du personnel surveillant du bâtiment D5 à l'ensemble de sa population carcérale outrepassant le règlement intérieur et abusant de leur autorité disciplinaire sur le comportement et le mode de vie des détenus et prévenus, et de ce fait cherchant à mettre en place un rapport de force verbal ou physique (dominé-dominateur) qui risque d'aboutir à des conséquences très grave pouvant aller jusqu'à un point de non retour.

L'humiliation, la provocation verbale et la brutalité physique sur les détenus sont devenues monnaie courante. En effet on ne compte plus les différents problèmes qui ont surgis ces derniers temps et dont la liste est loin d'être exhaustive :

– réflexions douteuses voire racistes sur les origines et les croyances religieuses ou ethniques d'une partie de la population carcérale (phénomène croissant étant donné la conséquence directe du contexte mondial et sociétal actuel)

– violation délibérée du dernier lieu d'intimité qu'il reste au détenu : la cellule, en arrachant tout ce qui se trouve à portée de main

– non respect des conditions politiques que tout un chacun à la liberté d'avoir

– bousculades lors d'altercations avec des détenus refusant de se soumettre à l'excès de zèle autoritaire de certains surveillants et/ou bricards

– passages à tabac sur les détenus qui par leurs états psychomentaux devraient être placés dans d'autres endroits pénitenciers

– un exemple flagrant : vers la mi–septembre 2001, Djamel Ben Drisse longue peine condamné à vingt ans de réclusion criminelle a été sans aucun motif, humilié, passé à tabac et remis en cellule !!!

Suite à son agression, Djamel Ben Drisse a mis le feu à sa cellule à l'aide de fils électriques arrachés des murs. Il a été conduit à l'hôpital d'urgence. Plus de nouvelles depuis. Certains disent qu'il est décédé.

C'est donc dans cette logique de tension et de dégradation quotidienne de la vie carcérale qu'un terrain de haine et de vengeance se développe. Une situation qui deviendra ensuite de la part du personnel surveillant un prétexte à des revendications syndicales demandant toujours plus de moyens tant humains que matériels.

A raison de quoi, si des mesures concrètes sur cette situation critique et alarmante à l'encontre de monsieur X (équipe du vendredi 26/10/01 3ème étage droite D5), de type révocation ou reclassement de ce personnel pénitencier à des postes où ils n'auront plus de contact direct ou indirect avec les prisonniers, ne sont pas prises, nous nous devons de vous avertir que nous ne serons pas responsables des actes collectifs de quelque nature que ce soit pouvant gravement perturber l'ordre carcéral–militaire dont vous êtes la plus haute instance représentative au sein de l'administration pénitentiaire de la maison d'arrêt de Fleury Mérogis.

En espérant que vous saurez faire preuve de responsabilité et par conséquence prendre des mesures nécessaires pour que ce rapport conflictuel n'aille en s' envenimant.

Veuillez accepter, monsieur, nos salutations.

COLLECTIF DES DÉTENUS DU BÂTIMENT D5 DE FLEURY MEROGIS.

qui démontrent pourtant l'inanité mensongère de cette idéologie totalitaire qui n'accepte pas qu'on s'y oppose : on n'a pas le droit de mettre en doute le droit. La prison est un exemple simple, révélateur, de la non adéquation du discours des Lumières, humanitaire, juridique et des réalités conflictuelles qu'il prétend résoudre. "Le fait même de la prise violente exercée sur un individu par l'Etat, dont l'aboutissement est l'emprisonnement, reconditionne une personne humaine en corps esseulé et séparé. Rien ne saurait abolir la fracture qui se produit avec ce passage d'une situation à une autre : aucun volontarisme humanitaire, aucune réinjection des droits dans les espaces pénitentiaires ne parviendront à réduire l'effet de cette dégradation d'un statut juridico-politique à une condition dégradée, celle d'une personne devenue un corps simple" (Alain Brossat : pour en finir avec les prisons, 2001).

Ce mouvement tentaculaire du Droit progresse chaque fois qu'il rencontre une faille, à savoir tout ce qu'on appelle des zones de non-droit : son œuvre n'est pas d'organiser ou de socialiser des espaces mais de marquer de son sceau régalien ces zones : "zones de non-droit, je vous fais zones de droit!" et le tour est joué. Le droit, c'est du non-droit légiféré. Exemple évocateur pour ce qui nous concerne : le prétoire. C'est un espace de non-droit, une parodie de jugement rendu par des fonctionnaires à priori non habilités à le faire : pour rendre le tout légitime il suffisait de leur attribuer ipso facto les fonctions légales. Et voilà le maton devenu un véritable juge dont le pouvoir ne peut plus être contesté puisqu'il n'est plus du domaine de l'arbitraire : "La loi nouvelle instituerait une habilitation au profit du chef du service pénitentiaire ou du premier surveillant qui serait chargé des fonctions d'enquête après la constatation d'une faute disciplinaire. Il ne serait pas prévu d'accorder une valeur probante renforcée au rapport de constatation, ni aux actes de l'enquête, conformément au droit commun de la preuve. La loi permettrait à l'agent chargé de l'enquête de procéder à la retenue de l'éventuel objet ayant concouru à la commission des faits."

D'une manière générale les quelques réformes législatives (45/78/81/2000) ont apporté très peu de véritables améliorations des conditions de détention. Elles ont surtout servi à moderniser, à adapter la prison aux nouvelles données technologiques (cartes magnétiques, vido-surveillance…), à affiner les formes de pouvoir afin de les rendre moins visiblement autoritaires, du coup plus difficilement attaquables, mais toujours plus destructrices pour les prisonniers. Le projet de loi pénitentiaire ne déroge pas à cette coutume. Jamais dans le texte la question de la longueur des peines n'est évoquée. Au XIXè siècle, les parlementaires ne craignaient pas de lier les problèmes de la prison avec ceux de la justice et ne séparaient pas la question du prononcé des peines et celle de leur gestion. Si, en 2000, quelques débats ont balbutié de maigres propos sur la perpétuité, sur l'existence de peines éliminatrices, sur l'utilité de la peine (LDH, AFC, Chrsitine Boutin, commission justice du PCF, Thierry Lévy…), il n'est déjà plus question de tout ça et personne parmi eux ne proteste. Ainsi le terme "sens de la peine" n'est pas une remise en cause de l'existence des peines, ni même de leur longueur, mais juste une manière de chercher la meilleure gestion possible pour protéger la prison de mouvements qui pourraient remettre en cause le système carcéral en le replaçant dans son cadre social et politique.

Finalement cela signifie que la conclusion de tout ce bla-bla médiatique est la création de 8600 places dans 35 nouvelles prisons dont la mise en œuvre devrait commencer au plus tard en 2004. Une "création" qui détruit toujours davantage entre les prisonniers : déjà en 1986, les prisons dites 13000, sous prétexte d'une plus grande hygiène et de moins de promiscuité, ouvraient leur gestion au secteur privé, à la technologie sécuritaire et à des plus petites unités de détention. Dans les années 2000, l'isolement est à l'honneur dans le cahier des charges des projets. Les architectes ont dessiné des espaces de plus en plus cloisonnés, réduisant au minimum les possibilités de contacts entre prisonniers. Au contraire d'abolir les quartiers d'isolement, cette forme de torture blanche dénoncée depuis des dizaines d'années par toutes les luttes de prisonniers, c'est l'ensemble de la détention qui tend à devenir un QI.

La loi pénitentiaire systématise encore plus cette tendance en réinstaurant sous d'autres termes les soi-disant défunts QHS. Les nouvelles prisons seront divisées en 3 types d'établissements pour les condamnés :

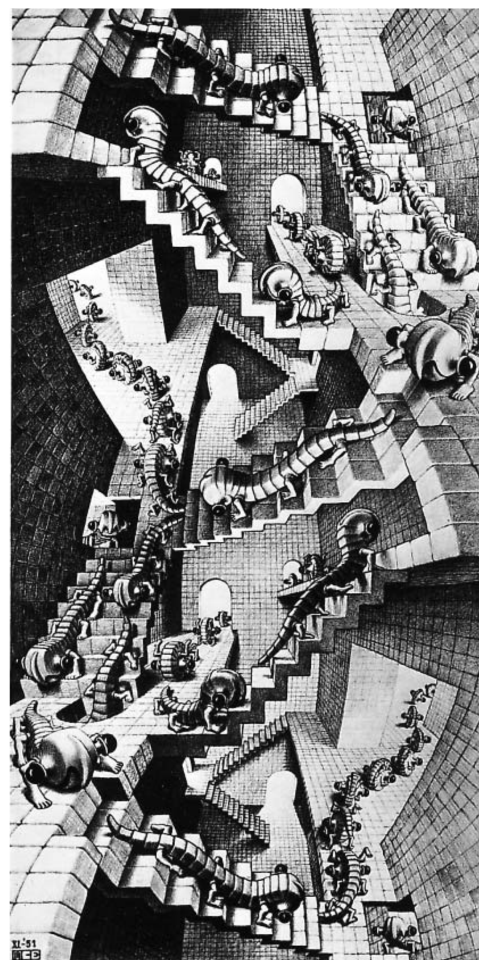
"le niveau 1 : cette catégorie d'établissement pénitentiaire regroupera les centres pour peines aménagées et quelques uns des actuels centres régionaux de détention très ouverts."

"le niveau 2 : ces établissements recevront les condamnés dont le reliquat de peine est supérieur à un an pour assurer la prise en charge du quotidien dans des activités de formation, de travail, de sport, de culture et de loisirs."

"le niveau 3 : comprendra des établissements pour peine dans lesquels seraient incarcérés les condamnés dont la personnalité, appréciée selon des critères objectifs légalement prédéterminés, justifieraient un niveau de sécurité plus élevé."

Pour les prévenus la loi maintiendra les maisons d'arrêt départementales et prévoira "l'institution de maisons d'arrêt régionales qui accueilleront les personnes pour lesquelles il existe des risques importants pour l'ordre et la sécurité des établissements, et ceux dont la personnalité justifie un suivi particulier."

Ce placement est décidé par le juge des libertés et de la détention pour les prévenus, et par le juge d'application des peines pour les condamnés. Certains délits conduiront d'office prévenus comme condamnés dans ces prisons sécuritaires : terrorisme, trafic de stupéfiants, vol, proxénétisme en bande organisée, acte de torture ou de barbarie. La logique d'individualisation de la peine est à l'honneur puisque "la décision de classement dans une catégorie à laquelle se réfère la nouvelle classification des établissements sera fondée non plus sur le quantum de la peine, mais sur le profil



du condamné objectivement établi à partir de critères légalement précisés". Le profil, comme ils disent, des prisonniers que l'on retrouvera dans les prisons de type 3, nous le connaissons : ce sont les mêmes qui peuplent depuis toujours les quartiers d'isolement ; ceux qui refusent de se plier à l'arbitraire, ceux qui n'acceptent pas leur destruction programmée et qui le font savoir en utilisant tous les moyens possibles, pétitions, refus de plateaux, textes collectifs, refus des pratiques humiliantes, refus de remonter de promenades, mutineries, évasions. C'est le comportement du prisonnier à l'intérieur de la prison qui déterminera ses conditions de détention. Toute marque de désobéissance même face à un arbitraire évident sera notifiée dans le dossier pénitentiaire comme un refus de se plier à la sanction juridique et donc incapable de se réinsérer. Ce dossier pénitentiaire sera examiné à chaque requête que pourra formuler un prisonnier : toute demande d'aménagements de peine sera étudiée dans un cadre "juridique" et donnera lieu à un nouveau procès qui réexaminera non seulement les faits qui ont conduit la personne en prison, mais qui observera aussi son comportement en détention, qui mesurera sa docilité, les marques de son repentir (acceptation de suivi psychiatrique ou médical, remboursement des parties civiles), sa capacité à construire un projet individuel d'insertion ou projet d'exécution de la peine (PEP).

Parenthèse : qui, connaissant le monde du travail, peut penser que les prisons puissent servir d'école professionnelle : les rares stages proposés sont sans rapports avec la réalité économique, ou obsolètes (les ordinateurs qui sont utilisés dans les cours ont l'immense privilège d'être des objets de collections !). Quand on sait combien il est difficile de trouver du boulot à l'extérieur, on peut imaginer ce que cela peut représenter pour une personne coupée du monde du travail pendant de plus en plus longtemps, souvent isolée, n'ayant plus aucuns liens avec le monde extérieur, ceux-ci n'ayant pu résister au temps, aux transferts incessants, à l'éloignement.

L'individualisation de la peine, le PEP, l'isolement sont autant d'efforts pour faire accepter au prisonnier l'idée qu'il est le seul responsable de sa faute. Ainsi les crimes sont toujours des crimes individuels déconnectés de toutes causes sociales et collectives, et faisant ●●●

EXTRAIT

Après 15 jours « d'observation » j'ai été placé en détention dans une unité semi-ouverte. Ça ressemble à la liberté, ça a le gout (tout petit) de la liberté mais ce n'est pas la liberté. Juste un moyen de tenir le détenu tranquil. Et puis si ça ne suffit pas il reste l'atelier, car n'oublions pas que nous sommes ici dans un plan 13 000, dont la gestion est assurée par le privé, et vu les prix pratiqués, il vaut mieux bosser ! Une fois de plus on peut voir mis en application cette célébre phrase qui ornait la grille d'entrée des camps, qui est au hard core, ce que Salon est au Soft. Eh oui « Le travail rend libre » c'est d'ailleur le sens profond de l'avant projet de loi intitulé « sur la peine et le service public pénitentiaire » qui préconise je cite que : « l'organisation et les méthodes de travail dans les établissements doivent se rapprocher autant que possible de celles qui régissent un travail analogue dans la communauté », le montant de la rémunération sera fixée par référence au SMIC »

Au 198 siècle le niveau de vie carcéral se devait toujours d'être inférieur à celui de l'ouvrier le plus pauvre de la société, au risque de devenir attractif pour les paresseux et les éternels assistés que sont « les mauvaises pousses » « inaptes à toute espéce de travail » comme dira la loi Waldeck Rousseau (1885), d'où le calcul d'une ration alimentaire au plus près du minimum vital. Maigre pitance que les plus aisés peuvent améliorer, pour les plus chanceux par la cantine ordinairement gérée par des entreprises (déjà) qui soumissionnent à la fois atelier de travail et ravitaillement. C'était la prison de l'exclusion.

Aujourd'hui changement de cap, la prison s'inclue de plus en plus dans la société, a tel point que dans un futur très proche il n'y aura plus de différence entre l'exploitation du dehors et celle du dedans, entre le HLM et la prison, entre la chambre et la cellule.

Pour preuve la chapitre consacré a la « la limitation aux droits des personnes détenues ». « Dans cette perspective la loi énoncera une allégation d'obéissance consistant pour la personne détenue d'une part à se conformer aux lois et réglements destinés, comme dans la « société libre » (les guillemets sont dans le texte) à assurer l'ordre public au sein des établissements pénitentiaires, d'autre part à répondre aux injonctions des agents de l'AP, fondées sur l'exécution de ces lois et réglements »

YVES

même oublier l'existence des crimes collectifs, ceux que les Etats peuvent perpétrer sans rencontrer aucune résistance. A l'extérieur toute expression politique, hors du cadre des partis ou des syndicats, devient pour le pouvoir un acte délictueux, voire "terroriste" : le simple fait de discuter à plusieurs dans un hall d'immeuble devient pénalement répréhensible, manifester sans autorisation est un acte dangereux mettant en péril la sûreté de l'Etat. A l'intérieur, le délinquant franchissant l'enceinte de la prison devient un malade ou un fou qu'il faut soigner ou éliminer selon son degré de récupérabilité, selon qu'il accepte de se résigner ou non…

Le seul souci du ministère de la justice et de l'administration pénitentiaire est de réduire au silence et à l'impuissance une population carcérale de plus en plus promise à la mort lente.

En revanche, la loi pénitentiaire accorde une large place à la revalorisation du statut et de la fonction du personnel pénitentiaire. Pour asseoir son projet sécuritaire, l'Etat doit se garantir l'adhésion de tous ses chiens de garde : comme d'accoutumée, on leur accorde quelques avancées statutaires (retraite à 55 ans, augmentations de salaires etc.), et on leur concède encore plus de pouvoir, histoire de légitimer un peu plus l'arbitraire dont ils sont coutumiers. Ils sont légalement protégés contre toute hostilité de la part de prisonniers qu'ils pourront eux-mêmes juger comme dangereuse :

"les menaces qui constituent une faute du 2è degré lorsqu'elles visent un membre du personnel de l'établissement deviennent des fautes du premier degré et encourent jusqu'à vingt jours de mitard"

"le refus d'obtempérer aux injonctions des membres du personnel qui est actuellement une faute du 3è degré constituera une faute du 2è degré afin de mieux assurer le pouvoir d'injonction des agents de l'AP et encourra jusqu'à 10 jours de mitard."

Face à cette force brute mais légale, le détenu aura des droits… qui, dans le texte lui-même, se limitent pratiquement à celui de connaître ses droits :

"Un droit d'information et de réclamation des détenus sera reconnu dans la loi qui énoncera que lors de son incarcération chaque détenu est informé des dispositions relatives à son régime de détention, à ses droits et obligations et aux recours et requêtes qu'il peut formuler." : quiconque a fait un passage dans les geôles républicaines sait que le moindre recours demande des délais inimaginables, des kilos de paperasses, de l'argent ne serait-ce que pour envoyer des lettres recommandées, et enfin nécessite que l'on sache écrire en français, ce qui est loin d'être évident pour la majorité des prisonniers. Et quand bien même, l'Etat et ses sbires finissent, sauf exception, par avoir raison, c'est pour cela qu'ils n'hésitent pas à "taper avant de discuter". Selon eux, ce qui différencierait une démocratie d'une dictature, c'est la possibilité de pouvoir formuler un recours : qu'il aboutisse ou pas, c'est une autre question. "Nous n'avons rien à attendre d'une justice qui, même lorsqu'elle est mise en contradiction avec ses propres lois, ne se gêne pas pour réprimer ceux et celles qui combattent l'ordre établi. Qu'on prenne bien garde de ne pas attribuer à la justice une place qu'elle n'occupe pas, elle est au service de l'Etat et elle fera ce que l'Etat lui dit de faire. Or cet Etat ne cède pas face à des arguments juridiques. S'il le faut, il préfère tout simplement changer la loi." (Kyou)

En l'occurrence le projet de loi n'aura pas besoin de modifier quoi que ce soit, car chaque fois qu'il examine un cas précis il apporte les restrictions suffisantes pour laisser libre place à un flou juridique qui donne toute légalité à l'arbitraire. Sans passer en revue tous les points particuliers, voici quelques exemples qui se passent de commentaires :

* "les conditions de détention ne doivent pas aggraver les souffrances causées par l'emprisonnement sauf si la ségrégation ou le maintien de la discipline le justifie"

* "concernant les pratiques religieuses, on accepte "la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement en public ou en privé par le culte ou l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement de rites toutefois elle peut faire l'objet de restrictions nécessaires à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé, ou de la morale publique, où à la protection des droits ou libertés d'autrui."

* Idem pour le travail, "s'agissant des minima sociaux le projet de loi pourrait prévoir un aménagement plus large du droit au maintien du RMI pour les personnes détenues, sous réserve de l'aboutissement de la concertation avec le ministère de l'emploi et de la solidarité."

* la palme revient à la codification du traitement des "cas relevant de la psychiatrie" : "il reste à approfondir le dispositif susceptible d'être mis en place à l'égard des détenus présentant des troubles mentaux."

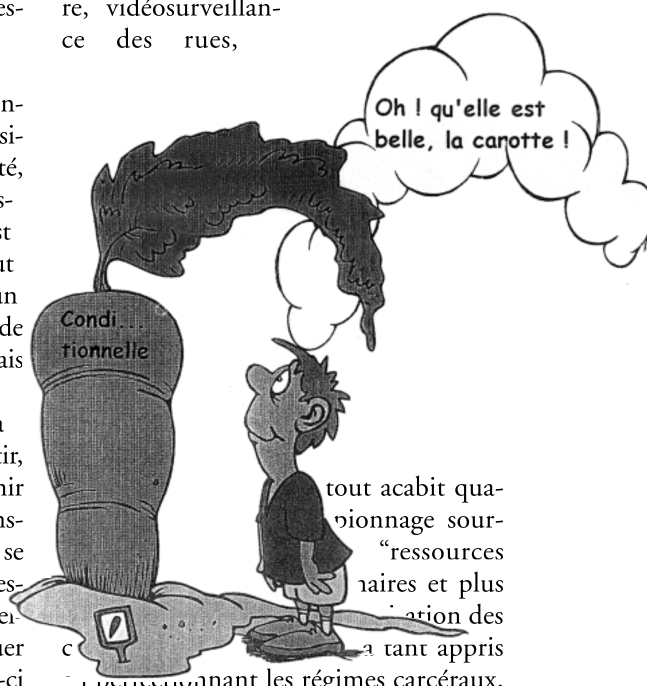
*Enfin, c'est sur la question des "moyens de contrainte" que le texte ne laisse aucun doute sur les pouvoirs laissés à la libre appréciation des matons : "C'est une question qu'il est difficile d'enserrer dans une disposition législative. En pratique, en cas d'évasion, le chef d'escorte est toujours considéré comme responsable pour n'avoir pas pu l'empêcher et su évaluer le risque d'évasion. Pour éviter d'être ultérieurement recherché en responsabilité tous les chefs d'escorte ont une tendance naturelle à considérer à priori toute personne dont ils ont la garde comme susceptible de s'évader et de lui poser les menottes." Entre autres, les prisonniers pourront encore être entravés lors d'opérations chirurgicales, selon le bon vouloir du gradé responsable…

L'ensemble des dispositions qui jalonnent ce projet de loi énoncent sans dissimulation la nature du Droit : la liberté, c'est la sécurité et la sécurité c'est la restriction des libertés, donc la liberté c'est la restriction des libertés. Ce coup peut fonctionner à la rigueur dehors, chacun pouvant croire que la liberté c'est de défendre son petit quelque chose ; mais dans un univers de privation et d'anéantissement, le bluff a du mal à passer : en prison, la liberté c'est de sortir, le droit et la sécurité c'est de maintenir enfermé à tout prix : selon les circonstances et les individus, l'administration se réserve le Droit de contrôler les correspondances, d'effectuer des fouilles de cellules quand bon leur chante, de pratiquer les fouilles intégrales alors que celles-ci sont communément dénoncées comme inhumaines et humiliantes.

Quand les prisonniers parlent de droits, ils parlent de ce qui réduirait concrètement et efficacement leur mise à l'écart, leur anéantissement, première étape qui permettrait au moins d'envisager la sanction comme autre chose qu'une vengeance sociale éliminatrice, sans parler de l'abolition pure et simple d'un système qui choisit l'enfermement comme unique réponse aux problèmes de société qu'il génère lui-même. Quand les prisonniers parlent de droit, ils utilisent ce mot dans un sens contraire à celui donné par les textes de loi, ils parlent de plus de libertés. Et de fait, le projet de loi ne propose aucun début de prise en compte des mots d'ordre énoncés depuis les années 75 par les luttes de prisonniers, à savoir la fermeture des quartiers d'isolement, la suppression du mitard et du prétoire, la liberté d'association, l'abolition des longues peines et des peines de sûreté, la libération des prisonniers malades, le rapprochement familial, politique et affinitaire, l'application des aménagements de peine (libération conditionnelle, permissions…).

Le projet entérine la logique du tout sécuritaire : en cela, il est conforme à ce qui se dessine dans nos sociétés, à savoir adapter le monde "libre" sur le modèle de la prison et non le contraire, le but recherché n'est pas de rendre la prison plus libre mais la société plus carcérale : "le rapport citoyen à la puissance publique n'est pas différent dans la société carcérale et dans la société libre. La personne détenue, quelque soit le motif de sa détention doit se soumettre à la loi et, à cette fin, à l'autorité des agents de surveillance de l'AP, comme le citoyen doit obéissance à l'agent de la force publique qui lui fait injonction."

La prison emprunte davantage aux "normes de vie" de la société civile, jusqu'à mettre en avant la dernière trouvaille de "détenu citoyen". Sous couvert de considérations humanitaires, les incarcérateurs entendent, en aménageant les conditions de survie des incarcérés, raffiner les méthodes de contrôle dans les établissements qu'ils gèrent. De nos jours, on ne peut plus l'ignorer, le silence des pantoufles est plus sûr garant du maintien de l'ordre que le bruit des bottes… Si la prison peut parodier de plus en plus la société, c'est que, dans un inquiétant mouvement convergent, la société, dans ses espaces publics comme dans ses lieux privés, ressemble souvent à une vaste prison : magasins sous haute surveillance, logements de type cellulaire, vidéosurveillance des rues,



tout acabit qua-
pionnage sour-
"ressources
naires et plus
ation des
c a tant appris
en perfectionnant les régimes carcéraux. L'invention de la justice, de la police et de la prison modernes au siècle des "lumières" n'avait pas pour seul motif la rationalisation du traitement des déviances sociales. Leurs concepteurs, avec Bentham, désigner un modèle d'espace-temps propre à la dictature démocratique de l'économie tout en fournissant à l'Etat une arme puissante contre les réfractaires à ce paradis marchand : le droit, cette médiation entre riches et pauvres qui pérennise l'inégalité sociale. Il ne s'agissait pas tant pour les puissants de se faire redouter violemment que d'établir les structures d'intégration des pauvres dans ce monde et d'essayer de s'assurer leur soumission. La nouvelle mode du citoyennisme tente encore une fois de faire croire que l'on peut améliorer un monde capitaliste, que la responsabilité d'un partage équitable appartient à tout un chacun : comme si les exclus, les précaires avaient quelque chose à espérer d'un système qui les enferme de plus en plus : le triomphe de "l'Etat de droit" se résume tout entier dans les chiffres de l'augmentation vertigineuse du nombre de prisonniers en Occident, l'éradication du paupérisme par une "purification sociale" (à connotation fortement ethnique) et dans le raffinement croissant des techniques d'emprisonnement. Le projet de loi pénitentiaire s'inscrit parfaitement dans ce mouvement qui véhicule l'idée que tout ce qui ne se conforme pas aux règles de la société capitaliste est tout juste bon à soigner ou à exclure : à la manière de Guiliani, le maire de New -York, promoteur de la tolérance zéro, le maire adjoint socialiste de Paris, chargé de la sécurité, peut déclarer sans provoquer aucun remous : "on sait que la délinquance n'a aucune nature sociale et qu'elle relève de la responsabilité individuelle de chacun."

Sans commentaires.

Hakkar suite… et fin ?

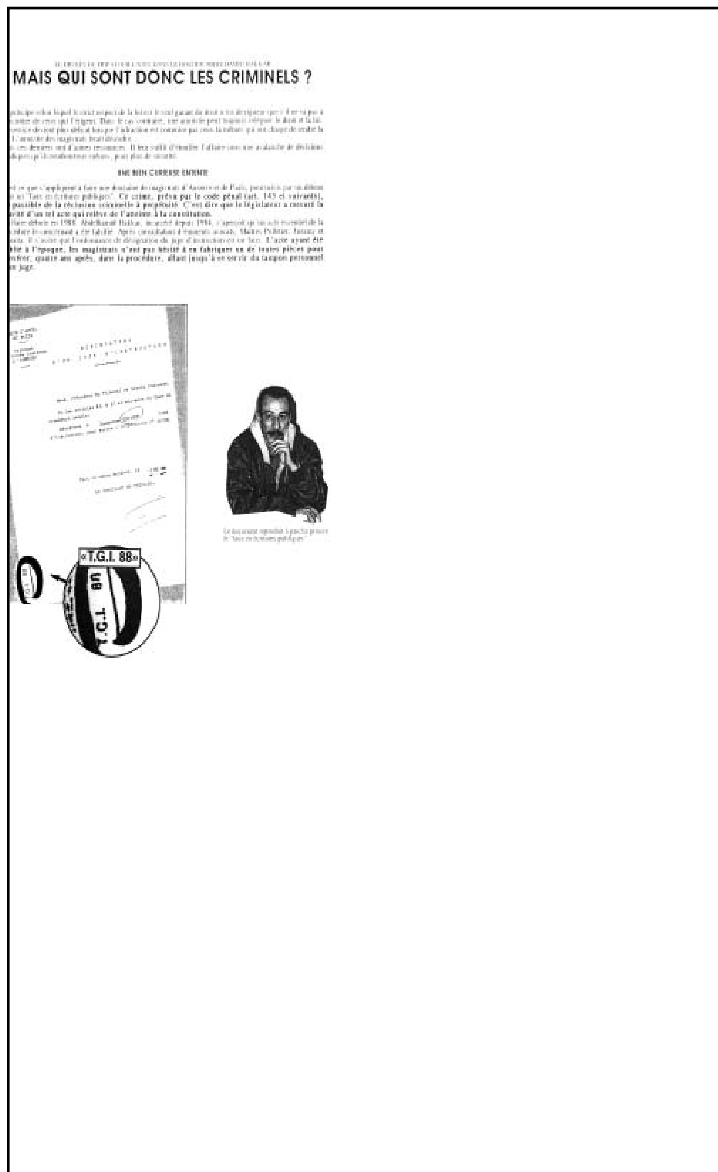
Novembre 2001, Abdelhamid Hakkar est toujours en prison et moi, j'écris encore dans les pages de l'Envolée sans oser lui écrire directement. Je cherche toujours la faille sans la trouver. Je crois que la faille est chez les autres et donc en moi aussi. Quelle faille? L'impuissance! Surement. En écrivant à propos d'Alain Bendjelloul, les mots de ce dernier me faisait un pont vers Hakkar. Je ne me pose pas la question de savoir comment être l'ami d'Abdelhamid Hakkar puisque la réponse est aussi simple que dangereuse pour ma petite existence personnelle et égoiste mais juste comment être un homme en face de la situation terrible et dramatique d'un autre homme, d'un autre «je». Parler? Je parle! Là où je vais, reviennent des noms, de Joëlle Aubron à Abdelhamid Hakkar, d'Idoïa Lopez Riano à Hugues Contival et d'autres encore. Agir? J'agis! Je cours à droite et gauche pour l'un ou l'autre et je rentre plus dégoûté qu'épuisé. Témoigner alors? juste témoigner? Dénoncer en mettant l'accent sur ce qui à moi «me» paraît essentiel? Ce putain de saloperie de faux en écriture. mon dégoût vient de là, de ce faux qui devrait à lui seul être un laissé passer pour la liberté d'Hakkar. même le mot liberté je n'ose plus l'employer dans cette histoire, j'ai juste envie de parler de vie.

J'ai fait un appel lors du dernier article sur Hakkar, un appel à la manifestation et j'ai donné des coordonnées pour recevoir des réponses afin de mobiliser. Résultat? Rien.

Ca me donne des envies de violences et cette violence là qui m'a déjà fait faire des années de prison m'exclue un peu plus de l'idée que la politique est la solution pour changer ce monde. Alors, que faire? Sinon réclamer, exiger sa libération avec la même force, la même haine, la même mauvaise foi que ceux qui le détiennent en prison depuis plus de 17 ans.

A part un appel à leur faire une guerre dure, je ne vois pas ce qu'il y a à faire. Aujourd'hui, il y a la guerre en Afganistan et c'est la grande période des réglements de comptes, les Etats se bouffent en livrant les populations à l'appétit de leurs ennemis. Alors, les surveillants de Fleury Mérogis à Bois d'Arcy s'en payent aussi une tranche en durcissant la répression sachant que personne ne regardent vers eux et que tout le monde s'en fout. La justice idem. En ces temps de patriotisme, n'est-il pas normal de foutre la paix aux institutions qui ont bien d'autres chats à fouetter que de s'occuper d'un innocent alors que des milliers meurent chaque jour? Il n'y a pas d'autre choix face à la surdité de la justice et de l'état que de leur faire entendre raison que par des bruits à réveiller un mort... de peur! Pour Hakkar et les autres, il ne reste que de les terroriser à leur propre piège.

A.H BENOTMAN


MAIS QUI SONT DONC LES CRIMINELS ?

Mlle HAKKAR Nadia

Besançon, le 1er septembre 2001

Samedi ler Septembre. L'heure sonne et il est étrangement minuit. Mais nous sommes à peine rentrés de Paris où nous avons pu accorder à Abdelhamid un court instant de bonheur, une entrevue où l'on pourra lire sur son visage une souffrance latente. Cette affaire monstrueuse, ce rude combat, cet isolement incessant, cet acharnement ont signé son visage...

Et ce soir, je viens me joindre à vous puisque je vous sais attentifs, présents et surtout sincèrement sensibles. Et puisque ce soir, j'éprouve l'immense besoin de crier tout haut toute ma peine et ma rancoeur, j'ai décidé de témoigner. Mais, les mots n'existent malheureusement pas pour exprimer toute notre souffrance; nous tenterons tout de même de la caractériser.

Est-ce utile de vous rappeler la monstruosité de l'affaire de notre frère, cette procédure totalement bafouée où l'on se sent minuscules, impuissants, inexistants?

Est-ce utile de vous rappeler son isolement total, cette geôle, dans laquelle on tente de l'épuiser, de l'éteindre à petit feu, en clair de l'anéantir?

Je ne parlerais pas ici de la douleur de mon frère; son rude combat en donne un bref aperçu... En revanche; je peux vous illustrer la souffrance de ma famille et plus particulièrement celle de notre pauvre mère. Comme elle le dit si bien avec l'accent du pays "Wouldi hayetti" autrement dit "mon fils, ma vie", ou encore "Mon fils, ma bataille"... L'image d'Abdelhamid est omniprésente dans son esprit; elle hante sa vie, aussi fort que cela puisse paraître.

Abdelhamis, Nass, Azou... autant d'appellations qui provoqueront une bien triste lueur dans le regard de notre mère et bientôt, des larmes perleront sur son visage aux traits accusés.

Et il nous arrive de méditer longuement, histoire de s'évader un court instant, histoire d'analyser cet acharnement ou encore de mieux cerner cet emprisonnement. Il est vrai que nos questionnements sont incessants. Est-ce l'engrenage dans lequel se trouve la justice française qui pousse le gouvernement à faire la sourde oreille?

Est-ce alors Abdelhammid qui correspondrait le mieux au profil type de l'accusé ou encore ses origines? Rappelons qu'il est citoyen algérien!

Est-ce encore sa combativité qui dérange? on dira plus tard que c'est sa personnalité...

J'avais toujours cru en une justice vraie et droite, en une justice juste et raide.

Alfred JARRY disait "Les balances de la justice trébuchent et pourtant l'ont dit raide comme la justice. La justice serait-elle ivre?"

De mon coté j'ose le croire.

Et j'en terminerais avec les paroles de Voltaire (dans son ouvrage "Zadig"): "Il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent"

Merci pour votre sensibilité

L'heure de la vengeance à sonné…

L'étau s'est resseré:
un jeune s'est fait tuer,
Enfermer à jamais...
Pourquoi? Pourquoi?
De quezl droit?
Délit commis,
Détenu puni;
Bienvenue en son-pri!
Gardez bien à l'esprit
Qu'un p'tit mec plein d'vie
Ici ça n'passe pas!
"Gare aux insoumis,
On va les mettre au pas!"
Bienvenue au tarmi
Là-bas on ne blague pas
A fond la repression,
Parfois les coups d'bâton
Et bien sûr la torture
Contre les "gros durs",
derriére ces hauts murs,
Le fascisme perdure
Au mépris de la vie
Tous les moyens sont utilisés
Pour briser la solidarité,
l'humour, l'amour et l'an
et tout ce qui fait qu'on su



Pourquoi? Pourquoi?
De quel droit?
Au nom de L'Etat français,
d'une prétendue autorité,
conférée par les lois,
l'uniforme et les clés
qui leur procurent l'immunité…

Encore faut-il du courage
pour trangresser un interdit
Et tellement de lâcheté
pour mépriser l'auteur d"un délit,
s'défouler sur celui-ci, bloqué entre 4 murs,
portes blindées et barreaux d'acier,
Entre les mains d'infâmes geôliers
A qui l'etat nous a sonné en pâture
Afin qu'ils puissent satisfaire
leurs instincts malsains voire pervers
Et nous, et nous, et nous…
En proie à la vindicte primaire
s ce sombre palais de pierres…

ô pitoyable humanité!
Partout des bourreaux, des robots…
Qu'ont-ils fait de leur dignité?
ces minables pantins
n'aiment pas la liberté!
ces stupides marionnettes
ne savent pas que la vie est sacrée.
ô patétiques fantoches,
au regard hagard, à la mine hébétée
laissant transparaître leur désarroi…
Et moi, et moi, et moi…

"Pas d'justice, pas d'paix"
Trop de détenus ont été
Lâchement assassinés
Tant de vies volées…
Se réveiller et se mobiliser
apparaît donc comme une necessité!
La vie est si courte pour les uns,
Bien trop longue pour certains…

Vengeance, vengeance!
Tous ces malheurs, toutes ces horreurs
N'apportent que souffrance!
La douleur dans nos coeurs
est extrêmement intense…
Mon âme est tourmentée
par ces puissante impuissance,
par ce mal ravagée,
et condamnée à l'errance,
entre le néant et l'infini
en sursis, entre la mort et la vie

Vengeance, vengeance!
Violence meurtriére,
Réponse nécessaire!
Vive la résistance
Face à leur violence!
Ils l'ont engendrée!
Ils l'ont cherchée!
Ils vont nous trouver!

Pour en finir avec leur torture
Poursuivons not'longue guerre d'usure!
Attaque défensive
ou défense offensive?
Libre à vous de méditer…
Mais sachez:
"Pas de liberté
pour les ennemis de
la liberté"

AUDREY

BIG DÉDICACE À RAPHAËL HAMUDA ET À TOUS LES SUICIDÉS

Turquie
L'ÉTAT ASSASSINE LES PRISONNIERS EN LUTTE

Le 20 Octobre 2000 a débuté un mouvement contre les prisons cellulaires de type F. Etat des luttes plus d'un an après…

Lorsque le 19 décembre 2000 la police et l'armée lancent un assaut conjoint contre vingt prisons en Turquie, des images terrifiantes envahissent les écrans, rappelant au monde la lutte que les prisonniers menaient depuis bientôt deux mois contre la mise en place de prisons cellulaires. Tout et n'importe quoi fut raconté, montré et commenté ; la légèreté avec laquelle fut traitée l'information, glanée directement auprès de l'État turc, a permis alors à la presse de se répandre en mensonges et amalgames sur cette lutte, et contribua à la prise de distance des organisations « progressistes » et de défense des droits de l'homme. Pour cela, il semble utile de revenir sur ce que fut cet assaut afin que cette lutte prenne pleinement sa place dans le combat de ceux qui, à travers le monde, se battent contre le système carcéral ou défendent ceux qui le subissent.

En 1997, le gouvernement turc lance un programme de construction de nouvelles prisons dites de type F. Autant pour des raisons de politique intérieure visant à l'anéantissement des organisations révolutionnaires que pour des impératifs de politique extérieure tendant à son intégration dans l'espace politico-économique européen, la Turquie, sous le prétexte de mise aux normes européennes, désire ainsi mettre fin aux cellules collectives (dortoirs) de plusieurs dizaines de prisonniers et les remplacer par des cellules individuelles ou de deux/trois personnes. En janvier 2000, un décret autorise le transfert des prisonniers vers ces nouvelles prisons. Cette nouvelle étape s'insère dans une vaste réforme carcérale alors en discussion au Parlement qui, à terme, prévoit le transfert de tous les prisonniers politiques vers ces prisons cellulaires et l'amnistie d'environ 30 000 prisonniers dont sont exclus les politiques (sur un total d'environ 70 000 prisonniers). Quelques visites de commissions de médecins plus tard, les premières prisons sont déclarées conformes. Et le 8 novembre 2001, le Comité pour la prévention de la torture, appendice du Conseil de l'Europe, déclare que « dans l'ensemble elles offrent de bonnes conditions matérielles de détention » *(sic !).*

Ces prisons cellulaires se transformeraient pour les prisonniers en un système généralisé d'isolement carcéral, ces derniers considérant avec raison qu'ils se trouveraient ainsi exposés à la torture et à l'arbitraire dans un pays coutumier du fait (des milliers de cas de disparitions et de tortures recensés dans les commissariats, les casernes et les prisons). C'est pour cela que des dizaines de prisonniers politiques se mettent en grève de la faim illimitée le 20 octobre 2000, soutenus par la grève tournante de plus d'un millier d'entre eux. Leurs revendications portent principalement sur la suppression des lois dites « antiterroristes » permettant l'incarcération arbitraire (la plupart des prisonniers politiques le sont pour délit d'opinion), la fermeture des prisons de type F et le jugement des responsables des massacres dans les prisons en 1996 et 1999. Mais l'État turc refuse de les entendre et affirme qu'il ne cédera rien à ceux qu'il considère comme des terroristes. Devant ce refus, les prisonniers en grève de la faim illimitée annoncent le 19 novembre, une semaine après le congrès de Tayad (principale association de familles et amis de prisonniers politiques), qu'ils entrent en « jeûne à mort », bientôt rejoints dans leur lutte par une nouvelle équipe de prisonniers.

Mais le 19 décembre, tout s'accélère. Décidé à en finir définitivement avec ce mouvement de protestation, l'État turc ordonne un assaut contre les prisons. L'opération « Retour à la vie », la bien-nommée, durera trois jours et fera vingt-huit morts et plusieurs centaines de blessés parmi les prisonniers. Détruisant les murs avec des bulldozers et les toits à la masse, les forces militaires et policières attaquent les prisonniers en lutte avec des fusils d'assaut et des lance-flammes, blessant, tuant, achevant et brûlant tout ceux qui osent résister à cet assaut sauvage, ou simplement protéger les grévistes de la faim. La violence de cette opération est telle que tous les locaux attaqués sont complètement détruits, un prétexte supplémentaire pour transférer de force des centaines de prisonniers vers les prisons de type F. Qu'ils soient envoyés dans des hôpitaux militaires ou transférés, les prisonniers grévistes continuent néanmoins leur lutte.

A l'extérieur, la répression contre les familles et les mouvements de solidarité est déclenchée par le ministre de l'Intérieur qui dénonce Tayad comme étant une « association de soutien à une entreprise terroriste ». Dès le 23 décembre, le local d'Istanbul de l'association est attaqué par la police et de nombreuses personnes arrêtées. Le 3 janvier, le siège de Tayad est officiellement fermé et le 5, d'autres locaux sont attaqués par la police et de nouveau de nombreuses personnes arrêtées et des documents saisis.

Cet assaut marque un tournant dans le mouvement des prisonniers mais n'entame en rien leur détermination : la lutte continue et le bras de fer entamé se durcit encore. Avec le transfert de prisonniers vers les prisons de type F et le silence de l'Europe, l'État pense avoir les mains libres et refuse alors toutes les propositions de négociations des prisonniers ou d'organisations de défense des droits de l'homme qui proposaient jusqu'ici des cellules ouvertes, des promenades en commun ou des « espaces de rencontre ». Mais c'était sans compter sur la volonté des prisonniers de refuser la mort étatique, la mort lente, et de préférer la lutte, quitte à en mourir.

Le 20 octobre 2001, un an après le début de ce mouvement dans les prisons turques, le bilan provisoire est très lourd et l'avenir toujours aussi incertain. Aux 28 morts lors de l'assaut viennent s'ajouter plus de 40 autres prisonniers ou proches, morts en grève de la faim par le refus catégorique de l'État de les entendre. Et à ce jour, plus de 200 prisonniers et quelques dizaines de proches et ex-prisonniers à l'extérieur sont encore en jeûne à mort.

Si l'on soustrait du nombre des prisonniers liés directement au conflit du Kurdistan, les condamnés pour leur appartenance ou leurs liens, affirmés ou supposés, à des organisations révolutionnaires sont environ 3 000 dans les geôles turques. Luttant depuis des années contre un régime militaire à peine déguisé, ces organisations issues des différents courants du marxisme-léninisme de Turquie ont subi une répression terrible mais ont su maintenir la résistance armée : que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur des prisons, ces militants furent régulièrement en première ligne dans le combat contre la répression. Dépassant bien souvent leurs propres idéologies, les prisonniers de ces organisations mènent depuis des décennies des luttes communes contre leurs conditions générales de détention et pour des améliorations ponctuelles. Depuis 1983, les luttes se sont multipliées contre le port de l'uniforme, les violences des mafias organisées, la torture, pour la liberté d'association, le regroupement affinitaire, les parloirs… causant la mort d'une centaine d'entre eux. Qu'elles aient été victorieuses ou non, ces luttes furent très dures et bien souvent brisées par des interventions militaires ou policières meurtrières, les accords parfois signés n'étant jamais tenus et des vagues de répression s'abattant à l'extérieur.


Assaut contre les proches des prisonniers à Istanbul le 5 novembre 2001

Si l'ensemble des prisonniers actuellement en grève de la faim se revendiquent comme prisonniers politiques, il n'en est pas moins vrai qu'ils sont quasiment les seuls à mener la lutte. Le fait qu'il n'y ait pas d'autres prisonniers dans ce mouvement (et pas plus dans les précédents) ne peut cacher le caractère légitime des revendications, qui seules doivent retenir notre attention. Et les divergences idéologiques ne peuvent servir de prétexte à l'indifférence à cette résistance. Actuellement, en Turquie, ceux qui se battent n'acceptent pas ces nouvelles prisons et, par connaissance des expériences européennes, savent qu'elles sont une arme effroyable, un outil d'anéantissement servant l'arbitraire des régimes en place.

Quoi qu'il en soit, la Turquie a prévu de remplacer toutes ses prisons par celles de type F, et à terme d'y placer l'ensemble des prisonniers.

Dès le début, l'État fit tout pour assimiler le collectif des prisonniers aux organisations politiques dont ils sont membres, puis il affirma à plusieurs reprises, par la voix de ministres, vouloir simplement « libérer les prisonniers de leurs organisations qui les contraignent à mourir ». L'assaut du 19 décembre en fut un bel exemple ! La réalité est évidemment plus nuancée. Il est indéniable que chaque prisonnier en grève de la faim est lié à ses autres camarades en premier lieu par une vision politique partagée et exprimée à travers les différentes organisations révolutionnaires, mais ils sont avant tout engagés dans une lutte qu'ils ont eux-mêmes organisée. Même s'il sembla arriver subitement, ce mouvement est le résultat d'une année de dures discussions entre les différents collectifs afin d'en déterminer le fond et la forme. Des divergences ont perduré tout au long de ces débats et ne disparurent pas dans la lutte, certaines s'accentuèrent mais ne furent jamais exacerbées au point de faire éclater la solidarité entre prisonniers. La décision d'entrer en grève de la faim est bien une action concertée des différents collectifs de prisonniers et n'émane pas d'un quelconque organe dirigeant des organisations révolutionnaires. Cette accusation est récurrente dans les mouvements de lutte dans les prisons où les soutiens extérieurs sont dénoncés comme meneurs, systématiquement stigmatisés comme mauvais génies manipulant les esprits que la prison tente d'apaiser.

Depuis le 20 octobre 2000, sept équipes successives de prisonniers sont entrées en grève de la faim, et pour ceux qui l'ont initiée, soit la mort les a déjà touchés, soit ils sont maintenus en vie dans un état végétatif par des perfusions forcées avant de mourir lentement. Les autres, plus de 200, sont dans des états de santé divers suivant leur moment d'entrée dans cette lutte. Beaucoup d'entre eux sont touchés irrémédiablement (problèmes rénaux, pertes de l'ouïe et de la mémoire, paralysie, régression…) et ceux qui ne le sont pas encore ne tarderont pas à l'être si l'État refuse toujours d'entendre leurs revendications.

Pourquoi tant de détermination ? Est-il bien utile de se laisser mourir ? La réponse des prisonniers est claire et sans appel : « Nous mourrons, mais nous n'entrerons pas dans les cellules » car entrer dans celles-ci c'est la torture et la mort assurées. Le jeûne à mort n'est pas vécu comme une action de désespoir suicidaire mais comme un acte de résistance. La dimension de ce mouvement est à la hauteur des enjeux. S'il est certain que ce choix est motivé par le contexte qui lui est propre, il est aussi conditionné par l'état de la solidarité à l'extérieur de la Turquie.

Au lendemain de l'assaut de décembre 2000, les autorités turques s'empressent d'étaler devant la presse des monceaux d'armes de poing et d'assaut, des grenades, des téléphones portables qui auraient été saisis dans les dortoirs, justifiant ainsi la violence de l'opération. Cette manipulation médiatique ne tient pas devant un minimum de faits qui la contredisent. S'il y eut effectivement de nombreux blessés par balles, ils sont à dénombrer du côté des prisonniers. Aucun policier ou militaire n'essuya un tir de quelque arme que ce soit si ce n'est des leurs, les prisonniers valides tentèrent simplement de se barricader pour protéger les grévistes affaiblis, et à aucun moment n'usèrent d'armes. Des prisonniers furent brûlés vifs et les locaux rendus entièrement inutilisables. L'État n'est pas à une manipulation près lorsqu'il annonce que les prisonniers assiégés (certaines prisons résistèrent plusieurs jours) s'immolèrent et achevèrent les grévistes de la faim. Mais les divers témoignages recueillis mettent en lumière l'horreur de la réalité : les prisonniers ont été délibérément brûlés vifs. Selon les associations de familles, il est avéré que trois d'entre eux s'immolèrent mais la plupart furent bien tués par les forces militaro-policières. ●●●

Si depuis l'assaut de décembre l'État table sur un essoufflement du mouvement de lutte, il a opté, à l'extérieur, pour la répression contre les associations de proches et plus généralement le mouvement de solidarité ; aux différents saccages de bureaux et vagues d'arrestations viennent s'ajouter pressions et attaques. Ni les manifestations pacifiques qui eurent lieu, ni les quelques actions armées en soutien aux prisonniers n'influencèrent l'État turc et n'empêchèrent pas la répression de s'abattre. Ce harcèlement par la destruction systématique du matériel et des locaux tente d'affaiblir financièrement les associations de proches, d'épuiser les soutiens extérieurs et ainsi d'isoler les prisonniers. Les visites sont devenues plus compliquées, plus onéreuses pour des proches devant payer le voyage vers ces prisons, certains ayant même beaucoup de mal à obtenir des nouvelles. Depuis des mois la police encerclait, sans réellement s'approcher, quelques maisons du quartier de Küçük Armutlu à Istanbul, où des proches de prisonniers sont en grève de la faim par solidarité. Le 16 septembre dernier, la police a chargé les participants aux obsèques d'une prisonnière morte deux jours auparavant et, après quelques échauffourées et barricades, s'est retirée. De plus, l'État a libéré quelques prisonniers grévistes de la faim espérant ainsi qu'ils stoppent leur lutte et brisent les solidarités. Certains d'entre eux ont arrêté la grève mais la plupart ont rejoint les proches à Küçük Armutlu.

Le 5 novembre 2001, au 383e jour de lutte, un nouvel assaut a été lancé contre les maisons abritant des grévistes de la faim. Des barricades furent montées par des sympathisants afin de les protéger mais la police est intervenue avec une sauvagerie telle que tout fut détruit par le feu. Quatre corps calcinés furent retirés des décombres et plus de dix personnes furent blessées. Des témoins, habitants du quartier, ont déclaré que la police avait utilisé des véhicules blindés, des gaz lacrymogènes et des matraques pour pénétrer dans une maison afin d'en expulser les grévistes pour les transférer de force dans des hôpitaux.

Aujourd'hui (7 novembre), deux maisons d'Istanbul sont encore encerclées par les forces de police qui ont déjà tenté plusieurs assauts repoussés par des sympathisants. Comme la veille, des barricades ont été montées autour de ces maisons, et depuis le face-à-face continue. Avant cet assaut, vingt-cinq proches (famille et ex-prisonniers) étaient en grève de la faim.

Part essentielle des luttes dans les prisons, la solidarité à l'extérieur se doit d'être à la hauteur de la lutte menée. De la même manière, à l'extérieur de la Turquie, le soutien à cette lutte doit pouvoir s'exprimer afin de contraindre ce pays à entendre les revendications des prisonniers. Depuis octobre 2000, les actions de solidarité se sont multipliées à travers l'Europe à l'initiative de prisonniers, collectifs et associations. Grèves de la faim, manifestations, occupations, tractages, réunions publiques et quelques actions directes ont été organisés mais force est de constater que la pression sur les gouvernements européens et la solidarité semblent bien faible. Est-ce le nombre de ces actions qui est insuffisant, le niveau de celles-ci ou bien le manque de cohésion ? La seule certitude est que les enjeux de cette lutte sont tels qu'ils ne peuvent être contrebalancés que par un rapport de forces bien supérieur à celui ayant existé jusqu'ici. La lutte des prisonniers contre les prisons de type F continue, et plus que jamais, la solidarité est pour eux une arme supplémentaire dans leur refus de l'anéantissement.

Cette lutte en Turquie est aussi la nôtre car nous refusons la prison, outil politique des exploiteurs, qui n'existe que pour exercer toujours plus de contrôle social et de répression contre ceux qui les rejettent ou les combattent.

Novembre 2001


Prison d'Umraniye lors de l'assaut du 19 décembre 2000

Début juillet 2001, le gouvernement turc a relâché environ deux cents prisonniers en jeûne à mort, leur état de santé nécessitait des soins médicaux importants, certains d'entre eux ont été brûlés à la suite de l'opération du 19 décembre.

Ce premier témoignage provient d'une prisonnière qui était en jeûne à mort pendant plus de 180 jours. Elle a été relâchée en juillet et a cessé depuis sa grève.

«Je pense qu'il est important de parler de l'opération du 19 décembre, de dénoncer un gouvernement qui se permet d'agir de cette manière.

Le 19 décembre, entre 4 h et 4 h 30 du matin, nous avons été réveillées par des coups de feu. Les gardiens avaient été évacués. Il y avait des policiers partout et ils braquaient leurs armes sur nous. Il y avait également de nombreux soldats qui sont arrivés avec beaucoup de matériel. Ils ont percé des trous dans les murs et ont jeté des grenades lacrymogènes en criant qu'ils étaient venus pour sauver les grévistes. Les doses de gaz étaient beaucoup trop fortes, on étouffait.

J'étais avec des détenues qui avaient été torturées et d'autres qui, ayant fait la grève de 1996, en avaient gardé de graves séquelles. Malgré cette situation les policiers et les militaires n'ont pas hésité à jeter des grenades (de gaz lacrymogène et de gaz inervant) jusqu'à midi. Après nous avoir gazées, ils ont mis le feu à toutes les issues dans le but de nous pousser vers la cour intérieure. Nous étions coincées et eux nous tiraient dessus, on étouffait. Des détenues criaient qu'elles étaient en train de brûler. Petite annecdote, lorsqu'une pièce en préfabriqué a pris feu, les pompiers sont intervenus tout de suite, mais juste pour éteindre cette pièce.

On est restées trois ou quatre heures dans cette cours intérieure, c'était en plein hiver et ils nous aspergeaient avec de l'eau. Certaines détenues sont mortes brûlées vives mais aucune femme ne s'est immolée dans la prison où j'étais (Gazi Osman Pasa).

Parmi les blessées, des grandes brûlées ont été transportées à l'hôpital, c'était l'armée qui faisait le tri. Les soldats étaient lourdement armés, ils nous ont maltraitées (coups et matraquages). Nous n'avions jamais pensé auparavant que l'État aurait pu se permettre d'agir ainsi. Nous savions que c'était un État fasciste mais on imaginait pas qu'il pouvait se montrer capable de ça.

Avant l'opération du 19 décembre, je n'étais pas favorable au « jeûne jusqu'à la mort », je pensais qu'il y avait d'autres possibilités d'action pour combattre les prisons de type F. Néanmoins il m'était arrivé de participer de temps en temps au mouvement de grève de la faim. Après l'opération, je ne voyais plus d'autres moyens, j'ai donc choisi le « jeûne jusqu'à la mort » même si je pensais que cela était au-dessus de mes forces. Je ne conseillerai à personne ce type d'action car je me voyais mourir à petit feu.

Quand je suis sortie, il y a deux mois, je ne pouvais plus marcher. Maintenant, j'arrive un peu mieux à me déplacer, je suis plus autonome grâce aux soins que j'ai reçus en sortant. Je récupère mais j'ai des séquelles : des problèmes de concentration, de mémoire, de parole. Quand j'ai été libérée, j'ai arrêté la grève car je n'estimais pas justifié de la continuer de l'extérieur. Maintenant, je suis en liberté provisoire pour six mois, je ne sais pas ce que le gouvernement compte faire mais pour la santé des prisonniers c'est inquiétant. Le gouvernement nous a libérés pour deux raisons : d'abord il voulait affaiblir notre mouvement, ensuite il ne voulait pas prendre en charge le coût des soins.

Au moment de l'opération du 19 décembre les prisons de type F n'étaient pas encore prêtes pour les femmes, mais nous avons été tout de même transférées dans une autre prison avec des cellules individuelles (une ou deux personnes). Nous n'avions pas le droit à la radio, aux journaux dits « de gauche ». Le courrier était contrôlé : si on écrivait une lettre reflétant nos idées, cela était considéré comme une faute diciplinaire. Nous n'avions droit qu'à une visite d'une demi-heure par semaine et seulement pour la famille proche. En ce qui concerne les parloirs avec la famille éloignée, il faut un certificat de parenté mais personne ne connaît les démarches pour l'obtenir.

Nous sommes opposés à ces nouvelles prisons. La société turque n'est pas individualiste et donc le système européen n'est pas possible car on sait que ce système est fait pour briser les gens.

Le gouvernement nous a fait des propositions : si vous acceptez d'entrer dans les nouvelles prisons, on vous donnera des avantages. Pour accéder a ces avantages il faut se repentir (c'est la loi dite « de traitement »). Si ce gouvernement était réellement « démocratique » alors pourquoi m'interdirait-il à moi, opposante, d'avoir le droit de parler, d'écrire. Le sens du mot «traitement» n'est-il pas d' « aller mieux », de « soigner » ?. Il faudrait me faire subir un «traitement» parce que j'ai une identité diverse, parce que j'ai mes idées, que je pense différemment? L'idée de vouloir me «soigner» est étrange. Je ne vois pas ce que l'on peut traiter chez moi.

Comme je vous le disais, le choix du « jeûne à mort» est un choix difficile. Nous voulions réveiller la conscience de l'État mais nous avons échoué, en revanche, nous avons suscité un soutien extérieur important.

Maintenant, je suis en liberté provisoire, j'essaie de me soigner mais ils peuvent me remettre en prison si ils veulent. On continue à vouloir faire quelque chose mais notre marge de manœuvre est limitée. Si je retourne en prison, je ne sais pas si je reprendrai la grève. Les conditions à l'intérieur n'ont pas changé…»

Ce deuxième témoignage provient de Sabri, Aydin, Telkin et Murat, quatre ex-prisonniers militants du TKP(ML) qui continuent le jeûne à l'extérieur.

J'étais à la prison d'Ümraniye (Istanbul) lors de l'opération du 19 décembre. Vers 4 h/4 h 30 du matin, la guerre a commencé : ils sont arrivés avec des machines de chantier pour casser les murs, ils ont jeté des bombes, tout a été organisé pour provoquer un massacre et non pas pour « sauver des vies ». On a été bombardés mais on ne savait pas par quoi. On voulait se protéger alors on a dressé des barricades et on s'est enfuis vers d'autres grandes cellules. Ils ont ouvert le feu et cinq personnes ont été blessées par balles. Heureusement, on avait un infirmier avec nous qui a pu nous apporter des soins minimum ●●●

(du sérum), sinon on aurait été tous massacrés. On a été harcelés pendant les quatre jours qu'a duré l'assaut. Au bout de ces quatre jours nous étions dans un très mauvais état. Pour nous faire sortir, ils ont fait une «haie d'honneur» et on devait traverser les rangs des militaires qui nous matraquaient.

Dans les fourgons les tortures ont cessé. Ils nous ont transférés vers les prisons de type F. Une fois arrivés là-bas, ils nous ont pris individuellement et nous ont matraqués. Il y a eu des viols et ils nous ont jetés nus en cellule pendant une semaine. La première semaine, je n'ai pas eu de visite, puis ma famille a pu m'apporter des vêtements. Toutes les personnes ont été transférées dans ces conditions.

Maintenant, les parloirs se font avec hygiaphone, tout est écouté : quand on parle de la grève la ligne est interrompue, donc aucune possibilité de parler librement. Nous devons payer la facture d'électricité de notre cellule. Au niveau général, les besoins de santé et de nourriture ne sont pas remplis. Avant, comme l'État ne nous procurait rien, les familles avaient le droit d'apporter de la nourriture, des livres, des vêtements et on partageait tout. Maintenant, l'État nous interdit de faire rentrer quoi que ce soit. »

Une mère de détenu intervient : « On apporte des livres, des vêtements qu'ils sélectionnent, tout est sous contrôle. J'ai voulu donner des chaussettes et une serviette à mon fils, ils ont refusé en disant qu'il en avait déjà par l'administration. Ce sont des serpillières leurs serviettes ! Il n'y a plus de possibilité de donner quelque chose. J'ai vu des détenus pieds nus à l'audience. Quand on les emmène au procès, on ne peut plus donner à manger à nos enfants. Les nouvelles prisons sont très loin. Le mieux est de louer une voiture à plusieurs mais si cela n'est pas possible, je dois me lever à trois heures du matin et payer minimum 30 millions *[le salaire d'un ouvrier est entre 150 et 200 millions de livres turques]* le transport pour voir mon fils une demi-heure.»

Les avocats ont aussi des difficultés pour se rendre dans ces nouvelles prisons. Il y a aussi des changement dans la procédure : maintenant les avocats doivent remettre leur plaidoirie une semaine avant le procès. Les détenus ne sont plus placés à côté de leurs défenseurs durant le procès et donc ne peuvent plus communiquer entre eux.

Les démocrates bourgeois en Europe veulent qu'on s'adapte à leur système, ils nous mettent au pied du mur. La situation ici est différente : on ne sort pas en promenade, on est seul en cellule, je suis resté six mois seul en cellule, je ne voyais plus les autres, mes visites étaient restreintes. Il y a un terrain de sport mais il n'est pas accessible. Si tu acceptes la loi du « traitement », si tu deviens un repenti, tu peux accéder aux promenades, au terrain de sport, c'est-à-dire avoir une vie sociale. Tu dois te comporter comme à l'armée et faire le salut militaire. Je suis un être humain, j'ai le droit de vivre. Les prisons de type F sont faites pour enlever son humanité à un être humain et pour le traiter comme un animal.

L'État a décidé d'intervenir dans les prisons pour dissoudre le mouvement, de casser la résistance où elle est. La technique utilisée par l'État est de rassembler les gens et de les massacrer comme il l'a fait dans la prison d'Urcan : douze personnes ont été rassemblées dans le hammam de la prison et c'est là qu'elles ont été massacrées. Avec l'opération du 19 décembre, l'État voulait reprendre le contrôle sur les prisons. Anéantir la lutte et produire des êtres qui n'ont ni histoire ni passé, parce qu'un peuple qui connaît son passé peut construire son futur, et l'État en a bien conscience. L'histoire des prisons en Turquie est marquée par des massacres perpétrés par l'État. Depuis 1994, des dizaines de personnes sont mortes dans les prisons. Nous nous opposons à cette politique étatique, aux prisons de type F, à l'agression contre nous qui est une agression contre toute la société. D'un point de vue architectural, les nouvelles prisons sont mieux, mais ce n'est pas cet aspect qui intéresse le gouvernement turc. D'abord l'État veut qu'on s'adapte, veut changer notre manière de penser, il veut nous soumettre, nous détruire. Avant, dans nos cellules-dortoirs, on avait la possibilité de s'organiser pour lutter contre ça, c'est pour cette raison que nous tenons à rester ensemble.

Nous avons des revendications et nous voulons que l'État les accepte. C'est pour toutes ces raisons que nous avons choisi le jeûne jusqu'à la mort. Et même en liberté provisoire nous refusons de l'arrêter, car l'État n'a pas réussi à briser notre mouvement : des centaines de détenus sont toujours en grève, les familles nous soutiennent toujours… »

Assaut du 19 décembre 2000



Chronologie non exhaustive des luttes autour des prisons en Turquie

Septembre 1983 : vaste mouvement de grève de la faim en protestation contre la dégradation des conditions de détention, deux prisonniers de la prison militaire de Diyarbakir (Kurdistan) meurent des suites de leur mouvement
Mars 1984 : un mouvement de grève de la faim entraîne 11 décès à Diyarbakir.
Avril 1984 : 266 prisonniers entament une grève de la faim pour protester contre les conditions de détention.
Juin 1984 : quatre grévistes meurent dans deux prisons d'Istanbul.
Août 1989 : décès de 2 prisonniers en grève de la faim pour réclamer une amélioration des conditions de détention.
1994 : 34 décès sous la torture en détention selon Amnesty International.
1995 : mutineries dans les prisons d'Istanbul, d'Izmir, d'Ankara et bien d'autres contre la tentative de l'Etat de détruire l'organisation de résistance interne des prisonniers. De nombreux morts au cours des assauts et dans la répression des manifestations de soutien......
Juin/juillet 1996 : quelque 300 prisonniers observent une grève de la faim dans plusieurs dizaines de prisons à travers le pays en protestation contre les conditions de détention. 11 d'entre eux sucombent avant qu'un compromis ne soit signé avec le gouvernement.
Octobre/novembre 1996 : près de 80 prisonniers lancent une grève de la faim qui durera 50 jours. Ils protestent contre l'attitude des autorités qui n'ont pas respecté l'accord passé fin juillet.
1997 : programmation par le ministère de la Justice de la construction de prisons de haute sécurité, appelées «prisons de type cellulaire»
Novembre/décembre 1997 : 37 prisonniers observent 35 jours de grève de la faim dans la prison de Nazilli pour protester contre les conditions de détention. 65 autres poursuivent leur grève dans la prison d'Erzurum (nord-est).
Le mouvement se poursuit tout le mois de janvier 1998 par rotation dans plusieurs prisons.
Janvier 2000 : le gouvernement turc fait paraître un décret permettant le transfert des prisonniers vers les prisons de type F.
20 octobre : début du mouvement de grève de la faim illimitée contre les prisons de type F.
19 novembre : face à la violence de l'Etat et son refus d'entendre les revendications des prisonniers, le mouvement de grève de la faim se transforme en « jeûne à mort ».
19 au 22 décembre : assaut conjoint de la police et de l'armée dans 20 prisons, le bilan de l'opération appelée «Retour à la vie» est de 28 prisonniers assassinés
22 décembre : dix avocats visitent la prison de type F de Sincan où ils rendent compte de graves blessures (fractures, insuffisances respiratoires, traumatismes) sur 70 prisonniers grévistes de la faim. Selon d'autres avocats, la situation est identique dans les prisons de Buca et d'Usak. **23 décembre** : Plus d'un millier de manifestants dans les rues à Paris et dans toutes les grandes villes d'Europe, en réaction aux massacres des prisonniers en lutte en Turquie
3 janvier 2001 : 7 blessés et un policier mort lors de l'opération-suicide d'un militant du DHKP-C contre un commissariat d'Istanbul.
21 février : 102 Kurdes et Turcs venus de toute l'Europe entament une grève de faim à Strasbourg en soutien à leurs camarades emprisonnés dans les cellules d'isolement en Turquie.
18 mars : la police d'Istanbul arrête 67 personnes lors d'un sit-in visant à attirer l'attention sur la lutte et le sort des grévistes de la faim.
21 mars : décès de Cengiz Soydas après 153 jours de grève de la faim.,il est le premier à mourir de cette grève.
23 mars : interpellation de 43 enfants devant la prison de femmes de Kartal; ils faisaient voler des cerfs-volants, symbole de liberté, devant cette prison où leurs mères sont incarcérées.
Du 7 au 18 avril : 13 prisonniers et proches en grève de la faim décèdent.
20 avril : Karim Gulbag meurt en Allemagne des suites de ses brûlures après s'être immolé, en solidarité avec les prisonniers en lutte et pour protester contre le massacre dans les prisons turques
Du 21 avril au 27 mai : 9 prisonniers et proches en grève de la faim décèdent.
Du 23 avril au 27 mai : des prisonniers politiques espagnols observent une grève de la faim en solidarité avec les prisonniers en Turquie.
17 mai : manifestation devant le consulat de Turquie à Paris.
Du 21 au 27 mai : en France, deux prisonnières d'Action directe observent une grève de la faim en soutien aux grévistes en Turquie.
30 mai : de la maison centrale d'Arles une grève tournante est entamée en soutien à la lutte des prisonniers en Turquie.
2 juin et 14 juillet : à Dijon manifestations à l'appel de l'Anarchist Black Cross et du Comité de lutte contre la barbarie et l'arbitraire. Défilé jusqu'à la prison aux cris de « face aux massacre dans les prisons turques, solidarité internationale ».
13 juin : lors d'une manifestation devant l'Assemblée nationale une délégation de Tayad en tournée en Europe est reçu par le président du groupe parlementaire communiste.
Du 16 juin au 14 août : 7 prisonniers et proches en grève de la faim décèdent.
16 août : l'étau se resserre dans le quartier de Küçük Armutlu à Istanbul où la police cerne depuis deux semaines les maisons des familles et des ex-prisonniers continuant la grève en solidarité avec la lutte des prisonniers, la police enlève Yildiz Gemicioglu, ex-prisonnier encore dans le mouvement, afin de le médicaliser de force.
Du 31 août au 27 septembre : 6 prisonniers et proches en grève de la faim décèdent.
10 septembre : action armée contre un commissariat à Istanbul menée en solidarité avec la lutte des prisonniers.
15 septembre : lors de l'enterrement de Umus Sahingöz, décédée des suites de la grève de la faim, la police attaque le cortège, faisant de nombreux blessés et arrestations après une résistance derrière des barricades.
17 septembre : 3 prisonniers s'immolent afin de protester contre l'attaque du cortège lors de l'enterrement.
20 septembre au 18 octobre : 7 prisonniers et proches en grève de la faim décèdent.
5 au 7 novembre : assauts policiers à Istanbul contre les maisons où 25 proches et ex-prisonniers sont en grève de la faim solidaire. La police a tué 4 personnes et en a blessé 10. Des grévistes ont été transportés vers des hôpitaux pour y être perfusés de force. Le lendemain, deux prisonniers s'immolèrent en signe de protestation.

Pour plus d'information :
http://prisonsenturquie.free.fr
Contact provisoire de Tayad France :
c/o Célia, BP 6, 75462 Paris cedex 10

Culture je ne veux rien de toi
Mon sexe écrit la création
Gratuite qui coule de mes doigts
Toi ? Tu n'es que masturbation !

LE GENIE DU PLACARD

(con comme un balai)

Il y a peu d'endroits où un être humain peut se retrouver perdu. La prison est la perdition par excellence, culturellement parlant. La culture en prison est la seule chose intéressante dans ces cas là, quitte à s'en masturber pour ne pas se sentir perdu. Elle te permets de t'évader, de t'orienter vers un but, de ne pas te perdre. Ne pas se perdre. Elle peut être nécessaire selon les individus, le capital intellect. Et c'est d'ailleurs pour cette dernière raison qu'elle n'est pas égalitaire. «Pour nous autres, les pauvres en général, la culture est la vaseline qui nous permettra de pénétrer la Société.»

La question majeure posée ici, est la place qu'occupe la culture en prison ? La grande nouveauté est qu'elle n'est plus demandée, désirée par le sujet, elle devient imposée par les âmes bien pensantes. Ces mêmes âmes qui veulent nous faire ingurgiter leur nec le plus ultra peu importe ce que le sujet veut et peut comprendre. L'essentiel est que ce soit culturel.

Notons ici que le sujet : le détenu. La culture en prison est devenue facteur de réinsertion sociale. L'intervenant devient donc roi et le détenu sujet. Sujet à marcher droit si il veut se cultiver etc.

Dans ces conditions, la culture n'a plus de raison d'être ni un état d'esprit. Elle devient une épée de Damoclès, un punching ball, un couteau à double tranchants et surtout un moyen de chantage envers les détenus.

Au cours des émissions de l'Envolée, nous avons interviewé, entre autre, les intervenants culturels en milieu carcéral. Certes ils étaient passionnés par leur façon et leurs propos à impliquer la culture dans les prisons. Mais, ils ne nous ont pas donné l'envie d'avoir envie (comme dirait ah que Jhonny) de s'instruire dans les taules.

Lors de ces interviews certains nous ont donné plus l'impression qu'ils importaient plutôt au lieu d'apporter comme ils le prétendaient.

Nous pouvons donc conclure que la culture est une monnaie d'échange comme l'est l'import/export en règle générale. Mais attention ce n'est pas du domaine de l'échange ou du troc ! L'Administration Pénitentiaire est ce qu'elle est et les intervenants sont aussi ce qu'ils sont : des gestionnaires de misères. Faisons ici une petite mise au point : entre l'intervenant qui subi la pression de l'A.P., mais reste parce qu'il n'a pas ou plus le choix pour X raisons et celui qui reste parce qu'il était là au commencement (exemple les professeurs de l'éducation nationale en poste intra muros) et que sa mission est de finir au moins l'année scolaire.

D'ailleurs ces mêmes professeurs qui enseignent l'alphabétisation aux étrangers n'accepteront jamais qu'un de leurs élèves aille dans une autre activité qui est à la même heure que leur cours (et hélas à la même adresse) et pourtant le détenu à aussi un besoin culturel d'aller voir et entendre autre chose de ce qui se passe dans les autres activités.

Nous ne comprenons donc pas qu'elle enseignement et culture peuvent ils apporter réellement dans ces conditions là, et à qui ? Après tout ce n'est pas le temps du taulards qui compte ici mais le leur.

Tout comme ces intervenants qui exploitent et terminent par voler. Nous avons d'ailleurs des exemples de pourritures qui s'octroient d'office le travail artistique des taulards jusqu'à en faire leur propriété sans que le nom de l'auteur de l'oeuvre soit cité.

Nous avons des pourritures qui font du chantage affectif. Nous avons même des intervenants qui attaquent d'autres intervenants en justice (C'est un monde cruel). Mais rassurons nous, il n'y a pas que des lâches, les vicieux, les gagnes misères comme intervenants.

Il y a aussi des braves gens qui, comme un «(Poisson)»dans l'eau finissent par comprendre qu'il faut ne pas mordre à l'hameçon de l'administration pénitentiaire. Ce genre de Poisson concluent à un moment donné que ce sont les détenus qui lui offrent une source d'énergie. Vous voyez que nous sommes loin d'être convaincu par les intervenants culturels et autre. C'est d'autant plus merdiques que tout cela n'est pas prêt de s'améliorer. A l'heure où l'on nous rabâchent les oreilles avec la réforme pénitentiaire où l'un des axes principaux est la culture, nous pouvons dire à certains d'arrêter de venir nous faire chier pour des raisons du coût de la baguette. La culture lorsque l'on veut s'instruire coûte cher. Il faut avoir les moyens. Alors, imaginez un pauvre en prison ? Il n'a ni les moyens de se nourrir et se vêtir quand le peu qu'il gagne lui permet tout juste d'acheter des enveloppes et des timbres pour écrire (l'écriture étant aussi culturelle). Va donc lui parler de culture quand son ventre gueule famine. Et pourtant, il est la première personne concernée sur qui le pouvoir s'appuie pour se maintenir au sommet.

La culture est comme le caviar, ce sont toujours les riches qui le mangent sur le dos des pauvres gens.

PIRATAGE

Un prisonnier du CD de Toul a piraté la ligne téléphonique de l'établissement et totalisé ainsi une facture de près de 4000 F : “le détenu travaillait dans un atelier. Lors d'un changement de combiné téléphonique, il a conservé l'ancien combiné et a réussi à le brancher sur une ligne de fax. Il a harcelé une de nos collègues pendant presque un an et a commandé des CD-roms vierges sans demander l'autorisation préalable” USP dans La Liberté de l'Est du 26/09/01.

••• droits de l'homme sont bafoués lamentablement.

Si t'a pas d'argent au placard, tu crève la dalle, la gamelle est dégueu, encore aujourd'hui, j'ai vu de la viande dans la gamelle qu'il m'est impossible d'identifier, l'hygiène des cuisines et la gueule des gameleurs qui font la bouffe font peur (c'est pas de leur faute à eux pour leurs gueules).Donc les détenus non assistés et n'ayant pas un codétenu assisté vont travailler car il faut bien manger à sa faim et aussi de payer la location de la télé, les produits d'entretien de la cellule. Pareille pour la télé, ils font du bénéfice. En effet, un détenu qui aurait cantiné la télé et qui est seul en cellule, a, au bout de dix mois à raison de 220 franc par mois (soit 2200 franc), cumulé deux fois le prix de cette petite télé; et si il lui reste 54 franc sur son pécule au lieu de 55 franc pour payer la semaine, on lui retirera, alors qu'elle devrait lui appartenir car il l'a largement payée. Pour les douches, il arrive souvent quand nous rentrons du sport qu'elles nous soient refusées. Le surveillant acceptera de l'octroyer selon sont libre arbitre, son humeur ou même qu'il apprécie plus ou moins le détenu, pareille pour le coiffeur et bien d'autres choses. Les portes clefs font pire, dès qu'on entend le sifflet, on sait que celui qui a causé le coup de sifflet du surveillant va se faire défoncer par vingt surveillants, et si il est trop récalcitrant, on le suicidera...

Pour conclure, car j'aime pas trop écrire, certains jeune le savent, d'autre croient encore que ces des légendes, en tous cas rien ne bouge. Si il n'y a pas de mouvement c'est que les jeunes ne s'étonnent plus de rien, dehors nous sommes des prisonniers en sursis, nous subissons le système depuis toujours, nous l'avons vu s'acharner sur nos parents qui pourtant étaient honnêtes; plus rien ne nous étonne. Il y en a qui diront que du temps des anciens la prison était beaucoup plus dure et qu'il se la faisaient quand même. Oui mais faut pas oublier qu'eux ont bougé pour que cela change et depuis pas grand chose. Je pense comme pas mal de gens qu'il faut que la prison évolue en même temps que la société. Je ne pense pas pour l'instant que des mouvements auront lieu à Fleury en raison de la différence des peines entre une M.A et une centrale et aussi le mental : les jeunes à l'intérieur comme à l'extérieur, même si ils sont en groupe, sont individualistes, c'est chacun pour sa peau et pour sa poche et seul des petits groupes se forment. De plus, nous n'avons pas de conscience politique, pour la plupart, nous ne sommes pas en marge par esprit révolutionnaire mais par esprit capitaliste, c'est l'oseille qui nous intéresse. Si ça doit bouger, je pense que vu la situation actuelle, y a que les médias et l'opinion publique qui peuvent un peu changer les condition de vie en M.A. (mis à par le plan 13 000 qui est quand même mieux). Par exemple, en 1999, Giguou passe à la télé. On lui parle des deux douches par semaine, cinq jours après, on en avait trois.

Pour ma part, ayant les yeux à peu près ouverts, ma réinsertion et celle d'autres est plus qu'incertaine car la fatalité d'un avenir à l'usine n'est pas du tout envisageable.

Reste l'éternel choix des hommes de toutes générations, cette fois de tout pays, mourir debout ou vivre à genoux.



Présomption d'Inocence = illusion

La détention provisoire demeure l'arme absolue du Juge qui la privilégie au détriment du contrôle judiciaire et au mépris de la Présomption d'innocence.

Véritable peine sans jugement, la Détention Provisoire constitue de nos jours l'une des plus graves atteintes aux libertés fondamentales.

La loi du 15 juin 2000 renforçant la protection de la Présomption d'innocence et les droits des victimes est entrée en vigueur le 1er janvier 2001, comme vous le savez, cette loi a pour objectif de limiter le recours à la Détention Provisoire pour les RICHES et/ou célèbres.

Cette loi éblouit de l'extérieur mais on ne voit rien de l'intérieur, 35.2 % de la population carcérale est en D.P.

Cela fait 8 mois que je me trouve dans ce trou à rats !!!

Certains diront que ce n'est pas assez (où est le raisonnable ?) mais pour moi, c'est une éternité, 8 mois de ma vie qui sont passés comme ça, tout en dépensant énormément psychologiquement, mentalement, et financièrement.

On dit souvent qu' «on va rattraper le temps perdu», raisonnement illusoire car comme vous le savez, le temps ne se rattrape jamais...

Ah, oui ! La Cour Européenne (Strasbourg), s'appuyant sur la Convention européenne des Droits de l'Homme a de nombreuses fois condamné la France pour des Détentions Provisoires trop longues et abusives.

Il n'y a pas de « limite raisonnable », la préservation de l'ordre public et la nécessité d'empêcher le renouvellement de l'infraction ne justifient pas à eux seuls une telle durée de Détention Provisoire .

Je peux donc dire que ma Juge a violé l'article 5 de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

J'essaye de comprendre mais je n'y arrive pas.

Impossible ! Incompréhensible !

Je ne compte plus le nombre de demandes de mise en liberté qui m'ont été refusées pour les raisons suivantes :

– conserver les preuves ou les indices matériels

– empêcher une pression sur les témoins

– empêcher une concertation frauduleuse

– de l'importance du préjudice que j'ai (soi-disant) causé.

La Juge se cache derrière ces phrases dépourvues de sens, qu'elles a apprises et qu'il faut bien qu'elle mette quelque part donc voilà, elle encrasse mon dossier de ces fameuses phrases !

Ah ! J'avais oublié, la vraie justice s'applique aux innocents !

Heureusement que je suis présumée innocente !

Et pourquoi cette nouvelle loi ne s'applique t-elle pas pour moi ?

En fait, je sais, c'est parce que je suis innocente et ça pose un problème dans la cohérence de cette justice pourrie à 2 vitesses !

Pour un Juge, ce n'est pas normal qu'après tant de mois d'incarcération, je continue à crier mon innocence !

Au fait, j'ai une question : « toute forme de chantage n'est-elle pas punie par la loi ? »

Car en effet, j'ai droit au chantage de ma Juge en prime ! (Si je reconnais ma culpabilité, je passe en correctionnelle, sinon je reste aux Assises, avec tout ce que ça a comme conséquences en terme de délais de procédure...)

Les Juges ont des pouvoirs, certes, mais il faut les utiliser autant dans le sens humain que dans le sens de la loi...

Il y a une réelle inhumanité et injustice dans la manière de traiter les dossiers.

Des fois, je me demande s'ils n'ont pas choisi ce métier parce qu'ils étaient eux-mêmes rejetés de la société donc pour se venger ? !

Pour finir, je dirais que cette soi-disant loi sur la « Présomption d'innocence » doit s'appliquer à tous les détenu(e)s pouvant en bénéficier(c-a-d en Détention.Provisoire) ou bien à personne !

Il faut le dire, la Justice est en crise profonde, elle doit absolument être remise en cause dans son ensemble !

Sonia

Démonstration par l'absurde

A écouter les détenus d'ici, le problème n°1 rencontre (et ce doit être le même chose ailleurs) est l'absence de libération conditionnelle. En fait, cette CAROTTE est peu accessible car le J.A.P pose un maximum de conditions à remplir PRÉALABLEMENT à l'étude de la demande, alors que la loi n'en exige qu'un minimum.

Ainsi la plupart ne peuvent trouver les documents requis. Parmi les restants, la plupart perdent un temps fou à les réunir. Enfin, quand tout est là pour ceux là, il y a refus la plupart du temps. Pour les quelques élus, il n'y a pas de ristourne importante.

A l'arrivée, seul 1% doit sortir à mi-peine... histoire de montrer que cela est possible ; c'est la technique requise pour le systéme-carottes-à-ânes.

Or, il faudrait rappeler à tous que, dès le délibéré, tout est prévu. Ainsi les durées voulues à subir sont multipliées par 2 (au moins). En clair, pour montrer qu'ils travaillent, les magistrats volent d'abord tant de temps, à charge, pour leurs collègues... qui montreront qu'ils travaillent, de réduire ce temps là initial.

Le con de contribuable ferait mieux de virer la moitié de ces bons à rien et d'exiger un retour en arrière avec des peines moitié plus courtes mais effectives. Ou alors que la L.C soit un dû que choisira de prendre ou non l'intéressé. Ou alors que le J.A.P dise d'abord qu'il rendra le temps volé par ses collègues (la moitié) à la condition que telle ou telle condition soit remplie, en les remplissant, la L.C devient donc automatique aussitôt. Ceci dit, j'ai beaucoup raconté l'événement vécu à la fête des mères, à Fresnes (l'hélico…) Nombreux, à m'écouter, ont rendu hommage au tireur -riposteur de l'hélicoptère qui a ainsi sauvé de nombreuses vies (en plus de la sienne et de celle de la pilote).

Une médaille, pour son acte d'abnégation, serait méritée.

De plus, il a tiré sur un "pot de fer" et il n'est en rien responsable si les balles n'ont pas ricoché.

Meilleures salutations.

Jean-Marie

Loft Fleury,

Bonjour à toute l'équipe de l'Envolée, je m'appelle Armand, j'ai vingt quatre ans et suis actuellement détenu à Fleury au D3 (encore!). J'ai été condamné à cinq ans, j'attends mon transfert en CD, voilà pour ma situation pénale. Je vous remercie déjà pour ce que vous faîtes à l'extérieur et d'avoir donné la parole par exemple à roger que j'ai rencontré brièvement au D3. Je vous écris donc car j'ai remarqué que les courriers qui vous étaient adressés venaient souvent de détenus assez âgés ayant un assez lourd parcours derrière eux et aussi à venir. Je voulais donc donner l'avis d'un jeune sur la détention et réagir à votre émission de la semaine dernière. En ce qui concerne la présomption d'innocence, elle n'est pas du tout appliquée, à part pour les voyoucrates de l'Elysée, pour nous c'est un vieux jeu de mot, car présumé coupable, innocent, c'est pareil; si on n'y réfléchit ça veut dire dans les deux cas qu'on est peut-être innocent ou coupable mais, pour nous les jeunes en général issu de quartier, ça abouti à l'incarcération direct. Alors que c'est le juge qui devrait prouver notre culpabilité pour justifier l'incarcération, c'est à nous de prouver notre innocence. Ainsi des juges pourront abuser de leur pouvoir pour mettre en mandat de dépôt des personnes ayant des rôles mineurs dans des affaires afin qu'ils donnent les principaux accusés en leur faisant miroiter une provisoire, ne se gênant pas de mettre père, mère, femme, ect... Ainsi la famille se retrouvera otage pour que leur fils, conjoint, mari passent à table. Quel rapport avec présomption d'innocence? On en est loin...

Je ne vais pas m'éterniser sur ces problèmes, je vais vous donner vite fait l'avis d'un jeune sur la M.A. En vérité, les jeunes ne sont pas vraiment étonné de la manière dont fonctionne une M.A comme Fleury, par exemple pour les travailleurs. En effet, la France, ancien pays colonialiste, pratique encore l'esclavagisme dans ses prisons. Ils s'offusquent devant le travail des mineurs en Asie, alors que eux, en revanche, trouvent normal que des personnes qui exécutent le même travail, voir plus, qu'un ouvrier de l'extérieur, touchent 1200 franc cantinable. Des personnes incarcérés pour des problèmes de papier ne peuvent bosser qu'au noir dehors, mais lorsqu'ils se font incarcérer et reconduit à la frontière à la sortie, la M.A les fait travailler pour ce salaire de misère dans le respect du droit. La prison est un lieu de non droit, non pas à cause des détenus, mais à cause de la bêtise de l'administration; c'est l'endroit où nous sommes senser expier nos fautes et nous voyons l'état escroquer grossièrement. Après tout, ils doivent se dire qu'on a volé et que c'est un juste retour des choses si on nous vole à notre tour. Certains surveillants trouvent que c'est une chance de travailler, au moindre problème, ils nous jettent. Encore une fois les valeurs démocratiques, de liberté, ect...ou mieux les ●●●

MOULINS-YZEURE, MAISON CENTRALE "HYPERSÉCURITAIRE"

Lundi 24 septembre 2001

Plus ou moins 17h, le directeur de la Centrale passe, qui s'arrête pour diffuser l'information : "Demain, journée d'action sur le temps de travail. […] Il n'y aura pas d'accés aux instalations sportives, ni de promenade ; la gestion des appels téléphoniques sera assurée, ainsi que l'accés aux douches. Possibilité d'aller au socio1. Il n'y aura pas de distribution de courrier. Les portes des cellules resteront ouvertes le matin et l'après-midi pour ceux qui le désire".

Mardi 25 septembre 2001

7h15 : diffusion à l'interphone de l'annonce de l'ouverture des portes. "Ceux qui voudront rester enfermés se feront connaître à l'ouverture".

7h30 : un surveillant stagiaire pointe son museau, "Pas de promenade, pas de sport, il y aura un mouvement pour le socio vers 8h30 ; je vous laisse ouvert?" J'acquiesce.

Ailleurs, c'est le chef de détention[2], un CSP3 ou le directeur qui pose la même question. Puis tout ce beau monde de disparaître comme par enchantement jusqu'à 9h, le temps d'escorter ceux qui vont au socio.

12h : l'heure de la distribution des repas, on nous boucle jusqu'à 14h. J'en profite pour me taper le discours de l'Ufap aux infos régionales. Rien d'intéressant, "trop de boulot pas assez de repos", j'exagère à peine. Un sujet sur les matons de Saint-Paul à Lyon qui ont les mêmes problèmes, évidemment, puisque c'est une journée nationale d'action.

14h : nouvelle communication "interphonique", qui nous informe du "début des mouvements à 14h, sauf le premier gauche4 pour cause de problème technique". "Problème technique? C'est quoi cette connerie?" De toute façon, cela ne me concerne pas directement, je suis au deuxième gauche. Finalement, ce n'est qu'une grille qu'ils ne parvenaient pas à ouvrir et qui sera débloquée quelques instants après.

Personne dans le Pic, l'espèce de local blindé placé au bout de la coursive d'où ils contrôlent l'intégralité des mouvements. C'est de là aussi qu'ils composent les numéros de téléphone.

14h45 : Mouvement pour le socio, le retour s'effectura vers 17h.

Les caméras continuent leur œuvre de suveillance et filment la partie de cartes qui s'est instalée dans le couloir.

Je suis rassuré de ne pas être un honnête citoyen, avec tous ces gredins en maraude et cette absence de matons, je ne me sentirais pas en sécurité.

15h30 : dehors il flotte. D'habitude, "quand on est bouclés en cellule, il fait toujours beau". Cette ondée me rassérène ; on a les victoires que l'on s'invente…

16h : le Pic se remplit, signe que le piquet de grève a laissé entrer la relève. Ça ne change pas grand chose pour nous.

On laisse la journée glisser en longueur jusqu'à 19h, jusqu'à ce que ressurgissent du néant des corridors désertés l'équipe de direction et la hiérarchie qui l'accompagne. C'est à cet instant que j'apprend fortuitement que le blocage de la grille, au premier gauche à midi, était le fruit d'un "acte de malveillance".

Retour en cellule, distribution du repas, flash d'info, l'immuable rituel se reconduit au fil des ans.

Journée d'action des personnels pénitentiaires. Vidée de ses matons, la Centrale fonctionne comme à l'ordinaire. La prison métropolitaine fait la démonstration de son omnipotence, l'enfermement et totalisant, nous nous autogardons.

RÉGIS SCHLEICHER.

1– Locaux à usage collectif où sont regroupées la bibliothèque et les salles d'activité.

2– La plus haute autorité des personnels en tenue, trois barettes sur ses épaulettes.

3– Chef de service pénitentiaire, deux galons jaunes.

4– Aile gauche, premier étage



LES MATONS BOIVENT… LES PRISONNIERS TRINQUENT

QUI DÉGUEULE ?

« SOULOGRAPHIE DE LA MATONERIE » PENDANT UNE NUIT DE GARDE À LA MAISON CENTRALE D'ARLES

DANS la nuit du 25 octobre à 1h36, l'un de nos camarades détenus a été pris d'un malaise cardiaque. Ce dernier a tout juste eu la force et le temps d'appuyer sur le bouton d'appel de sa cellule et d'expliquex au surveillant qu'il se sentait très mal. Le surveillant répondit à l'interphone et répliqua au malade « qu'est-ce que tui veux enculé ! c'est quoi ton malaise ! » et puis plus rien. notre codétenu perdit connaissance et s'écroula. Par chance, son voisin de cellule était réveillé et a pu donner l'alerte. Les autres détenus ont immédiatement accionné le urs boutons d'appels et ne voyant aucun mouvements de la part des surveillants, nous nous sommes mis à appeler à l'aide et à tambouriner de toutes nos forces contre les portes de nos cellules, tellement fort que nous apprendrons le lendemain que le voisinage de la centrale s'était plaind du raffut.

Le temps passe, toujours aucunes réactions du personnel pénitentiaire et plus aucun signe de vie de notre camarade. Nous prenons l'initiative d'interpeller de nos fenêtres le surveillant en poste dans le mirador juste en face. Les appels à l'aide ont redoublé d'intensité sans aucuns résultats.

3h45, les surveillants arrivent enfin, complétement souls, après plus d'une heure d'appels à l'aide. Si nous pouvons être aussi affirmatifs sur l'état d'ébriété des surveillants, c'est que les gens du SMUR venus secourir notre camarade ont fait un rapport et conffirmé que les surveillants étaient ivres à leur arrivée. L'un des surveillants, celui qui était le plus ivree de cette éqiuipe de nuit du 25 octobre fait parti du syndicat (U.F.A.P) . Ce sont ces mêmes gens qui manifestent une fois par semaine devant la centrale en brûlant des pneus et demandent à Madame la ministre de la justice, plus de personnels, plus de sécurité. Par chance, notre codétenu est toujours en vie, c'est un miracle! L lendemain matin, la direction nous a promis des sanctions contre le personnel de garde de cette nuit du 25 octobre.

C'est une affaire à suivre!

PHILIPPE PEYRONNET 28/10/01

ÉVASION EN SUISSE

Quatre détenus se sont évadés lundi 6 août, vers trois heure du matin.Ils étaient incarcérés depuis un peu moins d'une année dans l'établissement pénitentiaire préventif du Canton de Genève.Ils étaient âgés en moyenne d'une trentaine d'année et originaire d'Albanie et de Kosove.Ils disposaient d'un ordinateur dans la cellule. Ils ont démonté la souris pour en extraire la bille à laquelle ils ont attaché un fil de nylon. Au moyen d'une fronde artisanale, ils ont ensuite propulsé le projectile entre deux barreaux. A vingt mètre de là, à proximité d'un chêne massif se tenaient un ou plusieurs complices. Ces derniers ont récupéré la bille puis envoyée en retour un cordage plus solide et du matériel (marteau ou massette ?). Les quatre lascars s'attaquaient au double vitrage de leur cellule à l'aide de ce matériel. Il faut savoir que les cellules de champ-Dollon sont pour une moitié vitrée, pour l'autre munies de barreaux. Après avoir pratiqué une ouverture dans le carreau, les compagnons de cavale ont attaché la corde que les complices leur avaient lancée. De l'autre côté, le filin est arrimé à l'arbre. Ils se sont laissés glisser le long de la corde sans éveiller l'attention des matons. En dépit de l'important dispositif de flics aussitôt mis en place dans la région, les prisonniers se sont évanouis dans la nature, franchissant vraisemblablement la frontière française située à quelques mètres de la prison.



Sur le bris du double vitrage, un gardien chef explique aux journalistes que : « la nuit, la prison demeure effervescente. Les détenus frappent aux murs pour communiquer entre eux.Il règne une sorte de brouhaha sourd en permanence. » Sur les caméras de surveillance, le directeur dit aussi que : « le dispositif était parfaitement opérationnel. Mais le quatuor avait pris soin de disposer le cordage de telle sorte qu'il échappe à la vigilance du gardien placé aux commandes de la vidéo surveillance. »

Champs-Dollon est une prison préventive d'un peu plus de 300 détenus. Depuis son ouverture en 1977, il y a eu cinq évasions (la plus mémorable reste celle de Licio Gelli de la loge italienne P2. Il profita de la complicité d'un maton qui le cacha dans sa fourgonnette).

Collectif anti-expulsion

PARCE QUE nous considérons que la lutte contre la machine répressive qui sert à optimiser l'exploitation des sans-papiers est liée par bien des aspects à la lutte contre les prisons – et pas seulement parce que les prisons spéciales ou «normales» font partie du parcours des sans-papiers –, nous avons voulu présenter dans *l'Envolée* nos activités et prendre le temps de développer un peu nos points de vue. Les mots d'ordre particuliers du mouvement des sans-papiers comme la libération de tous ceux qui sont emprisonnés pour défaut de papiers, la fermeture des centres de rétention ou la fin de la double peine nous semblent devoir être posés non comme légitimant l'enfermement des supposés «vrais délinquants» mais comme participant d'une lutte contre tous les prétextes qui servent à enfermer ou à expulser.

le 4 novembre 2000

Ni prisons ni rétention ni expulsions

Dans la nuit du 12 au 13 octobre 2000, Ferri Xhedvet, sans-papiers détenu au centre fermé 127 bis dans la banlieue de Bruxelles, meurt en cellule d'isolement quelques heures après une tentative d'évasion : on peut ajouter là un nom à la longue et sinistre liste des morts aux frontières extérieures ou intérieures de l'Europe de Schengen. On peut aussi constater là une victime de plus de cette peine de mort qui ne dit pas son nom, châtiment exemplaire du défaut de papiers ou de tous les autres «crimes et délits» punis par l'incarcération dans l'Europe social-démocrate : l'enfermement des étrangers n'est rien d'autre qu'un emprisonnement. Si la rétention administrative est encore officiellement de 12 jours en France, l'arsenal juridique est prêt pour l'harmonisation sur des peines semblables à la Belgique (5 mois théoriques, souvent plus pour des raisons de discipline), seuls les bâtiments manquent encore. En attendant l'application de cette rétention judiciaire, le système fonctionne déjà assez bien pour aligner les sans-papiers sur les autres détenus : allers et retours entre la prison pour défaut de papiers (3 mois, 6 mois en cas de récidive), le centre de rétention, la prison pour refus d'embarquement (même peines en général, un an pour Diawara Sirine, militant actif de la lutte des sans-papiers), retour en centre de rétention, etc. L'expulsion n'est que l'aboutissement de ce parcours qui fait de la prison le quotidien des sans-papiers arrêtés. Si nous intervenons directement contre les expulsions, c'est parce que l'expulsion est le moment le plus visible et aussi le plus fragile de ce parcours, parce que, quand les passagers refusent la présence d'un expulsé, les sans-papiers sont sans doute les derniers détenus à pouvoir être libérés sans risquer la mort dans une évasion.

Les lieux d'enfermement pour sans-papiers, centres high-tech comme à Vottem en Belgique ou hôtel crasseux comme Ibis à Roissy ne sont qu'un des modes de généralisation de l'univers carcéral qui nous menace tous, précaires avec ou sans-papiers, pauvres d'ici ou d'ailleurs, indésirables de partout : la gestion de la misère passe par la prison.

De l'occupation de la zone d'attente de la DICCILEC (PAF) à la gare du Nord aux rassemblements devant le commissariat et centre de rétention de Choisy-le-Roi, en passant par l'occupation de la terrasse de l'hôtel Ibis sous les fenêtre de la zone d'attente qu'il héberge, nous luttons contre toutes les formes d'enfermement, à commencer par celles qui concernent spécialement les sans-papiers. C'est aussi dans ce cadre que nous organisons des campagnes contre ceux qui participent activement à ce système pénitentiaire. Les entreprises privées sont désormais partenaires de cette gestion, comme le groupe Accor qui enferme les sans-papiers (zone d'attente dans l'hôtel Ibis de Roissy), participe à leur déportation (réservation des places des expulsés par Wagonlits Travel) et s'est même proposé de construire une nouvelle zone d'attente, première prison entièrement privée.

Parce que ce que chaque incarcération restreint, c'est aussi notre liberté à tous, parce que ce que nous avons à opposer à cette logique mortifère, c'est la liberté totale de circulation et d'installation, parce que chacun peut trouver les moyens de lutter contre un système qui ne fonctionne que grâce à la participation active ou passive de tous, il est temps de prendre l'initiative.

CAE

UN PEU D'HISTOIRE : LE 18 MARS ET CE QUI S'EST ENSUIVI

Ce qu'on appelle à l'heure actuelle le «mouvement des sans-papiers» commence le 18 mars 1996. Plusieurs centaines de sans-papiers, majoritairement d'origine malienne et issus des foyers de travailleurs immigrés de Montreuil, investissent une église en plein centre de Paris. Dès les premiers jours de l'occupation, des centaines d'autres sans-papiers sortent de la clandestinité et se présentent pour rejoindre l'occupation, ce qu'ils ne pourront pas faire puisque les occupants ont rapidement décidé la fermeture du collectif.

Les associations de l'immigration, au début (en gros jusqu'à ce qu'elles réussissent à reformuler les revendications globales des sans-papiers en termes de critères présentables grâce à la nomination du collège des médiateurs, groupe de «personnalités» constitué pour être reconnu par l'Etat pour négocier la régularisation des cas présentables des sans-papiers de Saint-Ambroise), sont obligées de suivre et se retrouvent dans l'impossibilité d'exiger la sélection des dossiers qu'elles avaient l'habitude de pratiquer.

Jusqu'alors, sauf exception, les rapports étaient établis ainsi : comme il est trop dangereux pour les sans-papiers de sortir de chez eux, surtout pour occuper ou manifester, des citoyens antiracistes, de gauche, ou des associations issues de l'immigration désormais bien intégrées et souvent subventionnées agissent pour leur bien. En restant dans la limite du raisonnable («On ne peut pas accueillir toute la misère du monde», par exemple, ou «régularisations des parents d'enfants français et conjoints de Français» ; «régularisation d'une partie des sans-papiers selon les critères des médiateurs» ; «ceux qui en ont fait la demande») ou en manifestant une fois par an contre le racisme et les discriminations, et en défendant au cas par cas les dossiers jugés défendables auprès des préfectures. Sans parcourir une fois de plus l'histoire d'une lutte déjà assez longue pour avoir eu de nombreux hauts et bas, on peut constater que toutes les tentatives de l'Etat – ou d'associations et de partis qui, se présentant comme soutiens, servaient en fait sa logique d'autant plus efficacement à partir du retour de la gauche au pouvoir – ont consisté à empêcher l'auto-organisation effective des sans-papiers, à les convaincre de rentrer chez eux en confiant leurs intérêts aux gentils Blancs qui les soutiennent, en bref, à renoncer à lutter pour l'abrogation des lois. Les parrainages, promus par des associations caritatives et par la gauche de la gauche gouvernementale, allaient tout à fait dans ce sens : les sans-papiers quittent les collectifs, ou sont dissuadés de les rejoindre, et rentrent chez eux, forts de la protection de leur parrain-français-citoyen-qui-a-une-bonne-situation (bravo à celui qui sera parrainé par un député). La dernière manœuvre en date a consisté à chercher à étouffer la revendication des papiers en lui substituant celle du droit de vote, présentée comme une radicalisation alors qu'elle concerne uniquement les immigrés pourvus d'une de ces désormais rarissimes cartes de 10 ans. Pirouette répugnante, qui nie le mouvement des sans-papiers comme lutte sur des conditions de vie et de travail en prétendant l'intégrer dans une aspiration à la citoyenneté qui lui est, de fait et nécessairement, étrangère, puisqu'elle ne concerne en aucun cas les premiers intéressés. Les sans-papiers se retrouvent utilisés comme chair à canon de la consolidation du consensus citoyen : on a pu voir des bonnes âmes sillonner les foyers pour expliquer aux sans-papiers qu'il fallait demander le droit de vote avant de demander des papiers. Sans commentaires.

Si ce changement est en effet fondamental, c'est parce que le fait de se mettre en lutte, de se réunir pour s'installer dans un lieu visible, c'est déjà un moyen de changer les conditions de vie de chacun des occupants. Les membres des collectifs de sans-papiers cessent de vivre dans la peur et trouvent collectivement la force de résister à un système qui les maintient dans l'isolement et dans la crainte pour mieux les exploiter. Arrestations et expulsions sont beaucoup plus difficiles quand elles concernent des membres de collectifs, qui s'organisent de façon relativement efficace pour réagir collectivement en manifestant ou en se rendant aux procès de leurs camarades. Pour ceux qui ont compris l'intérêt de s'auto-organiser (le plus souvent ceux que les associations considèrent comme indéfendables, et en particulier les célibataires, catégorie sociale perçue comme difficilement maîtrisable), plus question de laisser son dossier dans le bureau d'une association et de rentrer seul chez soi en continuant à subir, toujours aussi isolé, les contrôles policiers, les menaces des employeurs, les dénonciations des administrations, avec l'espoir qu'une bienveillance improbable des préfectures viendra changer ces conditions de vie. C'est avec ces pratiques alors bien installées qui ne font qu'entériner l'invisibilité des sans-papiers et reproduire des rapports paternalistes entre Français et immigrés – voire entre immigrés intégrés et sans-papiers – que nous avons décidé de rompre.

C'est donc dans la brèche ouverte par les sans-papiers que se sont engouffrés ceux qui, d'une manière ou d'une autre, se sont organisés pour trouver leurs propres modes d'intervention. Très vite, nous nous sommes en effet rendu compte que la position de soutien était insuffisante, et nous nous sommes considérés comme des acteurs à part entière dans cette lutte. La lutte des sans-papiers est aussi la nôtre, pas seulement parce que les sans-papiers représentent la figure extrême d'une précarité qui pèse sur tous. Les mêmes outils répressifs servent aussi bien, par exemple, à nous empêcher de circuler librement qu'à arrêter les sans-papiers : les dispositifs de contrôle et de domestication de la main-d'œuvre pour nous rendre exploitables sont souvent les mêmes, sinon du même ordre. En s'opposant avec succès au contrôle bienveillant des associations, les collectifs autonomes de sans-papiers nous ouvrent une possibilité d'empêcher ces dispositifs de fonctionner, à nous de la saisir. Cette prise de conscience impliquait bien sûr de prendre en compte la différence de situation vis-à-vis de la répression entre ceux qui ont des papiers et ceux qui n'en ont pas. Nous avons donc cherché nos propres modes d'action dans cette lutte pour la régularisation de tous les sans-papiers en disant qu'elle était aussi celle de la liberté de circulation et d'installation pour tous.

Le collectif Des papiers pour tous, par exemple, a commencé à intervenir concrètement, le plus souvent par des occupations, contre tous les rouages du dispositif de contrôle des sans-papiers, en particulier dans tous les lieux où la délation permet des arrestations (administrations comme La Poste ou l'ANPE, direction des foyers immigrés) et dans les lieux où s'organise l'exploitation à moindre coût de la main-d'œuvre immigrée (par exemple la CAF, qui refusait de verser leurs prestations aux immigrés sauf quand les mieux informés intentaient des recours). Nous voulions que tout le monde puisse s'emparer de cette question en sortant de la relation immigré-soutien, sans la laisser ni aux «spécialistes de l'immigration» ni aux caritatifs. C'est dans cette optique qu'a commencé à l'automne 1996 un travail avec le 3ᵉ collectif de sans-papiers (né en août 1996, regroupant plus de 2000 participants, ce collectif était composé essentiellement de Chinois et de Turcs) sur les perspectives globales de cette lutte. Le collectif Des papiers pour tous a aussi travaillé à ce que les sans-papiers eux-mêmes s'occupent des questions juridiques qui les concernent, en transmettant les formations théoriques qu'avaient reçues les militants. Nous avons aussi œuvré à lier la question des papiers avec celles du travail clandestin (cette question n'est apparue ouvertement qu'au moment où le collectif 2000 a organisé une grève des travailleurs clandestins avec manifestation dans le quartier même de leur exploitation, Marais-Sentier, le 7 décembre 1998).

Autre exemple, en novembre 1996 se crée le groupe 13 Actif, avec comme objectif la lutte contre toutes les discriminations dans un cadre local, celui du XIIIᵉ arrondissement de Paris. Il s'investira surtout dans la lutte des sans-papiers en s'efforçant de la lier avec celle des autres travailleurs. Son action la plus significative sera l'intervention le 18 février 1998 à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, appelée par les sans-papiers du 6ᵉ collectif, un syndicat des personnels de l'hôpital, 13 Actif et AC XIIIᵉ. Avec la participation d'un collectif de chômeurs et précaires, à un moment fort du mouvement des chômeurs, cette occupation imposera une discussion avec la direction administrative et médicale de l'établissement et obtiendra que tout le monde soit soigné gratuitement et sans passer par la consultation-précarité mais immédiatement dans les services médicaux sans devoir justifier d'une inscription à la Sécurité sociale, ni d'un titre de séjour. La question de la possibilité pour tous d'accéder aux soins nous concerne effectivement tous, avec ou sans papiers. Ce qui rapproche ces différents groupes, c'est qu'ils interviennent comme des acteurs de la lutte et non des soutiens, et qu'ils considèrent que la question des sans-papiers concerne la vie quotidienne de chacun, que chacun peut trouver les moyens d'y intervenir. Ce qui les rapproche aussi, c'est qu'ils sont déterminés à changer les rapports institués depuis la colonisation entre les blancs-qui-savent et les colonisés-qui-ne-savent-pas. C'est toujours difficile et, par exemple, c'est à la demande du 6ᵉ collectif que les militants de 13 Actif ont continué à constituer des dossiers de dépôt de régularisation. Le collectif de la MDE a maintenant cessé de déléguer aux associations spécialisées ou aux soutiens individuels le suivi de leur dossier et a collectivement pris en main l'ensemble des questions qui les concernent, y compris juridiques et administratives.

LA LUTTE CONTRE LES EXPULSIONS ET LA NAISSANCE DU CAE

La question des expulsions est assez vite apparue comme un moment spécifique du processus de répression-soumission. Plusieurs petits groupes s'aventurent dans les aéroports sans encore y trouver de modes d'action efficaces. Pour susciter des prises de position des salariés d'Air France, une campagne d'information et de harcèlement de la compagnie Air France, qui participe aux expulsions, est engagée : à Paris comme en province des occupations ont lieu, des distributions de tracts et des collages, quelques agences sont saccagées et des vitrines brisées.

Le CAE est né en avril 1998, formalisant et organisant des interventions relativement spontanées et efficaces à l'aéroport de Roissy pour empêcher l'expulsion de sans-papiers arrêtés en masse suite aux occupations des églises du XVIIIᵉ et du XIIIᵉ arrondissement. Cette répression très dure intervenait après le changement de majorité. La gauche plurielle est au pouvoir : les sans-papiers déboutés de la circulaire Chevènement se retrouvent seuls, abandonnés par la sphère associative para-institutionnelle. Le collectif est donc né d'une pratique : intervenir directement contre les expulsions en allant parler aux passagers des vols pour les informer de ●●●

NON À LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE RÉTENTION À PALAISEAU

RÉGULARISATION DES SANS-PAPIERS

C'est à Palaiseau, que le ministère de l'Intérieur a l'intention de construire un nouveau centre de rétention. Cette nouvelle prison spéciale pour étrangers aurait pour fonction, si elle voyait le jour, d'enfermer les sans-papiers avant leur expulsion, profitant ainsi de la proximité de l'aéroport d'Orly et de la gare TGV de Massy.
Elle servirait aussi à enfermer les étrangers victimes de la double peine (prison + expulsion), sortant des prisons de Fresnes ou de Fleury, avant de les expulser.
Ce nouveau centre de rétention remplacerait celui de Choisy-le-Roi, qui doit fermer en 2003, suite aux dénonciations publiques de la part de collectifs, d'associations, de la population et d'élus locaux.

Un centre de rétention est un instrument répressif au service des lois qui instaurent la discrimination entre Français et étrangers, et au service de ceux à qui ces lois profitent: le patronat, qui maintient ainsi la pression sur les salaires et les conditions de travail des étrangers et des travailleurs en général. Les lieux d'enfermement pour sans-papiers ne sont qu'un des modes de généralisation de l'univers carcéral qui nous menace tous, Précaires, avec ou sans-papiers, pauvres d'ici et d'ailleurs, indésirables de partout : la gestion de la misère passe par la prison.

Nous vous appelons à protester auprès de la municipalité de Palaiseau afin qu'elle refuse de signer le permis de construire.

Mairie de Palaiseau – tél. : 01.69.31.93.00, fax : 01.69.31.93.99, e-mail : mairie.palaiseau1@libertysurf.fr

la présence d'expulsés et les inciter à refuser de voyager dans ces conditions. Les premiers résultats sont encourageants, beaucoup de sans-papiers redescendent des avions. Nous ressentons toutefois assez vite que ce travail au jour le jour doit être complété par des interventions contre l'ensemble du dispositif qui permet les expulsions (centres de rétention, entreprises publiques ou privées qui collaborent avec l'Etat, etc.). Par ailleurs nous sommes conscients que l'expulsion est plutôt à considérer comme menace pour maintenir sur le territoire un volant de main-d'œuvre exploitable à merci, nécessaire à des pans entiers de l'économie de nos démocraties avancées (BTP, confection, restauration). Ce que beaucoup appellent l'Europe-forteresse est bien plutôt une Europe-camp de travail où peuvent pénétrer tous ceux qui vont vivre sous la menace perpétuelle de l'expulsion. Si nous choisissons malgré cette analyse d'intervenir sur le moment de l'expulsion, c'est que c'est le moment le plus visible et aussi le plus fragile du parcours des sans-papiers interpellés : pour expulser, l'Etat a besoin de la complicité au moins passive du personnel de bord des avions et des passagers. Que quelques personnes manifestent leur désapprobation et cette machine fragile échoue : le sans-papiers est redescendu.

« PASSAGERS DEBOUT, PAS D'EXPULSIONS DU TOUT »

Nous avons donc décidé d'être présents aux embarquements des vols par lesquels ont lieu les expulsions pour susciter des débats parmi les passagers « réguliers » et les amener à intervenir pour empêcher l'expulsion. Nous allons donc régulièrement à Roissy, peu nombreux la plupart du temps (se déplacer à deux ou trois peut suffire) pour intervenir auprès des passagers, aux jours qui nous arrangent (il y a tous les jours 20 à 30 expulsions de Roissy). Nous y allons parfois pour quelqu'un en particulier, s'il nous a contacté et que nous sommes disponibles. Pour diffuser cette pratique, pour que tous ceux qui connaissent un sans-papiers arrêté cessent de penser que l'aéroport est un point de non-retour, nous avons écrit une brochure *(Guide pratique d'intervention dans les aéroports)* qui retrace le parcours à suivre, y compris quand l'expulsé est redescendu. Notre but est que ces interventions deviennent habituelles, que chaque expulsion devienne un problème, ce qui commence à mettre en échec l'ensemble du dispositif. Les avions sont presque les seuls lieux d'enfermement d'où il est possible de s'évader sur simple protestation des passagers.

Si nous sommes plus nombreux, nous diffusons des tracts et nous nous déplaçons en manifestation dans les aérogares. Nous avons organisé des manifestations plus exceptionnelles : manifestation dans la zone internationale le 15 octobre 1999, Journée internationale pour la liberté de circulation et d'installation, ou lancé de ballons à hélium avec des slogans suspendus. Nous intervenons aussi régulièrement auprès des personnels d'ADP (Aéroport de Paris, société de gestion des multiples secteurs d'activités des aéroports), ceux que nous rencontrons ou en allant les trouver dans leurs cantines. Il est clair que ces interventions fonctionnent plus ou moins bien selon les destinations des vols. Les passagers des vols touristiques ne nous accordent que peu d'attention (l'enjeu est grave : il ne faut pas être en retard quand on a loué trois nuits d'hôtel à Djerba). L'Algérie reste de toute façon une destination délicate : les embarquements sont toujours très contrôlés et les passagers eux-mêmes sont peu enclins à se solidariser avec un de leur compatriote. En revanche, les passagers des vols réguliers vers l'Afrique sont généralement des immigrés qui rentrent voir leur famille ou des commerçants, tous ont des proches qui ont des difficultés avec leurs papiers et ont bien souvent, eux-mêmes, connu des sans-papiers. Nous n'avons bien souvent besoin que d'attirer leur attention sur la question et ils se mettent à débattre de la meilleure façon d'intervenir. Par ailleurs, les structures communautaires très vivantes dans l'immigration africaine en France, en particulier dans les foyers de travailleurs immigrés, font que nos propositions sont relayées et discutées dans de larges parts de la communauté africaine et que, bien souvent, les passagers connaissent nos pratiques avant même que nous leur en parlions et nous racontent comment ils sont déjà intervenus d'eux-mêmes sur un vol précédent. Les flics sont assez déroutés par nos modes d'intervention : comment empêcher quelques personnes de discuter avec les passagers au moment de l'embarquement, dans la partie publique de l'aéroport ? Après diverses manœuvres d'intimidation (insultes, barrages, fausses alertes à la bombe pour nous évacuer), ils nous ont mis en procès au tribunal de police pour « exploitation non conforme d'une zone aéroportuaire ». Nous ne risquions que des amendes, mais c'était suffisant pour limiter la réappropriation par tous de ce mode d'intervention. Suite à une forte mobilisation, surtout de la part des sans-papiers, qui, pour une fois, ont eu l'occasion d'inverser les rôles et de venir nous soutenir, nous avons été relaxés et continuons nos promenades à Roissy.

NI PRISONS, NI RÉTENTION

Nous avons assez vite décidé d'élargir notre travail à l'ensemble des rouages de la machine à expulser, à commencer par les lieux d'enfermement pour sans-papiers (centres de rétention, zones d'attente pour ceux qui sont bloqués à l'entrée sur le territoire, prisons, tout simplement, puisque le séjour illégal est un délit). Cette question est d'autant plus importante que la France est en effet en train d'appliquer les dispositifs européens prévus par Schengen en agrandissant son parc de prisons pour sans-papiers. Sous couvert d'amélioration des conditions de détention, il s'agit évidemment d'une amélioration des conditions de la répression. Comme en Belgique, on construit des prisons qui ont l'air dorées (avec des toboggans pour les enfants qu'on y enferme) pour pouvoir y enfermer pour de longues périodes les sans-papiers (les douze jours de la France vont passer, comme dans les autres pays d'Europe, à plusieurs mois, en général renouvelables à chaque refus d'embarquement). Ces nouveaux camps, construits et entretenus par des groupes privés, en particulier le groupe Accor, entrent dans le cadre du développement des infrastructures carcérales (construction des prisons de type 3 actuellement en projet). Toutes ces prisons neuves – pour sans-papiers, ou toute autre catégorisation qui sert à enfermer – ne doivent pas voir le jour.

Nous avons, entre autres, occupé une zone d'attente située gare du Nord dans des locaux fournis à la PAF (ex-Diccilec) par la SNCF en juin 1998, occupé la terrasse de l'hôtel Ibis de Roissy, dont le premier étage servait alors de zone d'attente (deux étages sont aujourd'hui réservés à cet effet…), manifesté devant le centre de rétention de Vincennes le 27 juin 1999. Nous avons occupé le toit de la nouvelle zone d'attente Zapi 3 à Roissy avant son ouverture. Par ailleurs, nous avons organisé, dès octobre 1998, une campagne de mobilisation à Choisy-le-Roi. Le commissariat, en centre-ville, est aussi un centre de rétention. Outre plusieurs rassemblements devant le centre et une manifestation dans la ville de Choisy, précédés de diffusions de tracts et de collages d'affiches, nous avons soutenu activement l'occupation par les sans-papiers du Val-de-Marne d'un local paroissial situé juste en face du commissariat-centre de rétention. C'est à cette occasion que nous sommes intervenus contre l'expulsion d'un sans-papiers tunisien, qui devaient être extraits du commissariat et conduit en voiture jusqu'au port de Marseille. Nous avons bloqué plusieurs heures la sortie de la voiture, jusqu'à ce que les renforts soient assez nombreux pour nous écarter. La voiture est partie en trombe et, à 2 heures du matin, notre rage nous a conduits au domicile du maire PC de la ville qui, surpris de cette visite, s'est vu obligé d'alerter en notre présence toutes les instances possibles à Paris comme à Marseille. Au matin, un médecin envoyé par la Cimade a pu monter sur le bateau et constater que le sans-papiers avait été copieusement tabassé pendant le trajet. Il a été débarqué et n'a fait l'objet d'aucune poursuite, ni pour rébellion, ni pour refus d'embarquement, ce qui ne peut s'expliquer que par la détermination de la mobilisation contre son expulsion.

Le centre de Choisy doit fermer au profit de l'ouverture de celui de Palaiseau, qui sera plus grand, plus moderne, apte à accueillir les interpellés de la région et les double-peine de Fleury et de Fresnes. Nous espérons bien empêcher sa construction, avec tous ceux qui refusent que leur quotidien soit envahi par l'univers carcéral. Nous avons donc décidé de nous rendre dans les meetings électoraux de la campagne législatives de mars 2000 afin de demander plus de précisions sur ces projets. Après avoir obtenu une confirmation gênée (le futur adjoint au maire est aussi chargé de l'immigration au PCF), nous avons lancé une campagne d'affichage dans la ville, alertant la population de ce futur projet. Des habitants nous ont joints et se sont fait le relais de cette contestation. Nous sommes également rentrés en contact avec les ouvriers de LU (une usine est dans cette ville), les sans-papiers de Massy… Pour informer et ouvrir des perspectives nouvelles nous avons organisé avec divers groupes locaux une réunion publique sur place le vendredi 12 octobre, dans le cadre de la Journée internationale d'action pour la liberté de circulation et d'installation. Une centaine de personnes y étaient présentes. Des sans-papiers ont témoigné de leurs conditions de vie, de leur lutte et pour certains de leur passage en rétention. Le maire PS et un de ses adjoints se sont sentis obligés de venir y déclarer qu'ils étaient contre la construction de ce centre, tout en prévenant prudemment qu'ils ne pouvaient y faire grand-chose (la gauche plurielle, au gouvernement, n'y est sans doute pour rien non plus…). Pour notre part, nous sommes effectivement beaucoup plus confiants dans l'efficacité de la mobilisation des habitants de Palaiseau, et appelons à un rassemblement devant la sous-préfecture le 10 novembre à 13 h 30. L'enjeu de cette lutte, au-delà du fait que ce centre ne puisse pas ouvrir, serait de rendre reproductible cette expérience. Nous sommes tous appelés à subir ou au moins à côtoyer (la différence est mince...) la généralisation de l'univers carcéral. Il est temps de trouver les moyens de mettre concrètement ces dispositifs en échec. Il est clair que pour nous, l'important est que partout où un projet de ce type se concrétise, tous ceux qui sont appelés à vivre à proximité des lieux d'enfermement refusent d'y être contraints.

La manifestation contre les prisons et pour soutenir les revendications des prisonniers du 4 novembre 2000 a été pour nous l'occasion de poser ces questions dans le cadre de la généralisation de l'univers carcéral qui nous menace tous, quelle que soit la catégorie particulière dans laquelle on choisit de nous ranger : à chacun sa prison spéciale… Pour continuer ce travail, nous participons depuis au collectif ●●●



Pour en finir avec toutes les prisons. Nous refusons que la lutte contre l'enfermement des sans-papiers implique une catégorisation entre «bon détenus», qui n'auraient commis que des délits «légitimes», et «mauvais détenus» considérés comme vraiment coupables. Pour ces raisons, pour apporter la particularité de notre angle de vue, mais aussi pour l'articuler et l'imbriquer avec d'autres, notre participation à un collectif qui entend traiter de toutes les formes d'enfermement nous semble importante.

Pour toute initiative, ou toute information, vous pouvez nous contacter au numéro et à l'adresse suivants:

Collectif anti-expulsion d'Ile-de-France :
21 *ter* rue Voltaire,
75011 Paris.
Répondeur-fax :
01.53.79.12.21
e-mail: cae-paris@wanadoo.fr

APPEL À RÉUNION

S'ORGANISER POUR PRÉPARER LE CAMP AUX FRONTIÈRES*
DE JUILLET 2002 À STRASBOURG CONTRE LE SYSTÈME D'INFORMATION SCHENGEN (SIS)

«C'est un très bon jour pour ressortir tout ce qu'on veut faire passer en douce.»
Jo Moore, conseillère du ministre anglais des Transports dans un e-mail à ses collègues, le 11 septembre 2001.

Depuis quelques années, et à un rythme effroyablement accéléré après les attentats aux Etats-Unis, le capitalisme tente de renforcer ses appareils répressifs. Au niveau mondial, c'est l'extension illimitée des pouvoirs de police et le vote de législations d'exception. En Europe, après la proposition de corps antiémeutes européen pour prévenir que des épisodes comme ceux de Gênes ou de Göteborg ne se reproduisent, c'est à présent le projet de mandat d'arrêt européen et l'adoption d'une législation «antiterroriste» commune qui sont à l'ordre du jour. Naturellement, sous prétexte de lutte antiterroriste, c'est la retour de la lutte anticapitaliste qui est visé.

Il n'y a, à ce jour, que deux Europe: celle du fric et celle des flics, l'une appuyant l'autre. Le véritable visage de leur prétendue «abolition des frontières» est la réalisation d'un système de surveillance unifié: SIS (système d'information Schengen). En fait, c'est plutôt à une prolifération des frontières que l'on assiste avec le SIS. Chaque patrouille de flics qui le consulte devient le point de départ potentiel d'une mesure d'expulsion, d'extradition ou d'arrestation. Ce fichier, qui doit à terme contenir 12 millions de signalements (de personnes, de véhicules, d'objets recherchés), n'est pas seulement le cœur d'une politique européenne de répression en gestation, il est aussi l'instrument le plus au point dans la gestion des flux migratoires (la circulaire Chevènement a avant tout servi à le remplir d'un premier lot d'expulsables-exploitables), dans l'entretien d'une fraction de population sciemment privée de tous droits et, de ce fait, corvéable à merci. Il sert moins la construction d'une forteresse Europe qu'à celle d'une entreprise Europe, avec un niveau de surveillance et de contrôle prévu pour une rentabilisation optimale du travail humain, de tous les moments de la vie et de tous les rapports sociaux. C'est ainsi que la «libre circulation des personnes et des biens» aura préalablement réclamé le fichage policier de tous les individus réputés dangereux, de tous les étrangers potentiellement jugés indésirables (et d'autant mieux mis au travail), de tous ceux qu'il est bon, pour des motifs dits «d'ordre public» de placer sous «surveillance discrète».

La seule réponse possible à la nouvelle phase de guerre dans laquelle l'Occident (l'Occident dans la mesure où il s'identifie au capitalisme) est entré est de s'attaquer aux instances de contrôle qu'il multiplie, à sa police. Contrairement à une idée reçue, la mise sous surveillance des populations n'est pas le fait d'une conspiration impalpable mais repose sur des infrastructures localisables, matérielles. La mise sous surveillance des populations de l'entreprise Europe, par exemple, s'appuie sur le SIS, qui se trouve à Strasbourg. Ce système est la pièce maîtresse de ce dispositif de surveillance qui fait que les frontières, loin d'être abolies, sont partout en Europe.

Tous ceux qui sont déterminés à s'opposer à la prolifération des frontières et aux progrès du contrôle social sont les bienvenus à la réunion qui se tiendra le mercredi 21 novembre à 18 heures au CICP, 21 *ter,* rue Voltaire, 75011 Paris.

Il s'agit de commencer à se coordonner en vue de préparer les journées internationales d'action et de discussion du camp aux frontières de juillet 2002 à Strasbourg. Si vous êtes intéressés mais ne pouvez pas venir à la réunion, merci de nous le faire savoir, nous vous tiendrons au courant des suites de cette initiative.

* – L'initiative d'un camp aux frontières à Strasbourg a été lancée par le réseau Kein Mensch ist illegal (personne n'est illégal) dans le cadre du réseau No Border, qui a l'expérience de plusieurs années de camps aux frontières extérieures et, cette année, intérieures (aéroport de Francfort, d'où se font la plupart des expulsions d'Allemagne). Les camps aux frontières n'ont pas de forme fixe, sinon celle que dictent les lieux et les désirs des participants. De telles initiatives ont déjà réuni plusieurs milliers de personnes. Elles se sont tenues à Zittau en 1999 (Allemagne, frontière polonaise), en 2000 à Cottbus (Allemagne, ancienne limite entre la RDA et la RFA), Ustrzyki Gorne (Pologne), Marzememi (Sicile), en 2001 à Tarifa (Espagne), Lendava (Slovénie), Krynki (Pologne) et près de l'aéroport de Francfort. Pour une information plus complète sur les camps aux frontières passés, et si vous avez accès au Web, vous pouvez consulter: http://www.noborder.org. Tous ces camps comportent, à des degrés divers, des débats, des manifestations et des actions.

SOMMAIRE



Caroline Perrin

Bulletin d'abonnement
à recopier sur papier libre

Nom……………………………………………… Prénom…………………
Adresse…………………………………………………………………………
N° d'écrou…………………………………
Je désire m'abonner 1 an à *l'Envolée.*
L'abonnement est de 60 F par an, quand on peut.
Je peux joindre un chèque de 60 F ou plus
à l'ordre de M. J.-P. Brizolier/*l'Envolée* ❑
Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion.
N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez…

***L'Envolée,* 63, rue de Saint-Mandé**
93100 Montreuil-sous-Bois

Amis sortants, venez nous voir à la radio dès que vous avez dépensé votre pécule libérable.

L'Envolée, l'émission de radio, tous les vendredis sur FPP 106.3, est diffusée sur Paris et sa région à 19 heures. Rediffusion le lundi à 12 h 30.

L'Envolée
63, rue de Saint-Mandé, 93100 Montreuil
Dépôt légal TGI Paris n°10300
Directeur de publication : J.-P. Brizolier
Impression : Expressions, Paris XIe
Commission paritaire en cours

A tous les rentiers, à tous ceux qui vivent sur le dos des détenus, à tous ceux qui ont touché le pactole… achetez-vous une bonne conscience en apportant vos dons non blanchis à l'adresse indiquée ci-dessus ou en envoyant un chèque à l'ordre de M. J.-P. Brizolier/*l'Envolée*.

Voici une liste de librairies où l'on peut trouver *l'Envolée*. Elle est incomplète, nous remercions d'avance ceux qui nous communiquerons d'autres lieux (librairies, infoshop…) où nous pourrions systématiquement déposer le journal.

Lady Long Solo. 38, rue Keller, 75011 Paris. 01 53 36 02 01.

D. Roignant (bouquiniste). 21, rue Navarin, 29200 Brest. 02 98 44 41 01.

Odeur du temps. 35, rue Pavillon, 13000 Marseille.

A plus d'un titre. 8, rue de la Plâtrière, 69000 Lyon. 04 78 27 69 51.

Et après pourquoi pas. 5, rue Pasteur, 71100 Chalon-sur-Saône.

Urubu. 8, rue Vernoux, 26000 Valence. 04 75 56 13 33.

Scrupules. 26, rue Faubourg-Figuerolles, 34000 Montpellier. 04 67 92 24 18.

Infoshop les Imposteurs. 28 *bis,* rue de Trévise, 59000 Lille. lundi de 19 h à 21 h.

Atelier d'écriture aux prisonniers et prisonnières à l'*Infoshop les Imposteurs*.
lundi de 19 h à 21 h, contact : lamonseigneur@hotmail.com

Alfagraph. 5, rue d'Echange, 35000 Rennes. 02 99 79 74 20

Prochain numéro, un dossier sur l'isolement, envoyez textes et illustrations…

JAMAIS DEUX SANS TROIS

Petit bagnard sanguinolent, le cœur d'Alain Bendjelloul à cessé de battre sa révolution dans sa cage d'os le 30/09/2001 à la centrale de Lannemezan, en revenant du parloir. Il s'est écroulé pour mourir, tant certains hommes – ou femmes – sont incassables mais destructibles. La prison a détruit Alain Bendjelloul tout debout. Je plie mais ne romps pas, dit le roseau ! J'espère qu'en s'écroulant de tout son long, le chêne a eu le temps de dire en écrabouillant les roseaux alentours : « Je romps et vous emmerde ! »

Mais qui est donc cet homme de 52 ans mort dans l'anonymat médiatique – après avoir defrayé la chronique judiciaire en première page dans les années 70 ? Un grand sportif ? Un acteur célèbre ? Un intellectuel nobélisé ? Un homme politique changeant la société ou le monde ? Rien de tout ça et pourtant tout à la fois ! Sportif de la survie après son évasion de la prison de Lyon en 72 puis du centre d'orientation du bagne de Fresnes en 1975, deux fois médaille d'or dirait de lui André Pauly lorsque saluant les cavales il considérait le haut du mur d'enceinte comme un podium à une seule place. Une seule place car il n'y a ni bronze ni argent lorsqu'on s'évade ! C'est soit la médaille d'or, soit la médaille de plomb.

Un acteur célèbre ? Aussi, puisque, par deux fois, les cours d'assises d'Aix-en-Provence en 71 et des Bouches-du-Rhône en 78 voulaient sa tête dans ce théâtre grand-guignolesque de la justice où le rideau s'abattait sur la scène en coupant la tête de l'acteur principal. Un intellectuel ? Idem, intellectuel du verbe, de la parole, la vraie, celle qui épouse les actes, celle qui le tient debout face à des juges et des jurés dont le QI de poisson rouge croit voir loin du seul fait de la transparence de leur bocal. Pas besoin d'un guéridon pour la lui redonner, cette parole, nul besoin d'évoquer les esprits. Alain est là, dans la page du *Libé* d'octobre 78 et il parle, nous parle, et cette voix-là dit ce qui se dit depuis la nuit des temps : la vérité.

Cette vérité qu'on a fait taire de civilisation en civilisation ; le bonheur d'être tout simplement un homme.

« Le destin, la vie d'un homme, ce n'est souvent qu'un bon ou un mauvais déclic à un moment, un petit rien aux conséquences énormes. Je ne mets pas en cause la société, c'est trop facile. Vous devez, vous allez me juger. Alors, vous devez savoir qui j'étais ou ce que je suis. En dix ans de prison, je n'ai jamais voulu parler, aujourd'hui, je vais vous expliquer comment on prend quelqu'un et comment on en fait un épouvantail. Mon père est arabe, j'en suis fier, ma mère, elle, est française, ils se sont connus en 44 et depuis trente-trois ans ils sont ensemble, ils s'aiment incroyablement. Ma mère est une femme aux grands principes, mon père une brute de travail. Au retour d'Algérie, des parents très riches ont donné à ces deux-là, pour tout domicile, un garage en terre battue. Un garage au bougnoule et à la petite dévergondée qui a épousé le bougnoule. Chez moi, j'ai connu la misère, misère d'amour où l'on ne montre pas la misère car l'on est trop fier pour l'admettre. Mon bonheur ce fut de rencontrer mon grand-père, j'étais tout gosse, là-bas au douar d'origine. Mon grand-père, c'était l'ancien, le sage du village, un pays où l'enfant est un enfant, pas un enfant d'Arabe. La guerre d'Algérie, je l'ai vécue à Marseille, moitié français moitié arabe. Toute la famille, les oncles, les grands-oncles, les cousins qui s'étaient battus pour la France en Allemagne, au maquis, e 14-18 ou Monte Cassi se sont ba avec leurs fr Moi, à l'école, vécu l'écartèle ment : Ils sont c avaient leurs mor miens. J'ai connu l prison à 17 ans. Un un incident d'Arabe… oncle, l'Arabe, que attendre au port. Je savai les CRS, les agents de la frontière. Une réflexion, un cogné. Là, tout s'est effondré, justice, geôle à l'Évêché, o agent, vingt et un jours de p préventive et les Baumettes hommes aboyaient. Un mois avec sursis et 21 jours pour ri Pour le hold-up de Retts, j'ai été arrêté le 16 mars 71, j'avais 22 ans. L'instruction de l'affaire dura dix-sept jours, en avril, le dossier était clos. Cinq mois plus tard, j'étais en cour d'assises. Réquisitoire : PEINE DE MORT. On m'a fait cadeau de la vie, j'ai été condamné à perpétuité. Aujourd'hui, j'ai compris… pour se battre dans la vie, il ne faut pas compter sur les rituels, les conventions sociales. La société ne se les applique jamais à elle-même, les rituels sont affaire de classes sociales et la justice est une histoire de rapport de forces. Dites-moi, que serait-il arrivé à Alain Bendjelloul si, comme le prince Emmanuel de Savoie, il avait tiré sur un touriste allemand ? Lui est resté deux mois en prison. Qu'arriverait-il à un jeune Arabe possesseur d'un morceau de haschich ? Christina von Opel : un mois de prison pour une tonne de hasch. Pour moi, ce soir-là, à la cour d'assises, on m'a fait cadeau de la vie, savez-vous. A la prison des Baumettes, l'administration pénitentiaire avait préparé une cellule au quartier des condamnés à mort. Seule humanité dans le car de police : un gendarme a donné une cigarette au môme qui venait de prendre un grand coup de bâton dans la gueule. »

En lisant ceci, comment ne pas penser à Abdelhamid HAKKAR ? Aux frères KHIDER, Cyrille et Christophe ? A Karim Khalki et à tant d'autres ? Lorsqu'un policier meurt dans l'exercice de ses fonctions avec sa carte d'impunité dans une poche et sa fiche de paie dans l'autre, sa corporation manifeste, mais quand un homme meurt dans une prison ou …isé par une police exécutant offi… dans le droit et la loi – un …t lui a passé officieuse… …r Jacques Mesrine. … Bendjelloul est …nurs. Qu'est-ce …e n'est pas aussi …ution ? Alain a …sque sa condi… …oussée à trois … – deux fois …'AP (et certai… …nitentiaire) le …rquoi ne l'ont… …QUE ! PARCE … qu'il n'avait pas …ons d'un nouveau …s le box des assises, … susucre en disant : …ez carpettes, je n'en … » Il l'a prouvé durant …ort lente. Pour sortir en …, Alain Bendjelloul … de sortir une fois, deux …a permission ; comme on …e à un chien et qu'on lui …orter. Qu'on lui jette sa vie … côté de la porte et qu'il la rap… Voilà ce que l'AP et la justice …ent d'Alain Bendjelloul avant …oriser à s'en aller mourir dehors.

Pourquoi les hommes qui ont du cœur – et souvent sur la main – doivent-ils serrer aussi fort les poings… peut-être pour nous éclabousser de leur amitié, de leur fraternité. Lorsque le président, dans son réquisitoire de 78, assurait : « L'émoussement moral de celui-ci crée la dangerosité. Inadaptable, irrécupérable, cet irréductible est à jamais irréductible. Le voilà l'ennemi public, celui pour qui la prison ne peut plus rien, celui pour qui la prison n'est plus faite. Cet homme dédaigne les psychiatres et psychologues, il se plaint de la détention, cet insoumis n'est qu'indiscipline. Tout en lui n'est que maléfices, son unique force c'est de sauter les murs des prisons. Il faut le retrancher, éliminer ce ferment chronique d'agitation. Il n'est plus qu'une bombe à retardement. »

La seule bombe dont Alain Bendjelloul était porteur était celle qui battait dans sa cage thoracique. Et une fois de plus, ses propos le gravent dans l'héritage carcérale, le seul possible. Quand un ami lègue sa parole à un autre. Quand l'avocat général lui demande de parler sommairement de ses évasions, il répond :

« Sommairement ! Monsieur l'avocat général, l'amitié n'est jamais sommaire et surtout pas en prison. J'ai connu l'amitié indestructible et ces amitiés carcérales sont aussi solides que les haines. A Lyon, Martinez, évadé, m'avait promis de venir m'y rechercher. Avec des amis, et une benne à ordures de la Communauté urbaine de Lyon, ils sont venus me chercher. Un siège, Messieurs les jurés, pour me sortir de l'enfer. » Et encore : « On ne m'a laissé que l'amitié, c'est-à-dire un jardin où il faut être jardinier chaque matin et s'occuper de ses fleurs amoureusement. C'est pour cela que je ne permets à personne de sourire à l'amitié des voyous en prison. On ne vous laisse qu'un seul droit : celui de s'évader et pour s'évader, il faut les amis. »

A propos, même si ce n'est pas le sujet, pourquoi ces peines ? Trois fois perpétuité ? Hold-ups et fusillades contre des hommes armés ? Plusieurs évasions ? Deux règlements de comptes avec des proxénètes et indicateurs de police armés.

Cet homme-là, Alain Bendjelloul n'a commis en fait qu'un seul crime, le pire pour la société, ÊTRE un ami et AVOIR des amis. C'est peut-être pour cela, qu'un jour, il se fera film, livre ou chanson :

« Mes amis ne sont pas
Ceux qui mangent à ma vie
Mais les rares qui partagent ma mort. »

S'AMPUTER DE LA HAINE…
UN ACTE D'AMOUR ?

Etre cet homme libre, maître d'une prison dont le sexe est la clef. Serait-il si fou de vouloir la jeter ?

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement si elles contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celles des établissements pénitentiaires (art. D.444 du CPP).